VENDREDI 26 JUIN 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1891
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Récolter par plus de 35 degrés



La canicule qui s'est installée sur la France depuis une semaine, et qui risque de durer encore, pose un véritable défi aux agriculteurs lancés dans les moissons : conditions de travail éprouvantes, risque d'incendie, impact sur les rendements... Ce « coup de chaud » d'une ampleur inédite intervient à un moment ou les filières céréalières attendaient beaucoup de cette campagne. Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences économiques mais nous évoquons cette semaine la manière dont les agriculteurs de notre région vivent ce contexte.

Pages 03, 04, 05 et 10



P.04
ACTUALITÉS *Département*
Initiative // La réussite du Forum des opportunités nivernais



P.10
PRODUCTIONS *Cultures*
Protéagineux // Intervenir au bon moment



P.12
DOSSIER *Vignoble*
Viticulture // Des métiers, du patrimoine et des solutions





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MOISSON : DES SOLUTIONS À PORTÉE DE MAIN

.05 CÔTE-D'OR : LA RÉCOLTE DE MOUTARDE EST LANCÉE

.06 DES DÉFIS CLIMATIQUES SUR LA TABLE DE JEUX

.07 JA : DANS L'ÉCURIE D'ÉOLE

.08 STÉPHANIE, UNE VÉTÉRINAIRE INVESTIE

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 PREMIÈRE RENCONTRE AVEC LA PRÉFÈTE DE RÉGION

.10 EUROFOREST, UN SALON QUI S'ÉLARGIT

.11 FACE À LA CANICULE, DES FROMAGES QUI GARDENT LEUR SUPERBE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 LES JEUNES ANIMAUX EN PREMIÈRE LIGNE FACE À LA CANICULE

.13 RENDEZ-VOUS À LA FOIRE-CONCOURS D'ISSY-L'ÉVÊQUE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 UN CAP DIFFICILE POUR LES CULTURES DE PRINTEMPS

.15 UNE ALLIANCE RENFORCÉE POUR DU BLÉ DUR "RÉGÉNÉRATIF"

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 ALLER VERS DES CÉPAGES PLUS RÉSISTANTS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 L'ÉDUCATION À UNE ALIMENTATION SAINE

SERVICES

.20 MACHINISME : SPEARHEAD AFFICHE SES AMBITIONS SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.28 À LA SCOURTINERIE, UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE, DU FRUIT À LA DÉCORATION

.29 L'IA : UNE RÉVOLUTION AGRICOLE EN MARCHE

.30 RESTAURATION : S'ADAPTER SANS RENONCER AU LOCAL

.31 ET SI ON ALLAIT DORMIR SUR UNE ÎLE ?

.32 L'INDUSTRIE FROMAGÈRE KAZAKHE, UN ENJEU MAJEUR



// LE DESSIN

// EN BREF

Mercosur L'Uruguay prend la tête du bloc sur fond de tensions autour des quotas avec l'UE

Le 68e sommet des pays du Mercosur s'est ouvert le 30 juin à Asuncion (Paraguay) où le pays hôte va céder la présidence tournante du bloc sudaméricain à l'Uruguay. Mais près de deux mois après son entrée en vigueur provisoire le 1er mai, l'accord de libre-échange avec l'UE devrait être un des principaux enjeux du second semestre de 2026. Au cœur des inquiétudes, la répartition des contingents tarifaires accordés par Bruxelles. Selon le média sudaméricain Mercopress, le point d'achoppement principal concerne les volumes de viande bovine, même si certains produits comme la volaille, le sucre, le miel et le riz cristallisent également les tensions. Le média précise que l'Uruguay et l'Argentine proposent de répartir les quotas selon la moyenne de leurs exportations respectives vers l'UE tandis que le Brésil suggère une répartition fondée sur la part de chaque pays dans le commerce mondial. De son côté, le Paraguay souhaiterait diviser les volumes en quatre parts égales « À quoi bon négocier avec l'Europe si l'accès à de nouveaux marchés ne sert pas à développer ceux qui ne le sont pas encore ? », s'est ainsi interrogé le président paraguayen, Santiago Peña, qui dénonce les « asymétries » induites par l'accord commercial.

Acétamipride Le sénat adopte la réintroduction par dérogation dans la loi d'urgence

Sans surprise le Sénat a voté, dans la nuit de lundi à mardi, pour la possibilité d'accorder des dérogations à l'interdiction de l'acétamipride et du flupyradifurone. Réunis en plénière autour du projet de loi d'urgence agricole, les élus ont adopté l'article 2 quater permettant d'accorder ces dérogations, par décret, aux filières betteraves sucrières, cerises, pommes et noisettes. Les sénateurs ont donc suivi l'avis de la commission des Affaires économiques du Sénat qui, le 17 juin, avait proposé ces dérogations pour les deux pesticides interdits en France mais autorisés ailleurs en Europe. En revanche, ils prennent le contrepied de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée dont le président avait décidé, début mai, de déclarer irrecevables les amendements allant dans ce sens au motif qu'ils n'avaient pas de lien direct avec le texte initial déposé par le gouvernement. Ce dernier est jusqu'ici resté opposé à la réintroduction de l'acétamipride et du flupyradifurone dans ce projet de loi. Si le bloc central se fracture autour de ce volet, le texte pourrait se voir privé de majorité. « Ce que je crains, c'est que cette question est tellement virulente qu'elle pourrait emporter le texte tout entier », s'est inquiétée la ministre de l'Agriculture Annie Genevard selon l'AFP. « On ne nous le pardonnerait pas dans les fermes », avait-elle déjà prévenu un peu plus tôt. La CMP sur ce texte est prévue mi-juillet.

Lait Pas encore de données précises sur les effets de la canicule

On ignore pour l'instant quelle est l'impact précis de la canicule qui a touché la France la semaine dernière sur les volumes et la qualité du lait. L'Idele (Institut de l'élevage) et le Cniel (interprofession) n'ont pas de données à disposition, tandis que FranceAgriMer diffuse en début de chaque mois une note de conjoncture avec les données des laiteries arrêtées un mois avant. « Selon les territoires, les premières remontées font état de baisses de collecte pouvant atteindre 20 % », indique la FNPL (éleveurs) dans un communiqué diffusé le 30 juin. Lactalis, premier collecteur de lait en France (5 milliards de litres par an), a « observé une baisse de la production de lait d'environ 10 % compte-tenu des températures élevées » la semaine dernière, sans impact sur le fonctionnement de ses sites. « Les canicules à répétition mettent à rude épreuve les éleveurs et leurs animaux. Malgré les efforts réalisés dans les fermes pour préserver les troupeaux, les fortes chaleurs entraînent une baisse significative de la production laitière », rappelle la FNPL. Outre le volume de lait, les températures élevées ont un impact sur l'alimentation des animaux, la qualité du lait et la reproduction.

// EN BREF

Lait La FNPL réclame un soutien d'urgence

Face à l'épisode caniculaire qui traverse la France, la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) alerte sur les conséquences économiques directes pour les fermes laitières. Les fortes chaleurs pèsent lourdement sur les troupeaux, provoquant des baisses de collecte pouvant atteindre 20 % selon les zones, alors même que les charges d'exploitation augmentent, a indiqué l'association spécialisée le 30 juin dans un communiqué. Le syndicat demande au Gouvernement une « évaluation rapide des pertes et une aide exceptionnelle » à la hauteur du préjudice. Alors que le Sénat examine le projet de loi d'urgence agricole, la FNPL juge les mesures actuelles insuffisantes pour protéger le revenu des éleveurs contre les aléas climatiques. Yohann Barbe, président de la FNPL, exhorte également les transformateurs à réagir : « Ils doivent envoyer dès maintenant un signal prix positif » pour maintenir la motivation des éleveurs et sécuriser la production nationale. Enfin, l'organisation insiste sur l'urgence d'un accompagnement pour l'adaptation des élevages (accès à l'eau, confort animal, bâtiments), estimant que les producteurs ne peuvent relever seuls ces défis climatiques majeurs.



Clara Bastian

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

RÉGION

// RISQUE INCENDIE

Des arrêtés préfectoraux préventifs dans l'Yonne, la Nièvre et la Côte-d'Or

Face aux conditions de chaleurs extrêmes actuelles, des mesures sont parfois prises, à la fois pour limiter le risque d'incendie dans les champs et préserver la santé des agriculteurs ou de leurs salariés.

120 ha de cultures partis en fumée la semaine dernière à Saint-Martin-du-Tertre, dans le nord de l'Yonne, près de Sens. Il fait chaud, très chaud, trop chaud et, en période de moissons intensives, les risques d'incendie sont démultipliés. C'est la raison pour laquelle des mesures sont parfois prises par les services de l'Etat, à la fois pour diminuer ce risque d'incendie mais aussi protéger la santé des agriculteurs qui travaillent dans ces conditions. Ainsi, le 22 juin, la Préfecture de l'Yonne a pris un arrêté de restriction temporaire des activités agricoles, à l'issue d'une concertation avec la Chambre d'agriculture. Les travaux agricoles sont interdits de 13 heures à 18 heures jusqu'à la levée de la vigilance rouge canicule. *« Pendant les périodes autorisées,* poursuit l'arrêté, *les activités d'exploitation et de travaux sont réalisées avec la plus grande prudence. Les exploitants doivent disposer sur le chantier d'un moyen d'extinction du feu, d'un système de travail du sol et d'un moyen d'alerte. Avant de quitter la parcelle, une dernière reconnaissance doit être assurée pour vérifier l'absence de départ de feu. »* En vertu du principe de précaution, les professionnels agricoles veilleront à éviter les heures les plus chaudes, notamment entre 11 heures et 13 heures, pour la réalisation de ces travaux et à les reporter sur des créneaux moins exposés aux conditions caniculaires. Les infractions aux dispositions de cet arrêté sont poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur et notamment à l'article R 610-5 du code pénal. Les contrevenants sont passibles de l'amende prévue pour les contraventions de 2e classe. En outre, le fait de provoquer un incendie est sanctionné, conformément aux dispositions du code pénal. Dans l'Yonne, des restrictions s'appliquent aussi aux activités forestières.

Fauche de jachères

Des mesures d'adaptation ont aussi été adoptées en Côte-d'Or : pour les agriculteurs la préfecture autorise le travail nocturne. De plus, la Préfète, Violaine Démaret, a annoncé que dans le but d'accélérer les récoltes, elle autorisait la fauche des jachères.
Habituellement, cette pratique est très règlementée mais dans la situation actuelle, la Préfecture l'autorise pour limiter le risque d'incendie de végétations et de feux de forêts. En cette période, il est également rappelé que sont interdits :

- le broyage de végétation et entretien de haies
- Les travaux avec matériels à risque limités (interdits aux heures les plus chaudes pour certains)
- Le brûlage de déchets végétaux strictement

La Nièvre ne fait pas exception avec, là aussi, des mesures préfectorales en vigueur depuis le 22 juin. L'usage des engins agricoles est interdit entre 13 heures et 18 heures. *« C'est ce qui apparaît le plus logique en termes de temporalité. Ce sont les horaires qui coïncident le mieux avec la pratique de la profession »*, précise la Préfète de la Nièvre, Fabienne Decottignies. L'arrêté court jusqu'au 29 juin inclus. Il pourrait être prolongé. Les agriculteurs sont autorisés à moissonner de nuit.

Berty Robert

Des mesures de l'État pour l'agriculture

Face à une canicule précoce et intense, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard a réuni le 23 juin les organisations professionnelles agricoles pour annoncer des mesures de soutien immédiates, a-t-elle indiqué dans un communiqué de presse. Afin de sécuriser l'alimentation des troupeaux et de lutter contre les incendies, l'accès aux ressources fourragères est facilité : les jachères fauchées dans le cadre d'obligations de débroussaillement conserveront leur statut d'infrastructure agroécologique (IAE), préservant ainsi l'éligibilité aux aides PAC 2026. Par ailleurs, la ministre a décidé le report temporaire des contrôles en exploitation dans les départements placés en vigilance rouge «canicule». En parallèle, les Chambres d'agriculture et instituts techniques sont appelés à intensifier l'accompagnement des producteurs sur les bonnes pratiques de gestion des fortes chaleurs. Un nouveau point de situation est prévu d'ici la fin de semaine pour envisager d'éventuelles annonces complémentaires.

21

Ça va chaudement

// MOISSONS

Rencontre avec Loïc Buthiot, agriculteur à Izeure, qui débuté la moisson le 15 juin et dont les conditions de travail illustrent la difficulté d'opérer dans la chaleur actuelle.



Le Côte-d'orien devrait « attaquer » le blé le jour de la sortie de ce journal.

Sa Case 6150 a été l'une des premières batteuses à sortir dans la plaine dijonnaise. Lundi 15 juin : les moissons de Loïc Buthiot n'avaient jamais été aussi précoces que cette année. Nous avons rencontré ce jeune homme de 30 ans, installé sur la ferme familiale depuis 2016, dans ses premières parcelles d'orges d'hiver avant de le rappeler un peu plus tard pour avoir le bilan de cette culture. Sa première impression, *« bonne »* avec un rendement de 75 q/ha pour débuter cette campagne, s'est plus que confirmée avec une moyenne finale de 83 q/ha dans les variétés Carrousel (75q/ha) et kws Faro (87 q/ha). Le calibrage s'élève à 81, le PS à 64 et les protéines varient de 10 à 10,5.

Colza et blé

Lundi, Loïc Buthiot débutait son colza très tôt dans la matinée à cause des fortes chaleurs annoncées : *« Nous avons commencé dès 7h30 pour éviter de prendre des risques le reste de la journée. Il fait déjà très chaud à cette heure, de plus en plus... Nous sommes en train de perdre plus d'un point d'humidité à chaque benne que nous livrons ! Là, il est 10 heures et le taux affiche 6,8. La première benne était à 8,7 ! »*. Les premiers échos du producteur concernant le colza étaient les suivants : *« pour ma part, il test trop tôt pour faire une moyenne. Les retours que j'ai de la coopérative, c'est plus ou moins 30 q/ha dans les sables et jusqu'à 35 voire 38 q/ha dans les meilleures terres de la plaine »*. Très peu de blés avaient, semble t-il, été moissonnés en ce début de semaine : *« je sais que quelques parcelles ont été fauchées hier, dimanche, du côté de Genlis. Me concernant, je pense commencer ce vendredi, ou ce week-end. Nos inquiétudes résident bien dans cette culture, avec les conséquences de ces aléas climatiques depuis plusieurs semaines désormais. Les retours des techniciens de la coopératives semblent unanimes : sans surprise, il y a beaucoup d'échaudage »*. Loïc Buthiot et Hervé, son père, prévoyaient de récolter leur orge de printemps dans la foulée et, un peu plus tard, leur moutarde : *« l'orge a été semée à l'automne et semble avoir mieux résisté que son homologue semée au printemps, La moutarde, elle, est plutôt jolie. Mais tout cela ne sont que des impressions !»*.

AG

On s'adapte !

Nous avons passé un petit coup de fil lundi après-midi, à plus de 40°C, à Sébastien Ledoux, gérant de l'ETA de l'Auxois-Morvan. Celui-ci ne nous a pas répondu et pour cause : le chef d'entreprise dormait : *« Dans de telles conditions météo, nous changeons effectivement nos habitudes. Nous travaillons tôt le matin jusqu'à 14 heures, avant de reprendre à 20 heures pour continuer jusqu'à tard dans la nuit afin d'éviter les incendies, tout en préservant le matériel et les bonhommes ! ».*



STOP AUX RETARDS DE DISTRIBUTION PAR LA POSTE !

LES MÉDIAS DES TERRITOIRES

STOP

Chers abonnés, prenez svp 1 minute pour nous indiquer la date réelle de réception de votre journal, merci !

À l'heure ou en retard : flashez ce QR code ou rendez-vous sur https://qrco.de/agri26

Flashez-moi !

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21 « Les zones intermédiaires, ils s'en foutent »

Le Côte-d'Orien Clément Babouillard évoque le début des moissons dans son secteur. *« Toutes les conditions sont réunies pour que cette année soit pourrie »*, déplore le secrétaire général de la FDSEA, auteur de plusieurs *« tacles »* dans cet article.

Il n'allait pas jusqu'à espérer une bonne moisson. Cela aurait été un peu trop prétentieux après des dernières campagnes déjà compliquées. *« Mais au moins éviter une mauvaise récolte, cela aurait été déjà pas mal. Visiblement, c'est déjà plié pour bon nombre d'entre nous, avant même d'avoir déjà commencé ! »*, lance Clément Babouillard, rencontré le 17 juin à quelques jours de sortir sa moissonneuse. Plusieurs experts avaient déjà fait le déplacement dans ce secteur de Baigneux-les-Juifs : *« une chose est sûre : les prévisions sont bien maigres, un peu partout ici. Pour ma part, ils estiment mes orges à 40 q/ha, 50 q/ha mon blé et 25 q/ha pour le colza »*. Encore une fois, les coûts de production ne seront pas couverts : *« et nous allons, en conséquence, probablement travailler à perte une nouvelle fois, car les marchés sont encore bien déplumés en céréales. Nous aurions du blé à 300 euros/t, cela changerait fondamentalement les choses. Mais ce n'est pas le cas »*.

L'assurance ne marche plus

Le secrétaire général de la FDSEA regrette que le système assurantiel ne soit plus pertinent : *« il fonctionnait il y a encore un temps, mais à force de voir nos rendements s'éroder, l'efficience de ce système n'est plus qu'un lointain souvenir, nos seuils de déclenchement sont au plus bas. Dans mon propre cas, je déclenche à 41 q/ha ! Cela ne peut pas marcher et en aucun cas, sauver la mise dans nos zones intermédiaires »*. Clément Babouillard enchaîne avec un *« tableau noir »* : *« pas beaucoup de foin, pas de paille, pas de grains, pas de prix mais des charges élevées, tout est réuni pour ce que ce soit la cata en 2026 dans les exploitations. D'ailleurs, le nombre de demandes explose au sein de la cellule Faire face ensemble, c'est malheureux à dire mais ce n'est pas surprenant. Il y a déjà une vague de licenciements au sein de nos coops et cela ne va que s'amplifier...Des entreprises agricoles sont en redressement, il n'y a qu'à regarder sur Google : avant, il n'y en avait pas en Côte-d'Or. Ces déficits sont une tendance générale en agriculture. Ces six derniers mois, j'ai vu des collègues en larmes devant moi. Économiquement et psychologiquement, ils sont au bout »*.

Pas mieux *« politiquement »*

« Et politiquement, rien n'est fait », regrette Clément Babouillard, *« y compris dans nos propres instances nationales JA et FNSEA... Avant de taper sur des politiques, il faudrait aussi s'intéresser de plus près à ce qui se passe chez nous. Les zones intermédiaires, ils n'ont pas l'air de s'en inquiéter... Ils s'en foutent ! »*. Le responsable syndical avait fait le déplacement au dernier congrès de l'AGPB, à Nancy : *« il y a eu seulement trois questions dans la salle, dont deux ont été posées par Antoine Carré et moi-même. J'ai mis en avant ce système assurantiel défaillant. Un élu de l'AGPB, agriculteur dans le bassin parisien, m'a répondu : il m'a dit que mes DPB étaient mon assurance ! Alors là, il fallait oser, sachant que nos DPB sont les plus bas de France... Cette personne, dont j'ai perdu le nom, perçoit 100 euros/ha de plus que nous, fait 80q/ha au lieu de 40 et il me répond ça ? Il est totalement hors-sujet »*. Clément Babouillard poursuit : *« les régions les plus productrices de France sont les mieux dotées en termes de DPB, elles ne veulent pas abonder le système assurantiel car il y aurait une caisse de péréquation et beaucoup trop d'argent à leur goût partirait de chez eux »*.



L'agriculteur d'Ampilly-les-Bordes annonce des rendements de 40 q/ha en orges, 50 q/ha en blé et 25 q/ha en colza.

Problèmes structurels

L'habitant d'Ampilly-les-Bordes réaffirme une demande syndicale récurrente : *« à ces difficultés structurelles, il nous faut des réponses structurelles car la mutation de l'agriculture est en train de accélérer. Au niveau national, notre demande reste identique : avoir les mêmes aides que la moyenne nationale, il nous faut au minimum 100 euros/ha en plus dans nos zones intermédiaires, cela devient très urgent. Et pour rendre notre système asurantiel à nouveau efficient, pourquoi ne pas passer à une assurance chiffre d'affaires, quitte à ce que des financements privés plus importants soient mobilisés ? Cela nous permettrait d'avoir une couverture digne de ce nom »*.

AG

// OPPORTUNITÉS

58 Diversifier sans se planter : l'objectif d'un bon forum

Début juin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait sa première Journée des Opportunités chez Bastien Ravery, à Suilly-la-Tour. Objectif : aider les céréaliers à trouver de nouvelles sources de revenus face à une conjoncture qui ne leur laisse guère de répit.

Baisse des prix des céréales, hausse des charges, coûts de production qui s'envolent : sur le terrain, les exploitants en grandes cultures de la Nièvre sentent depuis plusieurs campagnes l'étau économique se resserrer. C'est pour répondre à cette inquiétude que la Chambre d'agriculture a choisi d'organiser, le 2 juin, une journée résolument différente des réunions habituelles. Pas de salle de réunion, pas d'estrade : direction Suilly-la-Tour, chez Bastien Ravery, agriculteur converti au bio depuis 2022. Sur son exploitation de 180 hectares où poussent soja irrigué, féverole, lentilles ou luzerne fourragère, les stands ont pris place dans les bâtiments et sur la cour de ferme, un cadre brut, loin des salons habituels, qui donnait d'emblée le ton de la journée. De 9 h 30 à 17 heures, 77 participants (exploitants, conseillers, partenaires économiques) ont pu circuler librement, au gré de leurs interrogations. Le repas de midi, assuré par les Jeunes Agriculteurs du secteur de la Charité, Pouilly, Donzy et Cosne, a aussi été l'occasion de prolonger les discussions dans une ambiance conviviale.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Une ambiance qui change tout

Sur place, le format détonne. Pas de programme imposé minute par minute : chacun avance à son rythme, s'arrête là où ça l'intéresse, repart discuter plus loin. *« Le faire à la ferme est une excellente idée ! »*, confiait un partenaire venu pour la première fois à ce type de rendez-vous. Un avis largement partagé : la proximité et la taille volontairement resserrées de l'événement reviennent dans presque tous les retours. *« Format très intéressant, avec de la proximité car comité restreint »*, résume un participant, qui appelle déjà à reconduire l'expérience *« en essayant de toucher encore plus d'agriculteurs »*. Car c'est bien là le seul bémol entendu sur place : si la qualité des échanges a fait l'unanimité, la fréquentation agricole aurait pu être plus large. Un point que la Chambre a déjà identifié pour la prochaine édition. Diversifier, oui, mais pas à l'aveugle. C'est tout l'enjeu des audits 360°, présentés sur place comme un préalable indispensable avant de se lancer dans un nouveau projet. L'idée : faire le point sur l'ensemble de l'exploitation (situation économique, organisation du travail, foncier, matériel, itinéraires techniques) pour identifier les marges de manœuvre réelles avant d'envisager une diversification. Une démarche qui s'inscrit pleinement dans l'esprit voulu par la Chambre pour cette journée : ne pas se précipiter sur une opportunité séduisante sans avoir d'abord évalué sa propre situation, ses contraintes et ses priorités.

Des pistes concrètes

Sur le fond, la journée ne s'est pas contentée de planter le décor. PPAM, ateliers de production animale, projets énergétiques, agrotourisme, accueil à la ferme via le réseau Bienvenue à la ferme sans oublier les coopératives agissant localement auprès des céréaliers : la palette de pistes présentées était large, et surtout incarnée par des professionnels déjà engagés dans ces démarches. Ce que les agriculteurs nivernais sont venus chercher, ce ne sont pas des effets d'annonce mais des solutions qui tiennent la route. *« Satisfaction que les partenaires proposent des solutions économiquement viables »*, note un participant, qui salue aussi *« la diversité des exposants et des sujets traités, professionnels »*. Une exigence à la mesure des marges qui se resserrent. Du côté des structures partenaires, la journée a également fait ses preuves. *« J'ai apprécié l'accueil, l'organisation, la communication en amont »*, témoigne l'un d'eux, tandis qu'un autre salue une organisation parfaite de bout en bout. La qualité des échanges, aussi bien avec les agriculteurs présents qu'entre confrères, a été soulignée à plusieurs reprises, signe que ce type de format crée du lien au-delà du simple objectif initial.

// DÉBUT DE MOISSONS

Moisson : « *Tout est à la hausse sauf le cours de nos productions* »

En ce vendredi 19 juin, beaucoup de céréaliers ont débuté leurs moissons dans l'Yonne. Parmi eux, nous retrouvons Jean-Claude Gonnet et son fils, Pierre, à Gisy-les-nobles, pour les escourgeons.

C'est en milieu d'après-midi, vendredi 19 juin, que Jean-Claude Gonnet et son fils Pierre ont commencé les moissons. Assis sur sa moissonneuse-batteuse, Jean-Claude commence à récolter les orges d'hiver à visée brassicole. « *Aujourd'hui les escourgeons sont arrivés à maturité. Fort heureusement, entre ses périodes de fortes chaleurs, nous avons eu un petit peu de précipitations, ce qui nous a permis d'atténuer le choc climatique et par la suite, ça a pu parfaire les cultures qui arrivaient bientôt en fin de cycle, comme l'orge d'hiver. Pour cette culture, on est confiants, on sera dans une moyenne régulière qu'on a habituellement. Ce n'est pas la culture qui va la plus souffrir de la chaleur* », témoigne-t-il. Avec près de huit assolements différents sur son exploitation de 185 hectares, le céréalier du nord du département se dit inquiet concernant les oléoprotéagineux. « *Toutes les cultures de printemps, telles que les féveroles, les pois ou encore l'orge d'hiver vont être impactées par les fortes chaleurs que nous connaissons actuellement. Lors des premières chaleurs, au mois de mai, elles étaient sensibles. On se dit souvent que, lors des épreuves de Roland-Garros, il faut qu'il pleuve, c'est une référence. S'il pleut à cette période-là, on se dit que la récolte de petits pois sera bonne. Sauf que le climat n'en a pas décidé ainsi* », commente-t-il, avant d'ajouter, qu'en ce moment même « *on les voit se décolorer, car les petits pois se déshydratent* ». D'une journée à une autre, « *on voit blanchir, voire jaunir nos parcelles de pois, c'est spectaculaire à observer* ». Jean-Claude Gonnet témoigne également de la difficulté de gérer le climat et la présence de la faune sauvage. « *Dans la vallée de l'Yonne, nous subissons également la prédation des sangliers. Ces animaux-là sont friands de ces graines* », explique-t-il, « *nous avons donc dû clôturer nos parcelles concernées pour les protéger de la prédation* ». Du côté de la production de blé, les fortes chaleurs ont avancé la récolte. Du jamais vu. « *Aujourd'hui, en ce 19 juin, je connais des collègues qui récoltent le blé, dans les parcelles les plus séchantes bien entendu. On a près de dix jours d'avance par rapport à des années normales* », lance-t-il.



Jean-Claude Gonnet et son fils Pierre, ont commencé les moissons dans le nord du département, vendredi 19 juin après-midi.

Aux moissons, les agriculteurs anticipent sur le court terme

Au-delà de ces prévisions, le céréalier décrit un contexte actuel défavorable pour le monde agricole. « *Tout est à la hausse sauf le cours de nos productions. Les températures sont à la hausse. Tout le monde souffre. A cela se cumule la hausse des charges, etc. Alors que nous commençons les moissons, nous subissons l'augmentation du GNR, et nous sommes obligés de nous y confronter, car c'est notre plus grosse consommation annuelle. C'est sans précédent. On n'a jamais vu des prix aussi élevés* », manifeste-t-il en colère. Face à cette situation, les deux associés ont commencé à réfléchir « *à nos assolements futurs, en prenant en considération le contexte actuel. Nous allons essayer de trouver des cultures à la fois moins exigeantes en azote et d'autres moins exigeantes en frais de séchage, comme le maïs ou le tournesol* ». Pour autant, ils ont conscience qu'en maximisant leurs assolements, « *on se doit d'avoir une diversité d'assolement pour percevoir et cumuler les fameux points de la PAC qui nous permettent d'avoir les aides supplémentaires* ». À cela s'ajoute le fait qu'en « *diversifiant les assolements, il est également très peu probable que vous soyez perdant, ni gagnant-gagnant. C'est un moyen de sécuriser nos revenus* ». En se concertant, les deux céréaliers ont décidé de réintégrer « *les féveroles d'hiver. C'est une culture économe en azote et les sangliers en sont moins friands, donc c'est plutôt bénéfique* », informe-t-il. En reprenant ses esprits, Jean-Claude Gonnet revient sur les fortes chaleurs, qui impactent également la tenue du matériel. « *Il faut être vigilant et commencer par un nettoyage complet de la moissonneuse, pour que la poussière ne s'accumule pas autour des organes travaillant à haute température* », convient-il. Malgré ce nettoyage quotidien, il avance que cela ne « *nous empêche d'avoir l'œil sur notre jauge de température, dans ces conditions-là* ».

Charlotte Sauvignac

// ENVIRONNEMENT

MAEC « ZI » : des conditions plus souples sur les rotations

Le 1er mai dernier, nous vous signalions des évolutions dans le système des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Une ultime modification vient d'être obtenue sur la MAEC « Zones intermédiaires grandes cultures et polyculture-élevage ».

Ça bouge encore sur les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Après les évolutions que nous vous avions signalées dans notre numéro 1883 du 1er mai et qui portaient sur les MAEC « Zones intermédiaires » et « Autonomie fourragère », il importe de prendre en compte une ultime évolution. Elle ne porte que sur les mesures « Zones intermédiaires grandes cultures et polyculture-élevage » dont le cahier des charges connaît un petit changement. En mai, nous annoncions qu'au niveau des rotations sur trois cultures (une culture d'hiver, une culture de printemps, une culture à Bas niveau d'intrants (BNI) ou légumineuse sur trois années distinctes, ou au moins 2 années de légumineuses pluriannuelles ou de prairies temporaires), le délai pour les accomplir était ramené de 5 ans à 3 ans, ce qui ajoutait de la complexité pour les exploitations en agriculture conventionnelle (avec un pourcentage de cultures BNI plus important). Au bout du compte, sur ce point, des assouplissements ont été obtenus : cette rotation ne doit finalement être respectée que sur au moins 60 % des terres arables, au lieu de 90 % prévus au départ.

Ne tardez donc pas à appeler les référents en charge de l'animation de ces mesures dans vos Chambres d'agriculture respectives (*).

Les agriculteurs intéressés doivent accomplir leur modification PAC et le diagnostic nécessaire avant le 15 septembre. Rappelons également qu'il n'y a plus d'obligation d'avoir des haies mais l'implantation de jachères mellifères est toujours de rigueur à partir de la deuxième campagne.

Berty Robert

()Contacts utiles :*

- Chambre d'agriculture 21 :
Margaux Cretallaz: 06 33 85 50 27 – margaux.cretallaz@cote-dor.chambagri.fr
Anne Hermant : 06 33 90 42 05 – anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

- Chambre d'agriculture 58 :
Bénédicte Bracq : 06 83 76 43 65
maec58@nievre.chambagri.fr
Céline Beauvois : 07 86 76 85 60
maec58@nievre.chambagri.fr

- Chambre d'agriculture 89 :
Tiphaine Trousson : 03 86 94 22 21
t.trousson@yonne.chambagri.fr
Eric Bizot : 03 86 64 45 64
e.bizot@yonne.chambagri.fr



// SYNDICALISME

Billet d'humeur de Jean-Pierre Bouron

Jean-Pierre Bouron, adhérent à la section départementale des anciens exploitants de l'Yonne (SDAEY) confie sa vision de la situation actuelle en agriculture, avec un brin d'optimisme pour l'avenir.



droits réservés

Jean-Pierre Bouron a donné son avis sur le contexte actuel agricole.

« Aurions-nous imaginé que les nombreux conflits de par le monde allaient tant impacter notre vie quotidienne ? Les dirigeants de la planète nous abreuvent journellement des nouvelles les plus alarmantes, tandis que les espoirs de paix semblent s'éloigner au fil du temps. La voix de l'Europe est inaudible. Nos dirigeants se préoccupent davantage des prochaines échéances électorales que de trouver des solutions pour surmonter la crise, sans même se soucier des drames humains subis par les habitants des zones de guerre.

Quant à notre nation, elle s'enfonce dans des déficits abyssaux et récurrents, compensés par des emprunts qu'il faudra bien rembourser un jour, faute de vouloir le faire nous-mêmes, laissant cette charge aux générations futures. Nous n'avons plus de marge de manœuvre pour faire face à l'explosion du coût des matières premières nécessaires à l'économie française.

En premier lieu, les secteurs touchés sont : l'agriculture, l'artisanat, les outils de production, les services et, au final, l'ensemble de la population. Comment expliquer que nous étions en 1996, en Europe, le deuxième exportateur agricole et que nous nous retrouvions aujourd'hui au sixième rang, derrière l'Allemagne et les Pays Bas ?

L'excédent agroalimentaire, qui avoisinait les dix milliards d'euros, atteint péniblement, en 2025, les deux cents millions d'euros. Interrogeons-nous sur les causes de cette dégringolade alors que nous disposons d'exploitants de mieux en mieux formés, dotés de facultés d'adaptation hors du commun, ainsi que de fermes biens dimensionnés et bien équipées pour faire face à la concurrence des autres nations. Nous sommes bien conscients d'avoir choisi un métier comportant des risques et des contraintes liés aux aléas climatiques et sanitaires. Mais les principaux problèmes de compétitivité qui plombent et retardent toutes les initiatives et tous les projets proviennent également des normes, règlements et contrôles votés par les parlementaires européens et nationaux, puis mis en application par des hauts fonctionnaires souvent éloignés des réalités du terrain. Pendant ce temps, ce sont nos interlocuteurs les plus proches, notamment les services de la DDT, qui recueillent les doléances et subissent les mécontentements des agriculteurs sans pouvoir porter de jugement sur ces mesures, étant soumis au devoir de réserve.

Le collectif : une force pour affronter l'avenir sereinement

Notre génération, tout comme celle de nos parents, a connu des périodes parfois plus difficiles encore, que celle que nous traversons aujourd'hui et a su les surmonter. L'espoir d'améliorer leurs conditions de vie, fondé sur la confiance en l'avenir, le goût du travail, l'entraide, le refus d'attendre systématiquement tout de l'État et la conviction de défendre et transmettre des valeurs telles que le travail, la politesse, le respect, la tolérance et la solidarité leur a permis de traverser bien des épreuves.

Nous sommes aujourd'hui bien souvent désorientés face à une gouvernance qui ne nous apporte aucune solution pérenne pour redresser la situation de notre pays. Comment croire en un gouvernement qui préfère mettre la poussière sous le tapis afin de ne pas faire de vagues, avec en ligne de mire les prochaines élections, le tout accompagné de promesses auxquelles plus personne ne croit ? Nous devons redevenir le pays que beaucoup nous envient, en nous appuyant sur une Europe forte et en acceptant de prendre des mesures parfois impopulaires : redéployer les aides vers les plus précaires en excluant les opportunistes, tout en privilégiant le courage, la conscience professionnelle, la prise de risque, l'innovation, l'éducation et la recherche.

Réunis, nous pouvons ouvrir de nouvelles perspectives pour les générations futures et contribuer à un meilleur vivre-ensemble, sans pour autant occulter nos aspirations ni nos revendications légitimes. Faute de quoi, nous risquons de verser dans les extrémismes de tous bords, avec des réveils difficiles. À chacun de prendre ses responsabilités.

Terminons par une citation de Clemenceau : « Il faut savoir ce que l'on veut ; quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire ; quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire » ».

Jean-Pierre Bouron

// COOPÉRATIVE CAPDÉA

Une coopérative en pleine transition

Le 17 juin, la coopérative agricole Capdéa a réalisé son assemblée générale à Saint-Benoît-sur-Seine, dans l'Aube. Avec près de 15 % de ses adhérents icaunais, la coopérative auboise est un acteur majeur de diversification pour les céréaliers.

« Au niveau industriel, la campagne 2025 présente une production d'un total de 205 845 tonnes de luzernes, comprenant 182 639 tonnes de pellets et 20 978 balles », informait Florent Feige, directeur de la coopérative agricole auboise Capdéa, spécialisée dans la production de luzerne déshydratée. Ce 17 juin, Thierry Tissut, président de la coopérative et son directeur, ont invité leurs adhérents à rejoindre les rangs du clos de Bel Air, à Saint-Benoît-sur-Seine, dans l'Aube. La coopérative ne s'arrête pas là : elle affiche un taux moyen de décarbonation dans les différents sites, d'approximativement 90 % en moyenne. *« Forte des résultats de la filière depuis plusieurs années consécutives, la luzerne déshydratée est aujourd'hui une source de protéine reconnue bas carbone dans les rations »*, justifie le président de la coopérative. Du côté de la production de betteraves, Capdéa expose une production totale de 116 166 tonnes de pulpes de betteraves. Un rythme de croisière. En ce qui concerne la production de paille, la campagne 2025 comptabilise 8 500 de tonnes produites par Capdéa. Florent Feige confie qu'il souhaiterait tout de même *« atteindre, voire dépasser les 10 000 tonnes de production annuelles »*. Pour cela, les deux dirigeants annoncent avoir la *« volonté de mettre en place un troisième site dans les prochaines années »*. Au-delà des productions majeures, Capdéa a de petites antennes pour diversifier la production de ses adhérents. Parmi elles, nous retrouvons : du marc de pomme, du sainfoin, du marc de raisin, de l'œillette et du miscanthus. Dans ces productions diversifiées, l'œillette tire son épingle du jeu. *« C'est une culture qui a de très bons rendements. Aujourd'hui, la rémunération forfaitaire est maintenue pour 2026, à 1 000 € de l'hectare et le prix des capsules annoncées serait à 2 175 €/la tonne »*, informe-t-il. Pour cette campagne 2026, de nombreux adhérents ont répondu présents, correspondant à près de 250 hectares supplémentaires sur ce secteur d'activité.

« La luzerne a amorcé sa reconquête »

« Il y a un an, on vous annonçait cette opération ambitieuse de reconquête sur la production de luzerne. Aujourd'hui, on peut vous annoncer que la première phase de l'opération, celle des parts de marché, est globalement cochée. Cette année, nous laissons place à la seconde phase de l'opération reconquête, en l'occurrence : celle de la valeur du produit. L'objectif est de capter les signaux et les concrétiser par une augmentation de la valeur générée par le marché. En concrétisant ces dires, vous pouvez retrouver de la rémunération dans vos fermes et croire au fait que la luzerne a un potentiel d'avenir et qu'elle est même nécessaire pour nourrir les marchés que nous sommes allés chercher », analysait Pierre Begoc, directeur général de Désialis, opérateur majeur de la commercialisation de produits déshydratés à base de luzerne. En collaborant avec la coopérative Capdéa, Désialis a souhaité redynamiser le marché de la luzerne en allant capter les signaux au sein de pays européens, comme l'Allemagne, qui est considéré comme *« le plus gros marché laitier européen »*. *« Notre niveau de pénétration sur le marché allemand n'est pas au potentiel du nombre d'animaux, et notamment des vaches laitières disponibles sur le marché. Le retour sur ce marché européen s'est opéré en pellets et en balles grâce à la fermeté du marché français et à la bonne tenue du marché belge »*, signalait-il. En arrivant l'année dernière, Pierre Begoc, a constaté, sur le marché européen, *« une vraie baisse de la production de luzerne déshydratée qui a généré des opportunités pour placer nos produits. Le marché européen, à bien des égards, a des ressources qu'on n'a pas encore totalement optimisées. C'est ce à quoi on a choisi de s'atteler*



Florent Feige, directeur de la coopérative Capdéa a pris la parole pour revenir sur les avancées majeures réalisées sur la campagne 2025.

avec les administrateurs pour tracer la feuille de route 2030. L'objectif ? C'est d'être lucide sur notre contexte. On est en Champagne, on est au cœur de l'Europe, on est au cœur du bassin de production animale, mais on est handicapés parce qu'on est loin de l'export maritime et de l'accès aux océans. Donc l'export maritime, on l'a réduit», se justifie-t-il par la suite. Si les pays frontaliers sont les premiers concernés, c'est avant tout car cela était inscrit dans la feuille de route pour 2030, intitulée *« Europa First »*. *« On a gardé un pied dans l'export. On privilégie les pays européens mais on est tout de même très contents de voir que cette année, peut-être, on pourra faire quelques tests vers le marché chinois parce que c'est une corde de plus à notre arc »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21

L'école est finie

Nous avons échangé avec deux fils d'agriculteurs scolarisés à la MFR Auxois sud-Morvan.

Juin est le mois des résultats : ceux de la fenaison, du début des moissons et aussi des examens scolaires ! Les notes du bac sont connues ce jeudi, mais Simon Février et Fabien Guenebaut, fils d'agriculteurs aux Granges-sous-Grignon et Frolois, n'ont pas à s'en soucier : *« Nous sommes en classe de Seconde et n'avons pas d'examen cette année, si ce n'est un petit oral sur notre stage qui se déroule pour nous deux sur la ferme familiale. Les choses sérieuses ne commenceront que l'an prochain, avec des examens à cette même période »*. Depuis vendredi dernier, les deux compères ne mettent plus les pieds à la MFR : *« nous avons encore deux semaines de stage et après, vacances, enfin du moins sur le papier, car nous serons en moissons ! »*. Simon Février et Fabien Guenebaut reprendront leur parcours scolaire au courant août avec l'apprentissage de leur première année de bac pro CGEA. Simon changera de *« maison »* et ira travailler chez Stéphane Toulouze à La-Roche-Vanneau tandis que Fabien restera *« à domicile»*. *« Dans un an, ce sera le bac de français et de maths et dans deux ans, il y aura toutes les autres épreuves »*, ajoute Simon Février, *« pour ma part, j'enchaînerai avec un BTS Acse avant de rejoindre la ferme de mon père qui est en polyculture-élevage »*. *« Je compte également m'installer, s'il y a de la place ! »*, complète Fabien Guenebaut, dont la ferme est également en polyculture-élevage, avec des vaches allaitantes et laitières.



Simon Février et Fabien Guenebaut, la semaine dernière à la maison familiale de Pouilly-en-Auxois.

AG

Ça bouge, à la « MF »

Elle reçoit des étrangers et envoie ses jeunes à l'étranger : la maison familiale Auxois sud-Morvan s'internationalise de plus en plus ! L'établissement a accueilli des étudiants roumains et espagnols pendant une semaine fin mai, pour de fructueux échanges avec ses apprentis de BTS Acse 2e année. L'innovation et les nouvelles technologies en agriculture étaient au programme, avec plusieurs sorties organisées dans la région. *« L'an passé, nous étions en Espagne et l'an prochain, selon toute vraisemblance, ce sera au tour des Roumains de nous accueillir à l'occasion de ce BIP, qui veut dire Blended Intensive Programme en anglais ! »*, informe Delphine Montoya, formatrice à la MFR. Des jeunes de 4e et de 3e de la MFR ont réalisé deux déplacements en Allemagne au début du printemps, après avoir accueilli eux-mêmes leurs homologues germaniques quelques semaines plus tôt. *« Ce n'est pas tout : nos bac 1 sont allés trois semaines en Italie, les Secondes et les CAP2 ont rejoint la Roumanie. Ce même pays figurait lui aussi au programme de nos BTS première année, qui sont également allés en Belgique. Oui, ça bouge à la MFR... C'est excellent pour l'ouverture d'esprit ! »*, ajoute Delphine Montoya.



Lors d'une visite « espagnole, roumaine et français » au Gaec Colson, à Moloy.

// JEUNES AGRICULTEURS

21

Auto-entrepreneur avant de s'installer

Théo Bizouard travaille dans une petite dizaine de fermes autour d'Arnay-le-Duc avant d'avoir, un jour il l'espère, sa propre exploitation.



Le jeune Côte-d'orien la semaine dernière, lors de la fenaison.

Fin 2024 à Bretenière : nous lui avions consacré un article dans nos colonnes avec d'autres stagiaires de BPREA. Nous l'avons recroisé il y a quelques jours mais cette fois-ci, sur le terrain et au volant d'un tracteur. Théo Bizouard a quitté les cours et est désormais opérationnel, à son plus grand plaisir. À 22 ans, ce jeune homme a déjà dit au-revoir ou peut-être même adieu au football et à la chasse, ses deux anciennes passions, par manque de temps. Désormais, son quotidien, c'est 100% agriculture : *« les semaines et même les week-ends sont bien remplis, mais quand on aime son métier, travailler n'est pas une contrainte... Je sais tout de même me libérer pour des sorties quand l'occasion se présente, notamment le samedi soir ! »*.

Déjà des moutons

Hors cadre-familial, l'habitant d'Antigny-le-Château n'est pas encore installé mais son emploi du temps ressemble de plus en plus à celui d'un chef d'exploitation : *« dans l'attente de trouver et de pouvoir reprendre une ferme, j'ai monté mon auto-entreprise pour aller réaliser diverses prestations chez des agriculteurs. L'activité démarre plutôt bien, merci à tous ceux qui me font confiance. Je me rends dans huit entreprises qui ont chacune des manières différentes de travailler, c'est très formateur pour moi »*.

Théo Bizouard ne dispose pas encore de son propre matériel : *« je ne suis lancé que depuis septembre. Je commence tout doucement, j'ai déjà une presse en ma possession. En pratique, mes patrons me confient leurs équipements et tout se passe bien »*. Après les moissons dans son secteur, l'auto-entrepreneur aura réalisé une année entière en agriculture : *« j'avais commencé en fin d'été par la préparation des champs. Ensuite, j'ai beaucoup travaillé en élevage auprès des bovins. J'ai aussi sorti le castor quand les dates le permettaient. De la clôture était aussi au programme. Là, je vais aller moissonner entre Arnay et Pouilly, chez Thomas et Romain Bélorgey, chez qui j'ai été quatre ans en apprentissage »*. Théo Bizouard, qui a également été apprenti chez Antoine Leguy à Thoisy-la-Berchère et chez Sylvain Bélorgey en travaux publics à Molinot, développe dans le même temps une petite troupe de moutons : *« j'ai commencé avec huit agnelles charollaises il y a trois ans et j'ai aujourd'hui trente brebis. Je prépare gentiment mon installation, en espérant que l'occasion se présente prochainement ! »*.

AG



// FEDER ÉLEVAGE

Merci Michel !

L'ancien directeur de Feder Élevage a été salué lors de l'assemblée générale de la coopérative.

Son départ en retraite date du 1er février, mais l'assemblée générale a permis de *« marquer le coup »*, plusieurs mois après. De nombreux hommages se sont succédé, le palais des congrès de Beaune s'est même levé à deux reprises pour l'applaudir ! Michel Millot, 64 ans, a réalisé l'intégralité de sa carrière au sein de la coopérative, les marques de sympathie ont été nombreuses à son égard.

Son meilleur souvenir professionnel ? Le rapprochement des coopératives Socaviac (Allier) et Global (Charolles) en 2012, qui sera à l'origine de l'Union des coopératives agricoles (UCA) Feder, puis de Feder Élevage après la fusion des deux entités en 2020. *« Socaviac et Global étaient en très bonne santé financière mais nous les avons tout de même réunies. D'ordinaire, ce sont des entreprises qui ne vont pas forcément bien, qui s'unissent. Notre groupe coopératif est aujourd'hui un super outil, une véritable machine de guerre en ordre de marche !»*, nous confie fièrement l'ancien directeur.

Les fusions, ce Côte-d'orien les connait décidément très bien puisqu'il était maire de sa commune lors de la fusion de Flée et Bierre-lès-Semur, qui ont donné naissance en 2019 au Val-Larrey. Michel Millot ne quitte pas définitivement la coopérative : *« plusieurs missions me seront confiées, je serai toujours un peu là mais désormais, je serai au ralenti... »*. Des loisirs *« en lien avec la nature »* vont occuper la majeure partie de son nouveau quotidien. Mais que veut-il dire par là ? Un peu de pêche et de chasse ? *« Ah non, pas du tout ! Un peu de jardinage et plein d'autres petites choses »*, nous répond le jeune retraité.



Michel Millot, entouré de son successeur Yves Jehanno et du président Josselin Laligant.

Dans la continuité

Yves Jehanno succède donc à Michel Millot à la direction générale depuis le 1er février. Cet homme de 57 ans n'est pas inconnu au bataillon : il fait partie de la *« maison »* depuis une quinzaine d'années. Différentes fonctions ont déjà été assurées par cet habitant de Molinet, village du 03 à la limite de la Saône-et-Loire, principalement dans les domaines de la technique et de la génétique. Yves Jehanno partage avec nous sa volonté de poursuivre *« dans la continuité »* le travail entrepris par son prédécesseur : *« l'humain est et sera toujours au centre de nos projets ! Cette notion est très importante à nos yeux, c'est notre ADN et nous voulons le conserver avec toutes nos équipes. Nous partageons tous la même volonté de faire avancer les choses et de structurer au mieux la filière. Chez Feder Élevage, nous n'opposons jamais les allaitants aux laitiers, jamais la viande avec le maigre, jamais la France avec l'export... Il n'y a jamais d'opposition, cela est essentiel dans ce monde en perpétuelle évolution »* . Le nouveau directeur rappelle quelques chiffres clés de Féder Élevage : *« 220 000 bovins et 140 000 ovins sont commercialisés chaque année, notre chiffre d'affaires sur le volet approvisionnement et technique s'élève à 12 millions d'euros, nous avons un peu plus de 200 salariés. Feder, ce sont 4 500 éleveurs, apporteurs, adhérents et actionnaires répartis dans 27 départements. Notre chiffre d'affaires 2025 a explosé et réalise un record inédit à plus de 520 millions d'euros, soit plus de 110 millions supplémentaires par rapport à 2024 »*.

Une belle assemblée

Josselin Laligant, le président, se félicitait de la belle tenue de cette assemblée: *« Nous avons accueilli beaucoup de monde, ce n'est pas une surprise avec le départ de notre directeur général... Michel Millot a énormément compté pour notre coopérative, il a toujours été présent et acteur lors de son évolution. Ce que je retiendrai de lui ? Son côté humaniste, aussi bien avec le personnel que les adhérents. Michel a la particularité d'être très ferme dans ses décisions: avec du recul, il faut bien reconnaître qu'il avait bien souvent raison ! »*. L'éleveur de Gissey-sous-Flavigny salue à son tour le chiffre d'affaires réalisé l'an passé par la coopérative : *« la hausse des cours a permis d'avoir ce niveau exceptionnel... Si nous pouvions rester sur la plage de prix actuels, ce serait bénéfique à toute la filière. Quoiqu'il advienne, nous donnerons notre maximum pour maintenir un niveau de rémunération rentable chez les adhérents. Ce critère nous permettra d'avoir encore de l'élevage demain, dans nos fermes. Il faut croire en l'élevage et en l'avenir, il y a encore de belles choses à faire. C'est dans cet état d'esprit que nous allons nous pencher sur le dossier, peut-être ambitieux, de la recapitalisation »*.

AG

// CHIENS DE TROUPEAU

21 Qui sera finaliste ?

Un concours de chiens de troupeau sur bovins se tient dimanche 5 juillet à Marigny-l'Église, dans la Nièvre.

L'association des utilisateurs de chiens de troupeau Yonne-Morvan (Auctym) organise un concours qualificatif pour la finale des championnats de France. Le rendez-vous est donné dimanche 5 juillet à partir de 9 heures sur la commune de Marigny-l'Église, près de Quarré-les-Tombes. Vingt-et-un couples *« chien-éleveur »* sont en lice, les trois premiers décrocheront leur ticket pour concourir dimanche 30 août à Maîche, dans le département du Doubs. *« Les participants viennent de la Côte-d'Or, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Manche, des Vosges, de la Savoie, des Hautes-Alpes... »*, présente Gilles Bachelin, président de l'Auctym qui accueille ce concours sur ses terres comme il y a trois ans. Le juge, lui, viendra de l'Ardèche. *« Il n'y a que des borders collies dans cette épreuve»*, poursuit Gilles Bachelin, *« chaque chien devra ramener vers lui cinq génisses, ces bovins seront ensuite à stabiliser, ils passeront dans un couloir de contention, il y aura un carrefour dans lequel ils devront tourner. Les génisses se déplaceront d'un point A à un point B avant d'être chargées dans une bétaillère. Chaque couple-éleveur débutera avec un capital de 110 points, le juge en retirera à chaque erreur »*. L'entrée sera gratuite à Marigny, une restauration et une buvette seront à disposition en marge de ce concours qui devrait se terminer aux alentours de 17h30.

AG

Renseignements au 06 89 06 06 13.





L'affiche de l'évènement.

ÉQUARRISSAGE EN FERME : ATM RUMINANTS, UN OUTIL INTERPROFESSIONNEL AU SERVICE DES ÉLEVEURS

TOUS LES ANS, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE APPELLE AUPRÈS DE CHAQUE ÉLEVEUR DE BOVINS, OVINS ET CAPRINS LA COTISATION « ÉQUARRISSAGE ». CETTE CONTRIBUTION DES ÉLEVEURS EST OBLIGATOIRE ET SERT À FINANCER UNE PARTIE DU COÛT RÉEL DE L'ÉQUARRISSAGE. COMMENT FONCTIONNE LE FINANCEMENT DE L'ÉQUARRISSAGE EN FERME ?

L'association ATM Ruminants a vocation à collecter les cotisations des filières bovines, ovines et caprines pour honorer les factures d'enlèvement et de transformation des animaux morts en ferme. Cet outil interprofessionnel a été mis en place en 2009 lorsque l'Etat s'est désengagé du financement de l'équarrissage en ferme. Aux côtés des associations ATM des autres espèces (porc, volailles, etc.), ATM Ruminants est en charge de la négociation des contrats d'équarrissage en ferme à l'échelle nationale avec les sociétés d'équarrissage. L'unité des filières est nécessaire pour peser dans les négociations avec les équarrisseurs.

Le coût moyen de l'équarrissage des bovins, ovins et caprins s'élève chaque année à envirron 100 Millions d'euros HT.

LE FINANCEMENT DE L'ÉQUARRISSAGE

Pour prendre en charge les coûts d'équarrissage, l'association ATM Ruminants dispose de deux types de ressources, dont la collecte est rendue obligatoire par accord interprofessionnel étendu par les pouvoirs publics :

- **Une cotisation « amont »**, appelée chaque année auprès des éleveurs de bovins, ovins et caprins par les chambres d'agriculture. Cette cotisation est forfaitaire et dépend uniquement de la taille du cheptel présent dans les exploitations. Elle représente 22% des ressources de l'association.

- **Une cotisation « aval »**, collectée par les abatteurs sur la base des volumes abattus et répercutée en intégralité sur les factures de viande jusqu'aux bouchers, à la grande distribution et à la restauration. Elle représente 78% des ressources.



UNE MUTUALISATION DES COÛTS

Au travers d'ATM Ruminants, une double mutualisation des coûts est donc appliquée pour le financement de l'équarrissage des animaux morts en ferme. D'une part, elle permet **de ne pas faire reposer cette charge importante uniquement sur les éleveurs**. D'autre part, le coût réel de l'équarrissage dans certaines zones est quasiment 10 fois plus élevé que dans des zones de plaine à forte densité d'animaux. Pour autant, la cotisation de l'éleveur dépend seulement de son effectif d'animaux. Ainsi, malgré la différence de coût entre les départements, **un éleveur paie la même cotisation, quelle que soit la localisation de son exploitation.**

DES SPÉCIFICITÉS ENTRE LES FILIÈRES

Chaque espèce finance son propre équarrissage. Plus le volume abattu est important pour l'espèce donnée, plus la part de financement restant due par l'éleveur est faible. C'est ce qui explique les variations des cotisations entre les bovins, ovins et caprins pour les éleveurs.



EXEMPLE POUR LES BOVINS

	BOVINS
Part payée par les éleveurs	17%
Taux cotisation « Amont » forfaitaire annuel *(€ / Unité Bétail Équarrissage)*	1,34 € / UBE *(soit 1,57 € par vache / an, forfait minimal 20 € par détenteur / an)*
Part payée par l'aval de la filière viande	83%
Taux cotisation « Aval » *(€ / tonne carcasse)*	41,5 € / t *(veaux)* 71,5 € / t *(+8 mois)*

QUE RISQUENT LES ÉLEVEURS EN CAS DE NON-PAIEMENT DES COTISATIONS ?

Un éleveur non à jour de sa cotisation ne bénéficie plus du service ATM. Les enlèvements sur son exploitation ne sont donc plus pris en charge. Il s'expose alors à une facturation de la prestation par l'équarrisseur, en totalité et à un tarif non négocié. Pour que l'éleveur puisse régulariser sa situation le plus rapidement possible en cas de blocage, l'équarrisseur lui transmet les coordonnées d'ATM Ruminants. Il pourra alors contacter l'association, régler la cotisation impayée et refaire une demande d'enlèvement dans la journée.

CONTACT ATM RUMINANTS :
supportatm@interbev.fr

Trouvez les coordonnées de l'équarrisseur dont vous dépendez :

https://atmruminants.fr

Crédit photo : ATEMAX. Tous droits réservés / ATM Ruminants.

// RÉCOLTE DES PROTÉAGINEUX

Intervenir au bon moment pour limiter les pertes

La récolte débute ou débutera prochainement pour les pois et féveroles selon les typologies hiver/printemps. Le contexte climatique de cette année a fortement accéléré le cycle des cultures et la récolte approche avec beaucoup d'avance pour certains secteurs.

La phase de récolte est toujours un chantier délicat pour les légumineuses, nécessitant de prendre son temps. Il est important d'intervenir au bon moment et avec les bons réglages afin de minimiser les pertes à la récolte et la casse de graines, risques non négligeables sur ces cultures. Voici quelques conseils techniques.

Moins de risques à récolter trop tôt que trop tard

Les protéagineux nécessitent de bonnes conditions de récolte et de bien anticiper ses réglages pour éviter des difficultés (bourrage, pertes de gousses, casse de grains, etc.).

Pour rappel, le grain se récolte entre 15 % et 20 % d'humidité, mais **l'optimum est situé entre 16 % et 18 % d'humidité.**

Dans l'hypothèse d'une récolte en conditions très sèches, en dessous de 15 % de teneur en eau, le manque d'humidité peut entraîner de la casse de graines. Ce facteur est non négligeable dans la capacité germinative des graines pour les contrats de semences et les utilisateurs de graines de fermes. C'est également rédhibitoire pour l'alimentation humaine si plus de 10 % de graines cassées sont présentes.

À l'inverse, en cas de fin de cycle humide, il est possible de récolter les pois et féveroles jusqu'à 20 % d'humidité, sous conditions de ventiler la récolte par la suite. Privilégier les récoltes en début ou fin de journée pour éviter les fortes chaleurs pouvant favoriser l'ouverture des gousses (voir schéma).

Attention à ne pas attendre que les dernières traces de vert disparaissent. La maturité de l'ensemble des organes est rarement homogène sur une parcelle, souvent en lien avec l'hétérogénéité de la parcelle et avec le prolongement du cycle occasionné par des pluies autour de la maturité. N'hésitez pas à débuter la récolte même si quelques traces de vert persistent. En cas de planning serré, n'hésitez pas à débuter la récolte 1-2 jours plus tôt que prévu si nécessaire, une récolte plus humide est moins dommageable qu'une récolte trop sèche.

Astuce visuelle : lorsque le grain se raye légèrement sous l'ongle, la graine approche des 20 % d'humidité, la récolte peut se déclencher dans les jours qui suivent.



Terres Inovia

Parcelle de pois à l'approche de maturité.

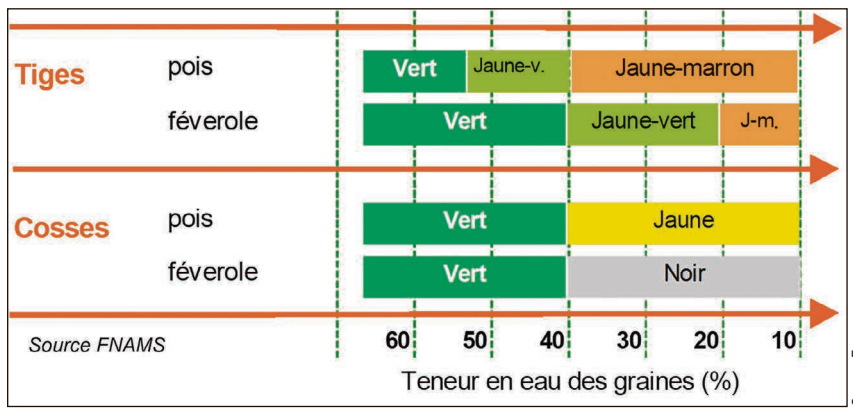
Quelques conseils pour récolter son pois

La récolte du pois s'opérera avec un contre-batteur à céréales. Selon la tenue de tige, liée à la maîtrise du peuplement et aux intempéries, la récolte s'envisagera de différentes manières.

• **Récolte en situation favorable** (majorité des pois) : dans les parcelles bien portantes, favoriser une coupe à profondeur variable ou à tapis qui faciliteront la récolte. L'équipement de scies latérales permettra d'éviter les bourrages. Les diviseurs peuvent être enlevés si on arrache la culture.

• **Récolte en situation versée** (quelques parcelles) : Pour des pois un peu versés, la barre de coupe classique équipée de releveurs tous les 3 doigts et d'une barre anti-cailloux suffit. Dans les situations où la verse est plus marquée, n'hésitez pas à récolter uniquement face à la verse.

• **Récolte en situation plaquée et/ou avec forte pression adventice** (cas rares) : Si les conditions devaient être extrêmes, avec des pois plaqués au sol après une longue période pluvieuse, le pick-up spécial pois (type Sund), équipé de peignes à doigts souples qui soulèvent la végétation et cassent les tiges au ras du sol, peut sauver des récoltes. Également, en situation impactée en plus par le salissement, il est possible de faucher précocement le pois à 5-10 cm et de l'andainer par la suite. La reprise de l'andain sera à réaliser une fois les graines plus dures à l'aide d'un pick-up ou d'une moissonneuse équipée de doigts releveurs sur la largeur de l'andain.



Source Fnams

La couleur des tiges et gousses permet d'approximer la teneur en eau des plantes.

Quelques conseils pour récolter sa féverole

La récolte de la féverole s'opérera de préférence avec une coupe avancée ou à profondeur variable. Des releveurs sont recommandés tous les 3-4 doigts et ceux même en situation non versée. Positionner 1 rabatteur sur 2. La seule particularité de la féverole est l'utilisation d'un contre-batteur mixte ou à maïs, le contre-batteur à céréales étant insuffisant.

Dans toutes les situations (pois comme féverole), veillez à récolter lentement. Les graines sont sensibles à la casse et la perte de grains en conditions difficiles est élevée. L'équipement d'un réducteur de régime est fortement conseillé.

Bastien Remurier, Terres Inovia

Source FNAMS-SEMAE-GNIS		**Pois**	**Féverole**
Batteur et contre-batteur	**Le battage** doit être lent d'autant plus si la végétation est sèche. Les protéagineux se battent facilement mais la graine est fragile et sensible à la casse ou la fissuration. Il est généralement conseillé de s'équiper d'un réducteur de régime du batteur pour atteindre les vitesses requises		
	Diamètre du batteur (cm)	Vitesse de rotation (tours/min)	Vitesse de rotation (tours/min)
	45	380-640	380-470
	60	280-480	290-350
	76	230-380	230-280
	Le serrage batteur/contre-batteur doit être convergent : plus étroit à l'arrière qu'à l'avant		
	Batteur type conventionnel	20 mm avant et 10 mm arrière	25 mm avant et 12 mm arrière
	Batteur type axial	10-15 mm	20-32 mm
	Le contre batteur type céréales convient en pois mais est insuffisant pour la féverole nécessitant un contre-batteur mixte ou à maïs		
	Espace entre-fils	>10mm	>14 mm
Barre de coupe	Veillez à ne pas manquer les gousses du bas en cas de faible hauteur ou de verse. N'hésitez pas à récolter face à la verse.		
	Culture non versée	Barre de coupe à profondeur variable ou à tapis Scies latérales pour éviter le bourrage	Barre de coupe avancée ou à profondeur variable releveurs tous les 3-4 doigts Positionner 1 rabatteur sur 2
	Culture versée	Barre de coupe avec releveurs tous les 3 doigts + barre anti-cailloux	
Caisson de nettoyage	Le bon réglage du caisson permet de limiter les pertes à l'arrière et le renvoie des graines à l'avant. Veiller à régler la grille inférieure juste au-dessus du diamètre des plus grosses graines. La ventilation est recommandée.		
	Grille supérieure	12-18 mm	15-18 mm
	Grille inférieure	8-12 mm	8-12 mm

Fnams/Semae/Gnis

Les réglages de sa moissonneuse à privilégier selon la culture et la situation.



// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

21

Fertiliser pour voir loin

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a accueilli des adhérents du Gerfab sur sa parcelle d'essais bio, à Rouvres-en-Plaine. La fertilisation était au cœur des discussions.

Le Geda *« bio »* de Côte-d'Or compte une soixantaine d'adhérents dans le département et se réunit une dizaine de fois par an. Un de ses rendez-vous avait lieu le 9 juin à Rouvres-en-Plaine. Vincent Maurice et ses collègues conseillers de la Chambre d'agriculture ont présenté plusieurs tendances après quatre années de cultures sur une plateforme s'intéressant à la fertilisation (différents systèmes correspondant à quatre stratégies de fertilisation sont évalués au niveau technico-économique, les marges sont calculées avec un suivi annuel des bilans PK).

Des légumineuses

La meilleure marge brute, pour commencer, est obtenue dans un système sans fertilisation mais avec beaucoup de légumineuses qui se sont chargées elles-mêmes d'apporter de l'azote. *« Ce système sans fertilisation PK est toutefois fragile, car les sols vont s'appauvrir au fil du temps. Aucun de nos systèmes, même avec fertilisation, n'arrive à équilibre en termes de phosphore. Il en manque peu mais il en manque »*, fait remarquer Vincent Maurice. Le conseiller de la Chambre cite alors la calculette PhosphoBio, mise en place par Arvalis, qui montre que la zone à risque concernant ce même phosphore, intervient généralement entre 4 et 8 rotations dans les systèmes sans fertilisation : *« l'idéal, pour la parcelle d'essai, est donc de fertiliser, davantage que ce que nous avons fait. Pour nos essais, nous avons mis une tonne de bouchons 9-5-0 /ha en deux fois en quatre ans. Sur un autre système, les apports on été de 500 kg de bouchons/ha puis de 6 tonnes/ha de fumier de bovins. Avec le fumier, nous étions excédentaires en potasse, qui est moins problématique que le phosphore car il y en a beaucoup dans nos sols. Mais il manquait encore un peu de phosphore pour être à l'équilibre »*.

La *« ferti »* pour équilibrer

Sans fertilisation, des carences vont donc intervenir selon notre interlocuteur : *« le conseil que nous pourrions donner dans ce cas de figure est donc de fertiliser pour équilibrer les bilans PK à l'échelle de la rotation. Ces apports ne doivent pas être raisonnés en charges opérationnelles, mais plutôt en charges de structure, censées entretenir les sols dans la durée. Avec de la fertilisation PK, l'agriculteur ne va pas voir directement une augmentation de rendements l'année N, mais il va s'éviter une baisse les années suivantes. Telle pourrait être la conclusion de notre expérimentation que nous allons poursuivre »*.

AG



Vincent Maurice, au centre, a présenté les résultats de quatre années d'expérimentations.

// HORTICULTURE FRUITIÈRE

89

Au cœur de la récolte fruitière

En ce moment, les fruits rouges sont récoltés par les producteurs du département. Ce vendredi 19 juin, Terres de Bourgogne a retrouvé Camille Guyard, dirigeante de la structure « les Framboises de Colangette », à Thury.

C'est au sein de l'EARL Guyard spécialisée en élevage de bovins allaitants, en grandes cultures et en productions de noix, que Camille Guyard a décidé de se lancer, en 2021, dans une autre production : celle de la framboise. Aujourd'hui, bien implantée dans le territoire icaunais, l'exploitation possède 1 200 m² depuis peu, après avoir *« investi dans 200 m² supplémentaires, cette année pour augmenter la production »*. Si la récolte s'étale sur plusieurs mois, à savoir juin, août, septembre et octobre, c'est en ce moment que le plus gros est récolté, environ 2/5 de la récolte annuelle. Avec les périodes de chaleur, Camille dit *« s'être adaptée et travaille le matin. Nos plants sont en serre, ce qui entretient d'autant plus la chaleur, donc on a décidé de cueillir davantage, en temps frais »*. La chaleur n'impacte pas qu'à ce niveau-là : la productrice a dû également commencer la récolte, dix jours plus tôt. *« En prenant des notes, de manière assidue sur un cahier et en reprenant la dynamique de l'année dernière avec celle de cette année, on a comptabilisé dix jours d'écart, à cause de la grosse chaleur »*, commente-t-elle. Étant en agriculture bio pour l'atelier de framboises, la productrice commente également la difficulté pour elle, comme pour les autres de devoir *« remédier aux attaques de la drosophila suzukii »*. C'est une mouche originaire d'Asie, installée en Europe depuis une dizaine d'années. Étant de très petite taille, elle a la capacité de pondre jusqu'à 400 œufs dans les fruits sains et encore fermes. Par conséquent, les larves se développent à l'intérieur des fruits, les rendant mous, tachés et très souvent impropres à la consommation. Avec la chaleur, *« les cycles des insectes sont plus courts et les attaques sont plus intenses. En général, la mouche arrive progressivement pendant l'été, pour être en pleine expansion au mois d'août »*. À ses débuts, Camille Guyard confie *« avoir dû déclasser près de 50 % de ma production »*. Aujourd'hui, grâce à une récolte rapprochée, *« les attaques sont devenues minoritaires »*.

La framboise parfaite ?

Dans le cœur de son projet d'expansion, la productrice a souhaité tester de nouvelles variétés. Cependant, elle confie que ce qui ne change pas : c'est la diminution de *« l'espérance de vie. Lorsque je discute avec des anciens, ils nous disent qu'avant, les framboises pouvaient tenir jusqu'à huit ans. Aujourd'hui, les variétés, et notamment les variétés remontantes, c'est-à-dire, celles pouvant faire deux récoltes à l'année, doivent souvent être replantées tous les cinq-six ans »*. Le sourire aux lèvres, elle confie qu'il n'existe pas *« de framboise parfaite »*, mais elle a réussi à trouver la solution pour que chaque variété puisse avoir ses qualités pour les débouchés qu'elle emprunte. *« La variété vajolet, par exemple, est remontante. Elle produit de très gros fruits magnifiques, bien calibrés, on la considère comme la top model de la framboise »*, commente-t-elle en rigolant, *« et quand tu la goûtes, tu te rends compte qu'elle a moins de goût que d'autres variétés et c'est super frustrant »*. Alors que, la variété san rafael *« est moins esthétique, elle est un peu plus biscornue comme framboise, mais par contre la saveur est présente, même quand il manque de soleil. La variété tulameen, elle est belle, bonne, sucrée, mais elle n'est pas du tout vigoureuse dans sa production, les canes sont souvent chétives »*. Dans ces cas-là, la productrice arrive toujours à trouver des débouchés : grande distribution, restauration/pâtisserie, vente directe et transformation. *« Si certaines framboises ne sont pas esthétiques, on les transforme pour en faire de la confiture ou du jus, car le goût reste »*, justifie-t-elle. Pour autant, elle continue toujours de *« tenter de nouvelles approches. Pour la nouvelle superficie, j'ai testé la variété nobility qui paraît parfaite sur le papier et j'ai aussi voulu prendre la variété joanj, qui a la particularité de produire des framboises jaunes. Dans les marchés, cela peut attirer l'œil des clients »*. En reprenant la route de la ferme, Camille assure, que la production de cette année sera bonne et pense arriver à une récolte finale de cinq tonnes.

Charlotte Sauvignac



Camille Guyard, productrice de framboises a bien entamé la récolte.

// MARCHÉS

21 Courtiers en vins, les hommes (et femmes) de confiance

Fin mai, à Beaune, se tenait le congrès de la Fédération nationale des syndicats de courtiers en vins et spiritueux. L'occasion de découvrir un secteur professionnel mal connu mais essentiel dans l'économie du vin.

Un vieux métier, essentiel autant que mal connu du grand public : les courtiers en vins et spiritueux étaient rassemblés, fin mai, à Beaune, pour le congrès de la Fédération nationale des syndicats de courtiers en vins et spiritueux (FNSCVS). Une centaine de congressistes étaient présents en terre bourguignonne. L'occasion d'expliquer ce qu'est ce métier. Ces courtiers font partie d'une profession réglementée, dont l'exercice est encadré par une loi de 1949. Ils n'ont pas le droit d'acheter ou de revendre. En revanche, ils sont au cœur des transactions en assurant le lien entre viticulteurs et négociants. *« Nous sommes positionnés très en amont pour mettre en rapport des viticulteurs et des négociants sur des raisins, des moûts ou des vins,* précise Jérôme Prince, président de la Fédération nationale des syndicats de courtiers en vins et spiritueux (FNSCVS). Basé à Beaune, il préside aussi la fédération Bourgogne-Beaujolais. *Nos clients sont des négociants et des viticulteurs. Nous fonctionnons selon des mandats d'intérêt commun et nous œuvrons pour la transaction. »*

Connaissance des marchés

Pour nourrir le lien nécessaire à ces transactions, les courtiers s'appuient sur leur connaissance des marchés, des stocks, des désirs de leurs clients. *« Tous les jours,* poursuit Jérôme Prince, *nous avons des demandes, des propositions, nous goûtons des vins. Nous produisons des lettres de confirmation d'achat que nous signons nous-mêmes et qui rendent la vente parfaite, à partir du moment où l'on a constaté une certaine quantité de vin, ainsi que l'accord des parties dans le cadre du mandat qu'on nous a confié. Cela confère une sécurité juridique à la transaction, en plus de notre métier de terrain. »* Passer par un courtier en vins n'est pas une obligation légale et la profession n'a pas de monopole. Pour y accéder, il faut passer un examen et l'on est ensuite inscrit sur un registre officiel. Le recours à ces professionnels sécurise juridiquement les transactions et en augmente la traçabilité. Comme tous les vieux métiers, celui de courtier a appris à s'adapter aux évolutions du secteur sur lequel il opère : *« La professionnalisation est croissante dans nos rangs. Beaucoup d'acheteurs préfèrent travailler avec des courtiers qui sont sur le terrain, qui préservent les relations futures. C'est très important : dans le vin, on ne fait pas des « coups ». On travaille sur la continuité. »*

Un secteur qui se féminise

On ne compte que 300 courtiers en France, dont 48 en Bourgogne, qui réalisent entre 70 et 75 % du total des transactions. La profession se féminise également : les femmes représentent aujourd'hui 30 % des acteurs du secteur.



Jérôme Prince, Beaunois et président de la Fédération nationale des syndicats de courtiers en vins et spiritueux.

Le congrès de Beaune aura été marqué par l'intervention d'un représentant de la Banque de France sur la situation des entreprises viticoles en France. *« C'est important pour nos membres d'avoir une ouverture sur le monde et d'être conscient de ces enjeux,* précise le président de la FNSCVS. *Ils sont ainsi en capacité d'en parler avec les vignerons qu'ils rencontrent. »* Le congrès avait aussi comme invité d'honneur le président des courtiers italiens, Carlo Miravalle. Un rapprochement entre professionnels français et italiens est d'ailleurs envisagé. La profession tente enfin de faire avec les aléas climatiques et se montre notamment préoccupée par la question des rendements très variables d'une année sur l'autre.

Berty Robert

// TECHNIQUE

21 C'est pas les vacances pour tout le monde !

Alors que l'envie de farniente nous saisit, du côté de la viticulture bourguignonne, on reste studieux : le pôle Technique du Comité des vins de Bourgogne propose une série de rendez-vous dont voici le détail.

Maturité, vins de garde, cépages, microbiologie, démonstrations… Avant les vendanges, ce n'est pas encore les vacances pour les vignerons bourguignons : le pôle Technique du Comité des vins de Bourgogne (ex-BIVB) leur a concocté tout un programme de réunions techniques.

La première se tiendra mercredi 15 juillet à 17 h 30 au palais des congrès de Beaune et aura pour thème : « La maturité, la maturation et la garde : regards croisés et avancées scientifiques ». Ces conférences proposées avec les sociétés Seguin Moreau et Diam Bouchage proposent d'apporter un éclairage scientifique sur des pratiques et observations empiriques dans un contexte changeant. Elles s'appuient sur deux grands projets de recherche : Apogée réalisé en collaboration avec l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin (Univ. Bordeaux) qui propose de développer de nouveaux outils analytiques afin de mesurer le potentiel de garde des vins de chardonnay et le projet Minéralité, réalisé en collaboration avec l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin (Univ. Bourgogne) qui s'intéresse à l'impact de l'obturateur sur le développement de cet équilibre sensoriel complexe. Parmi les interventions proposées :

- La qualité des vins de chardonnay par le prisme des acteurs bourguignons et du pôle technique. Focus sur le vieillissement.
- Nouveaux enseignements sur construction du potentiel de garde : du raisin au vin
-Influence de la perméabilité du bouchon sur la perception de la minéralité des vins blancs de différents âges.

Le second rendez-vous technique se tiendra le 17 juillet, de 14 heures à 17 heures, à Dijon et consistera en une porte ouverte de la parcelle du conservatoire régional pinot chardonnay de La Cras, en collaboration avec l'Association technique viticole de Bourgogne (ATVB) et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Toutes les 30 minutes, seront proposées des visites guidées et commentées des accessions du conservatoire.

Troisième rendez-vous le 22 juillet à Beaune, au Centre interprofessionnel technique des vins de Bourgogne (CITVB), 6, rue du 16è Chasseur, sur le thème « Microbio en cave : se préparer aux vendanges », de 14 heures à 17 heures. Dans un contexte où les équilibres microbiologiques deviennent de plus en plus déterminants pour la qualité des vins, cet événement propose une approche concrète et opérationnelle de la maîtrise des flores microbiennes, du raisin jusqu'à la phase de latence FA-FML. Trois ateliers seront proposés.

Dernier rendez-vous, programmé le 23 juillet en Saône-et-Loire, à Aluze : une porte ouverte du démonstrateur CAP-2050, de 13h30 à 18 heures. Au programme : Conférence sur la simulation des vagues de chaleur sur les variétés résistantes, tour des essais d'Aluze : plantation des Resdur, Bienesis et autres essais et dégustations Resdur-Variétés.

Berty Robert

Pour vous inscrire : https://extranet.bivb.com/technique-et-innovation/agenda-technique/evenements-et-formations/cet-ete-c-est-creme-solaire-et-technique,3123,19345.html?



// FONCIER

Des situations viticoles très contrastées

Les Safer ont publié, comme chaque année, une grande enquête sur les évolutions des marchés fonciers ruraux. Voici les principaux éléments qui en ressortent pour la Bourgogne et le Centre Val de Loire sur le secteur viticole.



De l'Yonne au Beaujolais, du Jura au Val de Loire, les marchés fonciers viticoles ont eu des configurations assez différentes en 2025.

L'enquête annuelle du groupe Safer sur les marchés fonciers ruraux, adopte, pour ce qui concerne les terres viticoles, un découpage géographique un peu particulier en cela qu'il regroupe la Bourgogne, le Beaujolais, la Savoie et le Jura. Sur ce périmètre les chiffres 2025 révèlent les plus fortes progressions de ventes en surface (+ 40,6 %) et en valeur (+ 73,7 %), portées par un nombre réduit de transactions exceptionnelles en Bourgogne et un volume de transactions qui augmente de 9,4 %. La hausse du prix moyen des vignes de 3,9 % est soutenue par l'ensemble des appellations de la Côte-d'Or, en particulier les Premiers crus, blancs (+ 6 %) comme rouges (+ 11 %). Les transactions portent majoritairement sur des surfaces inférieures à 50 ares. Intéressons-nous plus particulièrement aux situations observées dans l'Yonne, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et le Jura.

Dans l'Yonne : Le marché viticole chablisien, toutes appellations confondues, représente 27 ventes en 2025, soit une baisse de 18 % comparativement à 2024. Les surfaces vendues sont supérieures : 23 hectares, soit une hausse de 39 %/2024. Contrairement à 2024, les superficies vendues sont à 100 % acquises par le fermier en place. Aucune vente n'est constatée en situation libre. Les prix observés évoluent faiblement : 3 % aussi bien en appellation Petit Chablis que Chablis. Quelques acquisitions sont observées en Chablis Premier Cru sur de très faibles surfaces et dans le cadre d'une vente de plusieurs appellations ne permettant pas de déterminer avec certitude le prix de vente de cette dernière. Ces évolutions de marché reposent donc sur un très faible nombre de références, imposant une grande réserve d'interprétation.

En Côte-d'Or : Le marché foncier viticole confirme en 2025 une légère ouverture amorcée ces dernières années, avec un renforcement du volume des transactions (+ 28 %) et des surfaces vendues (+ 51 %). Après une progression sensible en 2024, 2025 enregistre une hausse des prix, légèrement supérieure à 5 % toutes appellations confondues. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de marché toujours tendu, où la rareté de l'offre continue de contraindre les volumes échangés. Comme les années précédentes, l'essentiel des transactions porte sur des surfaces modestes, souvent inférieures à 50 ares, et majoritairement occupées. Les acquisitions interviennent le plus souvent pour conforter l'exploitation en place ou maintenir les fermiers. Le marché hors opérations sociétaires demeure très concurrentiel et ne représente qu'une fraction confidentielle du total des surfaces réellement échangées. Sur les prix, les évolutions 2025 confirment une appréciation générale du foncier, mais de manière hétérogène selon les niveaux d'appellations. Les appellations régionales poursuivent leur progression de manière contenue (+ 1 %), ainsi que les appellations communales en blanc de la Côte de Beaune (+ 3 %) et de la Côte de Nuits (+ 3 %), confirmant un mouvement globalement stabilisé mais toujours orienté à la hausse. À l'opposé, les appellations de la Côte de Beaune en rouge présentent une hausse importante (+ 20 %), témoignant de tensions particulièrement fortes sur ces secteurs, notamment sur quelques villages très recherchés. Ce phénomène se traduit également sur les Premiers Crus rouges (+ 11 %). La transparence accrue observée dans les opérations sociétaires laisse supposer, sans statistiques exhaustives, une revalorisation comparable voire supérieure à celle du marché foncier traditionnel. Comme les années précédentes, ces opérations jouent un rôle déterminant dans le maintien d'un niveau de prix élevé et dans la limitation du volume observable sur le marché libre.

En Saône-et-Loire : Pour la zone Beaujolais, la crise commence à se faire sentir au niveau des demandes de vignes. Même dans les crus Moulin à Vent, Juliénas et Chénas, les surfaces ont du mal à trouver des repreneurs. Seuls les bons terroirs génèrent des candidatures. Le cru Saint-Amour reste à part avec une demande plus forte de la part des viticulteurs locaux. Pour la zone mâconnaise, la baisse des cours du vin n'a pas d'impact direct sur le prix des transactions de vignes et terres à vigne sur l'année 2025. Si la tendance se maintient, on pourrait constater une baisse sur l'année 2026. L'absence de disponibilités des droits de plantation freine également les transactions de parcelle à planter. La demande en vignes reste forte, surtout sur les appellations les plus prestigieuses, mais les marchés restent fermés car l'attentisme est important. La Côte châlonnaise reste également sur un marché plutôt fermé avec une stabilité des prix des vignes et des terres à vigne. On constate une légère hausse dans les appellations premier cru en Givry et Mercurey sur lesquelles la demande est très forte. La forte demande en aligoté, notamment pour les crémants, tire les cours du vin et entraîne une poursuite de la demande sur les parcelles qui peuvent être plantées.

Dans le Jura : Le marché des vignes demeure limité d'une année sur l'autre, avec environ 50 hectares échangés en 2025. L'appellation Côtes du Jura structure l'essentiel de ce marché parcellaire, avec des niveaux de prix globalement en hausse pouvant atteindre près de 45 000 euros/ha pour les parcelles les plus qualitatives. Par ailleurs, les terres à planter bien situées et présentant de bonnes conditions d'aménagement restent toujours recherchées, notamment par de jeunes vignerons, souvent engagés dans des démarches de viticulture biologique.

Dans la Nièvre (Centre Val de Loire) : Pouilly (sur Loire et Fumé) demeure reconnue à l'international avec une notoriété forte dans les circuits de distribution haut de gamme. Marqués par des baisses de volumes commercialisés, les prix se maintiennent. Les marchés à l'export restent porteurs, avec la fragilité qu'on leur connaît, dans une période géopolitique tourmentée. L'appellation Coteaux du Giennois, produisant en rouge, blanc et rosé, reste plus sensible au contexte économique local et national. Cette appellation en progression assoit son image de vin accessible, d'un rapport qualité/prix en progression régulière. En parallèle de ce contexte, le marché foncier est faible en surface, voire quasi inexistant sur 2025. L'arrivée de jeunes viticulteurs et viticultrices en recherche d'une assise foncière, permettant leur installation, pourrait rendre la tendance haussière sur les prochains mouvements fonciers. Ce secteur d'activité agricole reste recherché.

(source : Groupe Safer, www.le-prix-des-terres.fr)



Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET

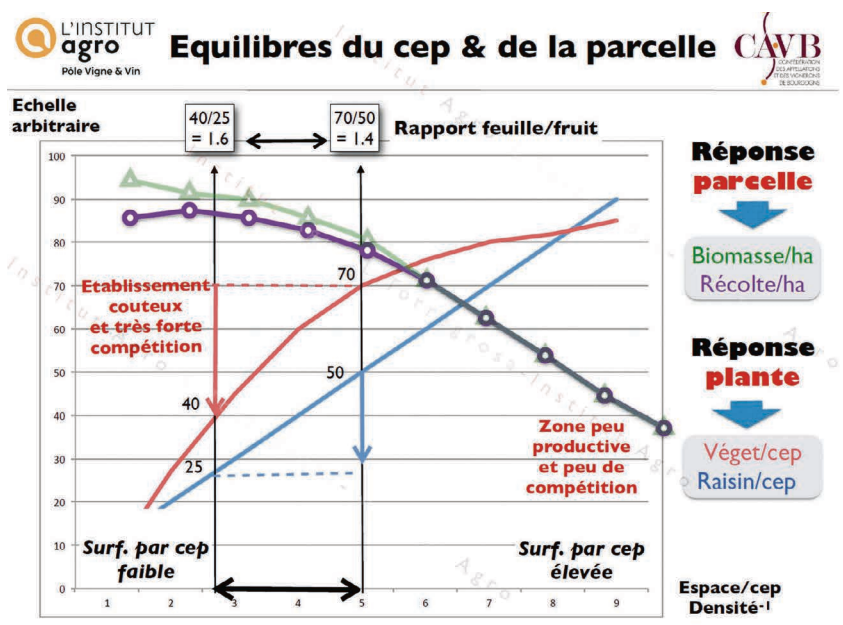
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

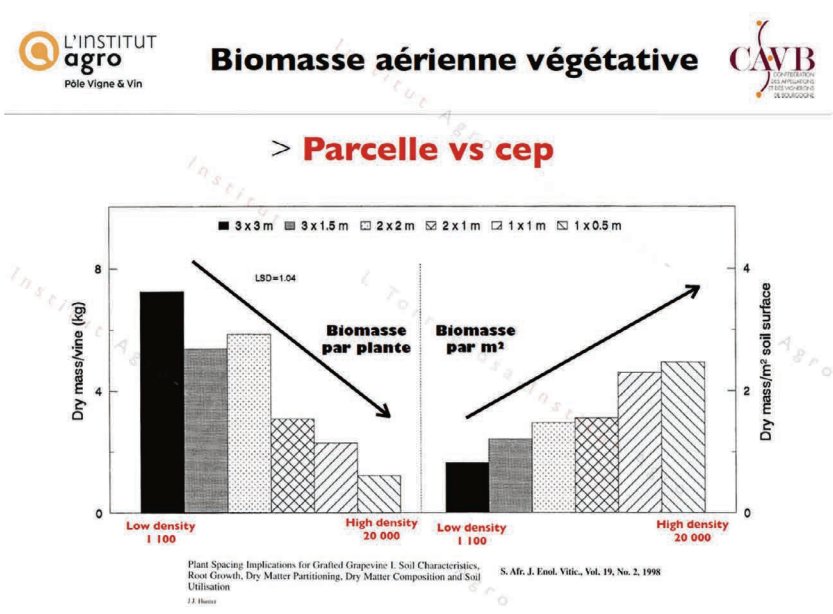
// DENSITÉ DE PLANTATION

71 Après le débat, les bases scientifiques

Après les échanges nourris avec les vignerons bourguignons sur l'eau, les racines et l'avenir des vignobles, le professeur Laurent Torregrosa est revenu aux fondements physiologiques de la densité de plantation.

À partir d'essais menés en Afrique du Sud, à Montpellier ou encore en Californie, le professeur de l'Institut Agro Montpellier a détaillé comment la densité agit sur l'enracinement, la biomasse, le rendement et l'équilibre feuille/fruit.





Le ton est donné. Et il est confirmé par le titre même du diaporama présenté ce jour-là : Bases physiologiques du raisonnement de la densité de plantation en viticulture, cosigné par Laurent Torregrosa et Alain Carbonneau, professeur de viticulture, figure historique de la réflexion sur les systèmes de conduite. La démonstration s'appuie sur une idée simple, mais souvent perdue de vue : la densité de plantation n'est qu'un élément d'un ensemble plus vaste, la géométrie de plantation. Celle-ci comprend l'orientation des rangs, l'écartement entre rangs, l'espacement entre ceps sur le rang, et enfin la densité qui résulte de la combinaison des deux derniers paramètres. À chaque niveau correspondent des conséquences bien précises : interception du rayonnement solaire, surface foliaire exposée, mécanisation, concurrence entre individus, puissance du cep, rendement.

Laurent Torregrosa commence par rappeler l'importance de l'orientation des rangs. Selon que les lignes sont Nord-Sud ou Est-Ouest, l'interception lumineuse change au fil de la journée et de la saison. Le soleil se lève à l'Est, se couche à l'Ouest, et sa hauteur évolue fortement entre juin et septembre.

Vient ensuite l'écartement entre les rangs, qui détermine le rapport entre la hauteur du feuillage et la distance entre rangs, donc la surface foliaire exposée. Dans les vignobles septentrionaux, cet élément a longtemps été fondamental. Il conditionne aussi la mécanisation, avec tous les ajustements matériels que cela implique. Enfin, l'espacement entre les ceps sur le rang module la concurrence entre individus, et la densité de plantation, résultat de ces deux distances, agit directement sur la puissance individuelle du cep, sur la puissance de la parcelle et sur sa capacité à accumuler de la biomasse et des réserves. Tout est déjà là : densité, concurrence, architecture, bilan énergétique, production.

Ce que disent les racines

Mais l'objet du jour, précise-t-il, reste la densité. Et plus précisément ses effets sur l'enracinement, sur la biomasse, sur le rendement et sur la qualité.

Premier étage de la démonstration : les racines. La vigne, rappelle le professeur, tire l'eau et les éléments minéraux du sol. Modifier la densité de plantation, c'est donc nécessairement modifier à la fois la puissance d'enracinement et sa qualité. Deux situations doivent être distinguées. Soit on fait varier la densité sans toucher au système de conduite, c'est-à-dire à la taille et au palissage. Soit on fait varier la densité en modifiant aussi l'architecture aérienne.

Dans le premier cas, l'effet est direct. À surface foliaire et conduite comparables, plus on augmente la densité, plus le sol est colonisé. Mais cette colonisation s'accompagne progressivement d'une mise en concurrence des individus. Pour étayer ce point, Laurent Torregrosa s'appuie sur un essai conduit en Afrique du Sud, dans lequel la densité a été portée d'environ 1 100 à 20 000 ceps par hectare. Le spectre est très large, bien au-delà de ce que connaissent les vignobles bourguignons (lire notre précédent article). Les résultats sont parlants. La quantité de racines par individu décroît fortement lorsque la densité augmente. En revanche, à l'échelle de la surface, la colonisation progresse. Le sol est davantage exploré. Le diaporama le montre en rapprochant deux indicateurs : moins de masse racinaire par plante, mais plus de masse racinaire par mètre carré ou par mètre cube de sol exploré.

Ce n'est pas tout. La densité modifie aussi la structure même du système racinaire. Dans le même essai, les chercheurs ont observé la distribution des racines selon leur diamètre. À forte densité, la part des racines fines augmente nettement. À l'inverse, les grosses racines régressent. Laurent Torregrosa en tire une conclusion claire : densifier améliore la colonisation quantitative du sol, mais peut réduire la capacité de la vigne à pénétrer profondément les horizons inférieurs. *« On reste plutôt sur des horizons superficiels du fait de la compétition »*, résume-t-il. Autrement dit, la densité ne modifie pas seulement combien de racines il y a. Elle modifie aussi quel type de système racinaire la vigne met en place.

Deuxième cas de figure : on modifie aussi la conduite. Ici, le raisonnement change d'échelle. La vigne fonctionne comme un équilibre entre partie aérienne et partie souterraine. Laurent Torregrosa convoque à ce stade les travaux d'Alain Carbonneau, qu'il présente comme un *« adepte de la lyre »*, c'est-à-dire de systèmes de conduite visant à ouvrir et augmenter la surface foliaire exposée. L'idée est la suivante : si l'on accroît la surface foliaire, la plante capte plus d'énergie, et elle peut alors soutenir un développement racinaire plus important. On peut donc obtenir, à faible densité, des densités racinaires comparables à celles observées à forte densité, à condition d'augmenter suffisamment la surface foliaire.

Laurent Torregrosa illustre ce point avec un autre exemple, issu cette fois d'essais menés près de Montpellier, à Pech Rouge, où différents systèmes de conduite ont été comparés à densité égale : espalier simple monoplan, lyre, lyre tronquée. L'observation qu'il met en avant est contre-intuitive. En année de sécheresse, les systèmes disposant d'une surface foliaire plus importante n'apparaissent pas nécessairement pénalisés. Au contraire, ils peuvent montrer un meilleur état végétatif et surtout des racines plus grosses, capables de descendre en profondeur. *« C'est un peu contre-intuitif, mais c'est une réalité »*, insiste-t-il. La phrase est importante : elle résume la prudence du physiologiste face aux évidences trop rapides. Plus de feuilles ne veut pas toujours dire plus de fragilité. Selon le système, cela peut aussi vouloir dire plus de racines de soutien.

Biomasse, rendement, qualité

De là, l'exposé glisse vers la partie aérienne. Et là encore, la densité change tout. Laurent Torregrosa rappelle que, lorsque la densité augmente, la parcelle devient capable d'assimiler davantage de carbone par unité de surface. Les mesures de biomasse aérienne végétative présentées le montrent : à l'échelle de l'hectare, la biomasse augmente avec la densité. La vigne, vue comme un dispositif collectif, gagne en puissance. Mais à l'échelle de chaque cep, la logique s'inverse. La biomasse par plante diminue. La vigueur individuelle baisse. *« On gagne par unité de surface, mais on a une diminution de la vigueur par individu »*, résume-t-il. Cette tension entre réponse de la parcelle et



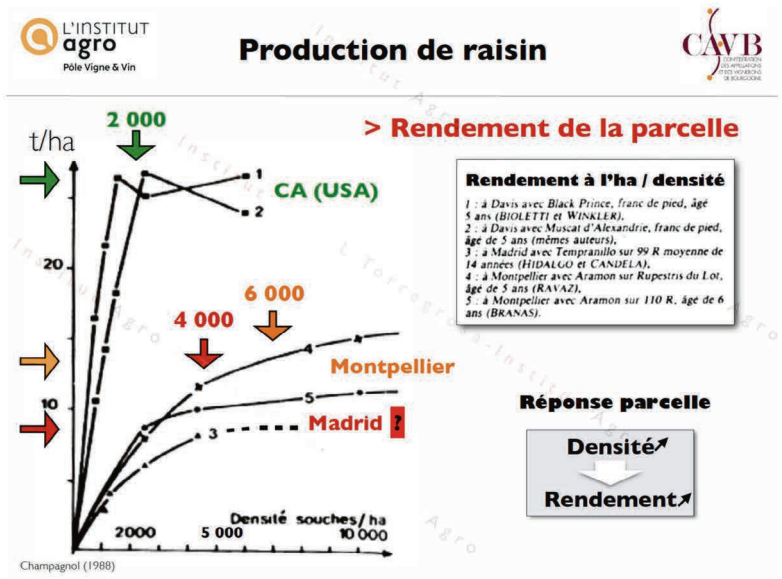
réponse du cep constitue l'une des clés de toute sa démonstration. La densité augmente la puissance globale du peuplement, mais elle affaiblit les individus pris un à un.

Vient alors la question du rendement. Laurent Torregrosa s'appuie ici sur les synthèses rassemblées par François Champagnol, dont il rappelle qu'il reste pour lui une référence majeure en physiologie de la vigne. Les courbes présentées mettent en regard plusieurs situations très contrastées : la Californie, Montpellier, Madrid. Toutes montrent une augmentation du rendement par hectare quand la densité augmente, à matériel végétal comparable et à charge équivalente. Mais toutes montrent aussi que le plafond de cette réponse n'est pas atteint au même niveau. En Californie, dans des systèmes irrigués et fertilisés, la production maximale peut être atteinte dès 1 500 ou 2 000 ceps par hectare. À Montpellier, la réponse continue jusqu'à des densités intermédiaires, autour de 5 000 ou 6 000. À Madrid, en contexte plus contraint, elle plafonne beaucoup plus tôt, autour de 3 000 ou 4 000. Laurent Torregrosa en tire une conclusion ferme : le niveau de densité auquel on atteint le maximum de production dépend de la fertilité agronomique du milieu, de l'eau disponible et des éléments minéraux accessibles. Il n'y a donc pas de chiffre magique. Il n'y a que des optimums selon le Climat du lieu-dit.

Un autre essai sud-africain vient renforcer ce constat. Entre 1 000 et 15 000 ceps par hectare, le rendement augmente d'abord, puis plafonne, et peut même finir par décroître aux très fortes densités. Là encore, l'idée est limpide : densifier ne produit pas un bénéfice sans fin. À un moment, la compétition devient telle qu'elle pénalise la production. C'est précisément ce que Laurent Torregrosa veut faire comprendre quand il parle d'*« optimum agronomique »*. En viticulture, dit-il, *« il faut toujours aller à l'optimum agronomique »*. C'est-à-dire capter le maximum de ressources – carbone, eau, éléments minéraux – pour produire du raisin, en quantité ou en qualité. Mais sans dépasser le point où la concurrence interne devient contre-productive.

Équilibre feuilles sur fruits

C'est à ce stade que surgit la notion probablement la plus importante de l'exposé : l'équilibre feuille/fruit. Quand la densité augmente dans certaines zones, la biomasse végétative continue de progresser alors que la récolte plafonne plus tôt. Il y a alors un décrochage. Plus de feuilles relativement aux fruits. Un rapport feuille/fruit plus favorable. Et c'est précisément ce décrochage qui, pendant des décennies, a fondé la logique des fortes densités dans les vignobles septentrionaux. *« On augmentait à forte densité la quantité de feuillage, la capacité à capter du carbone, et des raisins qui, eux, au minimum plafonnaient »*, explique Laurent Torregrosa. En d'autres termes, on mettait la vigne dans une situation de maturation plus facile. À l'inverse, dans les vignobles méridionaux, où la maturité n'était pas le verrou majeur, il n'était pas nécessaire d'aller aussi loin. D'où des densités historiquement plus basses, autour de 3000 à 5000 pieds, jugées suffisantes pour assurer la maturation.



Le diaporama formalise ce raisonnement dans deux diapositives très parlantes sur les *« équilibres du cep et de la parcelle »*. D'un côté, des densités très faibles, peu productives, avec peu de compétition. De l'autre, des densités extrêmes, coûteuses à établir, complexes à mécaniser et peu intéressantes au-delà d'un certain point. Entre les deux, une zone médiane où *« on exploite bien le milieu »* : le sol et le rayonnement sont presque captés au maximum, le rendement est proche de son plafond et l'effet de concurrence améliore le rapport feuille/fruit. C'est cette zone, rappelle Laurent Torregrosa, qui doit être recherchée. Mais sa position change selon les régions, selon les climats, selon les systèmes. Pour un viticulteur californien, une densité moyenne n'est pas celle d'un Bourguignon. Pour un Bourguignon, elle n'est pas celle d'un viticulteur de la Mancha en Espagne.

Et la qualité, alors ?

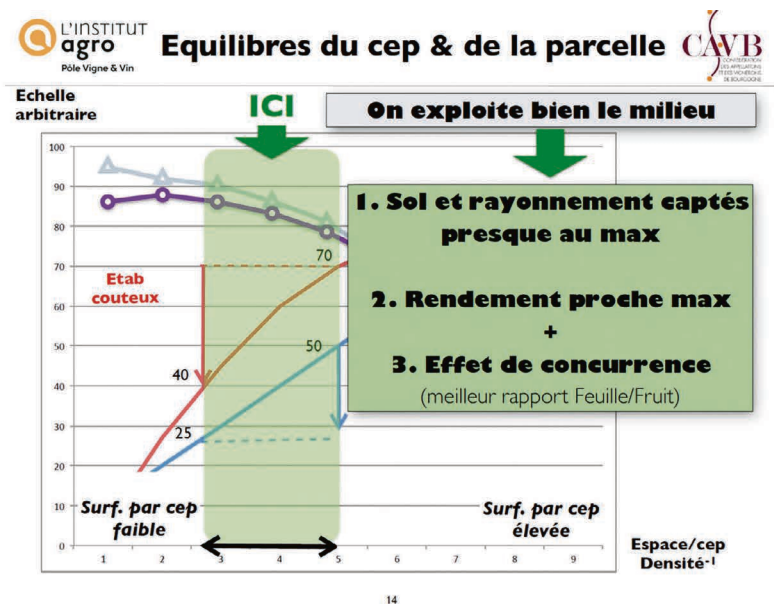
La question est posée frontalement dans le diaporama. Laurent Torregrosa répond avec prudence. Les travaux sont moins nombreux, rappelle-t-il, et la qualité est toujours plus difficile à isoler *« toutes choses égales par ailleurs »*. Il présente néanmoins un cas bordelais ancien, attribué à Dumartin et Cordeau, où la densité varie de 2 500 à 10 000 ceps par hectare. Les résultats montrent que lorsque la densité est multipliée par quatre, la quantité de biomasse végétative ne fait *« que »* doubler, tandis que la récolte n'augmente que d'environ 70 %. Voilà encore le décrochage. Le rapport feuille/fruit devient donc plus favorable à forte densité. Et cela se traduit dans les analyses de moût et de vin : davantage de sucres, un degré alcoolique un peu plus élevé, plus d'anthocyanes, plus de tanins. *« Alors qu'on a un rendement supérieur, on est en meilleure situation pour mûrir les raisins »*, souligne-t-il. La formule résume bien l'esprit du propos : rendement et qualité ne sont pas mécaniquement opposés. Tout dépend du contexte physiologique dans lequel la vigne se trouve placée.

L'équation bourguignonne

À l'approche de sa conclusion, Laurent Torregrosa reprend les fils de sa démonstration. La vigne, dit-il, répond *« très fortement »* aux variations de densité. D'abord parce que la densité module la colonisation racinaire, donc la capacité à extraire l'eau et les éléments minéraux. Ensuite parce qu'elle agit sur la colonisation aérienne et l'interception lumineuse. Tous les composés d'intérêt du raisin, rappelle-t-il, sont des produits carbonés. À un moment ou à un autre, il faut bien assimiler du carbone. *« Si on n'assimile pas du carbone, si on n'a pas de surface foliaire fonctionnelle, forcément il faut produire moins ou moins bon »*, résume-t-il. Mais il ajoute aussitôt que les effets de concurrence jouent eux aussi un rôle majeur. À partir d'une certaine densité, les ceps réduisent leur productivité plus vite que leur production de feuilles. C'est ce décalage qui fait basculer l'équilibre feuille/fruit.

Puis vient l'avertissement final, sans doute le plus important. Sans adaptation du système de conduite, jouer sur la densité revient essentiellement à jouer sur la mise en concurrence des individus. Avec adaptation, c'est-à-dire en augmentant la surface foliaire par la hauteur du palissage ou par des dispositifs en double plan, on peut accentuer encore cet effet. Mais la densité n'est jamais seule. *« Il y a plein d'autres leviers à prendre en compte »*, rappelle-t-il. La taille, la fertilité des bourgeons, le choix du clone, le choix du porte-greffe, la gestion de la vigueur au printemps et en été. Toute modification de densité devrait idéalement conduire à reconsidérer l'ensemble du système.

La conclusion, dès lors, ne pouvait être qu'ouverte. *« Je n'ai pas de recette »*, reconnaît Laurent Torregrosa. *« Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise densité de plantation »*. Tout dépend du climat, du sol, du matériel végétal, de la conduite, des objectifs de production.



Et les terroirs ou Climats bourguignons ?

Si l'on croit au terroir, ajoute-t-il, c'est-à-dire à l'interaction entre un climat, une variété et des pratiques, alors il faut accepter que le changement climatique oblige à faire évoluer ces pratiques. Sans quoi, dit-il presque avec inquiétude, *« votre terroir risque de disparaître »*. La phrase est forte. Elle est la conséquence logique de toute sa démonstration.

Pour illustrer cette relativité de l'optimum, le diaporama se termine d'ailleurs sur trois images : Melbourne, Mendoza, la Mancha. Trois mondes viticoles, trois relations différentes entre densité et optimum. À Melbourne, avec des objectifs de rendement élevés et des systèmes comme la lyre, des densités relativement faibles peuvent suffire à maximiser l'interception de la lumière et la colonisation du sol. À Mendoza, sans irrigation, la contrainte hydrique pousse vers des densités intermédiaires. Dans la Mancha, sous très forte contrainte hydrique, la survie même du système impose de très grands espacements et des densités faibles. Le graphique final l'exprime sobrement : la densité est une fonction du climat, des pratiques culturales, du système de conduite, du matériel végétal et des objectifs de production.

Pas de réponse clé en main donc mais les vignerons bourguignons sont repartis avec autre chose : une grille de lecture.

Cédric Michelin







// VITIFORESTERIE

Un test grandeur nature à Davayé

L'Agro Bio Campus de Davayé a procédé vendredi 22 mai à l'inauguration d'une parcelle expérimentale en agroforesterie. Une réalisation qui s'intègre dans le plan Vitaf.



David Bessenay

La parcelle des Thorins, sur un sol typique du Mâconnais (argile limono sableux fortement calcaire) est composée de 2 500 plants de chardonnay.



David Bessenay

Patrick Le Nadan a insisté sur le rôle joué par les apprenants dans l'entretien et la culture de cette parcelle d'expérimentation.



David Bessenay

L'objectif du projet Vitaf est de créer une dynamique agroforestière dans les vignobles de Bourgogne-Franche-Comté de manière plus générale afin de limiter les effets du dérèglement climatique sur le vignoble.

Cheville ouvrière du projet, Patrick Le Nadan ne cachait pas son émotion au moment d'inaugurer officiellement la parcelle dite des Thorins, plantée sans succès en 2024 à cause des conditions climatiques puis replantée pour de bon, mais sur la moitié de la parcelle de 0,8 ha, en 2025.

Positionnée en contrebas de l'établissement, elle accueille du chardonnay, sur un porte-greffe résistant à la sécheresse, mais avec la particularité d'être composée d'une dizaine d'arbres d'essences variées (érable, charme, tilleul, mûrier blanc, pommier, prunier, cognassier, sorbier, cormier) au cœur de la vigne.

« On a planté le 30 avril, j'ai ensuite arrosé, traité mais depuis septembre 2025, ce sont bien les apprenants qui cultivent la parcelle. Ils ont palissé, pioché… C'est important pour nous de les intégrer à cette parcelle d'essai », insiste l'enseignant.

Capteurs et microvinifications

L'objectif, d'un point de vue scientifique, sera de mesurer l'impact de la présence d'arbres au cœur de la parcelle. Ainsi des capteurs ont été positionnés pour relever le taux d'humidité et la température. Par ailleurs, les ceps autour des arbres feront l'objet d'une étude minutieuse (et de comparaison avec des zones témoins éloignées des arbres) : suivi des stades phénologiques, stress hydrique, présence d'azote, volume de récolte, degré, acidité… Ils feront ensuite l'objet de vinifications séparées.

Autant d'éléments qui fourniront de précieuses données à la filière viticole en quête de solutions face au réchauffement climatique. En effet, aucune étude ni donnée n'existe aujourd'hui en vignobles septentrionaux et vignes étroites et l'incidence de l'arbre est peu connue sur les exploitations viticoles régionales sur les plans agronomiques et économiques.

Haies champêtres

Autour de la vigne les apprenants ont aussi planté plusieurs haies champêtres de 40 et 110 mètres avec des essences multiples, futurs réservoirs à biodiversité et sources de fraîcheur.

Ce projet enthousiasme le nouveau directeur de l'ABC Davayé, Ghislain Favergeat, qui insiste sur le fait que l'expérimentation et l'innovation faisaient partie des missions intégrantes de l'enseignement agricole.

Le volet pédagogique et transfert de connaissances, baptisé *"Du cep à la bouteille"*, est l'un des piliers du projet Vitaf. Il permet, grâce à une décharge horaire d'assurer la coordination entre les équipes pédagogiques, les apprenants et les partenaires tout en garantissant l'intégration du projet dans les formations.

Pour autant, l'exploitation du lycée des Poncétys étant un domaine comme les autres, le but final sera bien de produire et de commercialiser cette cuvée de Saint-Veran bio. Première récolte prévue en 2027 !

Quant à l'autre moitié de la parcelle, elle sera sans doute l'occasion d'une autre expérimentation d'ici deux à trois ans. Et les sujets de recherche ne manquent pas…

David Bessenay

La genèse du projet Vitaf

C'est en 2020 dans le cadre des ateliers des territoires portés par le PETR Mâconnais Sud Bourgogne qu'une réflexion sur l'adaptation au changement climatique a été menée et l'introduction d'arbres dans le vignoble a fait consensus.

Deux ans plus tard, grâce au partenariat européen pour l'innovation (PEI) et au soutien de la Région BFC, le projet Vitaf est entré en phase d'émergence, porté par l'établissement de Davayé, le Vinipôle, l'Union des producteurs de vins de Mâcon, le cru Saint-Veran, la CAVB et le syndicat des bourgognes.

Le partenariat très serré avec la profession est incontestablement le point fort de la démarche. Kevin Tessieux, ex-président du cru et actuel maire de Davayé, a remercié chaleureusement l'établissement *« de prendre le risque d'innover »*.

L'ancien directeur de l'ABC Davayé, Jean-Philippe Lachaize, de retour pour l'événement, s'est félicité de voir travailler ensemble deux cursus distincts : les BTS viti-œno et les GPN (Gestion protection de la nature). Luc Chevallier, président du lycée a eu un mot envers les élèves particulièrement impliqués, qu'il a qualifié de véritable *« pépinière »* de la viticulture de demain. Au nom des élèves justement, Corentin Blanco (BTS viti-œno) a exprimé sa fierté d'œuvrer pour un projet *« porteur d'espérance pour l'avenir »*.

À noter qu'une autre parcelle d'essai en agroforesterie, suivie par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, a été implantée à Lugny, toujours dans le cadre de ce projet Vitaf.





// COOPÉRATION

Toujours debout !

Les caves coopératives viticoles de la région se sont réunies à la cité des climats de Mâcon pour l'assemblée générale de leur fédération. Au menu, la question centrale de la gouvernance des structures coopératives.



***« La baisse des prix a permis de conserver une dynamique de ventes notamment dans les régionales bourgogne »*, analyse Philippe Longepierre, directeur marché et développement du Comité Bourgogne.**



Bénédicte Bonnet et Benoît Sermier, coprésidents de la FCCBJ, force vive de la viticulture bourguignonne et jurassienne avec 19 caves coop, 5 359 ha, 1 380 vignerons coopérateurs et 414 salariés.

La situation économique n'est pas des plus reluisantes mais elle ne semble pas avoir de prise sur la dynamique des coopératives et de leur fédé. *« Ici en Bourgogne et Jura, on a mieux résisté que d'autres mais sans être épargnés : pression à la baisse sur les prix, négociants frileux, les surfaces se maintiennent difficilement, une récolte 2025 moyenne avec une forte pression mildiou… Malgré ce contexte, nous nous tenons toujours debout, c'est bien la preuve que notre modèle coopératif a du sens »* rappelait le duo de coprésidents de la FCCBJ, Bénédicte Bonnet (cave de Buxy) et Benoît Sermier (fruitière vinicole d'Arbois).

L'année a été riche en formations sur des thématiques aussi diverses que : savoir vendre ses vins, l'anglais viti-vinicole, le management ou la prise de parole en public ; en ateliers, en implication dans les réunions nationales (VCF, Congrès Cuma) ou en voyages d'études, notamment par l'entremise du *« groupe jeunes »*, particulièrement dynamique. *« La fédé a continué à soutenir les caves adhérentes avec certes des budgets de plus en plus compliqués à tenir mais avec des sujets essentiels à traiter. Nous n'avons pas fléchi face aux défis à relever. Si on veut faire avancer la FCCBJ, on a besoin de se retrouver plus souvent afin d'écrire l'avenir de la fédération. Prenons le temps de coopérer vers notre réussite. Soyons fiers de nos outils et valeurs, soyons fiers d'être vignerons coopérateurs en Bourgogne Jura »* ont poursuivi les coprésidents avec une fierté non feinte.

La gouvernance c'est quoi ?

Cette année, la fédé avait choisi de traiter lors de son assemblée générale le sujet de la gouvernance. Elle avait ainsi invité deux spécialistes de la question, pour qui le monde coopératif n'a aucun secret : Paul Monchecourt (responsable juridique VCF), Julie Ravelojaona (responsable vie coopérative, LCA Ouest). Le premier a d'abord tenté de définir la gouvernance.

D'un point de vue purement juridique, la gouvernance est très réglementaire avec des obligations, des contrôles mais *« la qualité de la gouvernance ne se limite pas au respect des règles. La gouvernance participative, c'est d'abord une démarche volontaire. On ne se contente pas de mettre à disposition des documents, on crée des espaces de compréhension. La gouvernance participative est par nature extrastatutaire : des commissions de travail, des réunions techniques, des temps d'échanges, etc. Ces dispositifs transforment les obligations en capacité réelle à décider ensemble. Le droit fixe un cadre, mais la dynamique naît de ce que l'on choisit d'en faire : comment on associe, on écoute, on donne prise aux associés »*.

La gouvernance fonctionne sur le principe de la démocratie représentative. L'assemblée générale délègue au CA qui lui-même délègue à la direction la partie opérationnelle. Il y a donc un besoin de transparence et de confiance au sein de cette architecture.

Intégrer les jeunes adhérents coopérateurs

Pour que les nouveaux coopérateurs s'approprient cette culture, il faut qu'ils soient accueillis et mieux, intégrés dès leur arrivée. D'après une étude menée auprès des coopératives, la moitié d'entre elles a une procédure d'accueil formalisée : réunion d'information, visite de la coop, présentation du projet, de l'équipe, entretien individuel, visite de l'exploitation, remise d'un livret, etc. *« La moitié des coops donc ne le font pas ! Il y a donc une grosse marge de progression »*, estime Julie Ravelojaona. Les coopératives mettent en place énormément de services pour soutenir les premières années d'installation (aides financières, faciliter l'accès au foncier, conseil technique, aide administrative, etc.) mais finalement peu pour aider à entrer dans le collectif. Les coopératives qui tendent la main à leurs jeunes adhérents le font sous différentes formes : parrainage, accès aux commissions facilité (quota de jeunes), création d'un groupe jeune, formations, nomination d'administrateurs stagiaires… autant de voies qui motivent le jeune. *« Un adhérent bien intégré, qui comprend mieux le fonctionnement de sa coop, s'engage mieux et fait une meilleure promotion de sa structure »*, insiste Julie.

Répondre aux nouvelles attentes

Si la taille des structures a tendance à grandir, la proximité doit rester un atout maître dans le fonctionnement. *« Le coopérateur a besoin d'un service rapide, d'identifier son interlocuteur »*.
Dans le grand Ouest, les coopératives (multifilières) organisent un forum des jeunes tous les deux ans. Il permet de mobiliser les nouveaux coopérateurs et surtout de faire émerger leurs attentes qui ne sont plus forcément celles de leurs aînés. *« Ils souhaitent notamment travailler sur la gestion des salariés : recrutement, management, sur l'organisation du travail. En viticulture la demande peut porter sur des vinifications plus personnalisées Et ce forum débouche sur des choses concrètes : des créations de commissions jeunes, le lancement de formations, etc. »*, explique Julie Ravelojaona.

En tout état de cause, les coopératives peuvent compter sur des coopérateurs attachés à leur modèle (à 80 % selon les sondages), qui trouvent les décisions stratégiques claires (à 70 %), il y aura toujours *« une masse silencieuse »*, la démocratie participative et la gouvernance transparente demandent toujours beaucoup de temps et d'énergie aux administrateurs. *« Si on prenait les décisions seuls dans notre coin, ça irait plus vite, mais ce n'est pas le but »*, concluait un responsable de coop.

David Bessenay



La gouvernance participative est un enjeu fort pour les structures coopératives et pas seulement pour « faire plaisir » aux adhérents mais bien pour mobiliser et fédérer les énergies.



L'assemblée s'est terminée par une dégustation de cocktails proposée par le « groupe jeunes », avec les alcools de l'UDM (Union des distilleries de la Méditerranée).

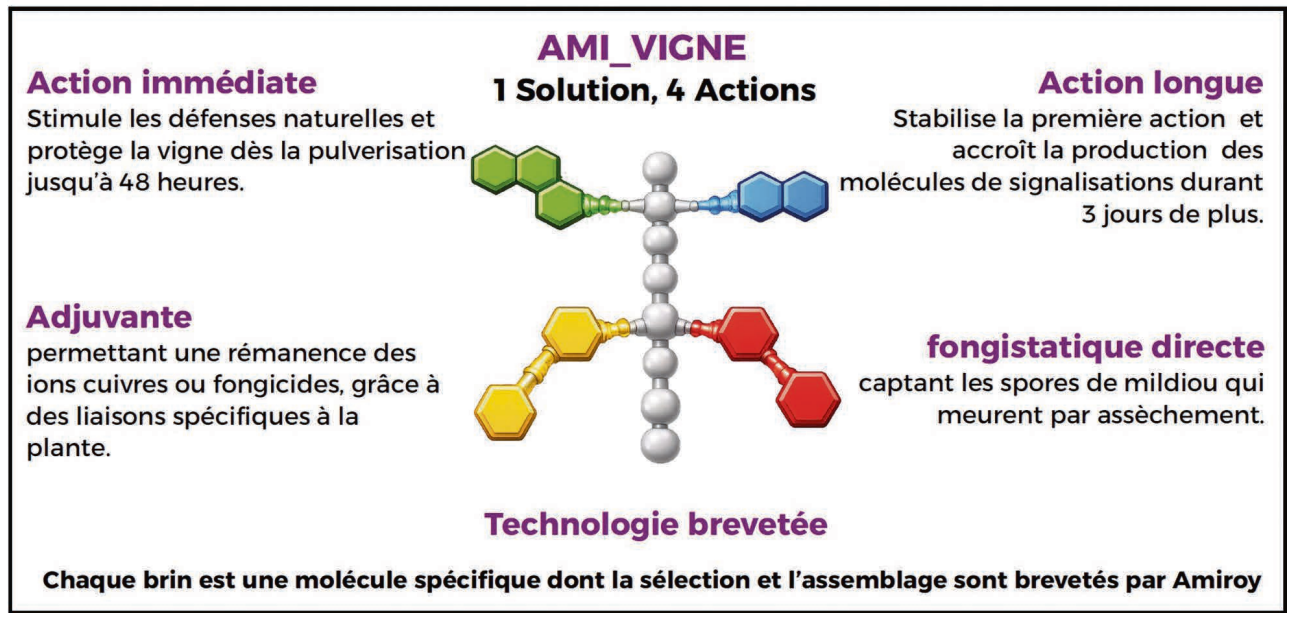
C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 35 ans de réalisation
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

// TRAITEMENT DE LA VIGNE

Une solution pour réduire le recours au cuivre

Membre du pôle régional en innovation agroécologique Agronov, l'entreprise Amiroy lance une solution destinée à préparer la vigne aux attaques de mildiou. Précieux dans un contexte de réduction des possibilités de recours au cuivre. Des essais sur une vaste échelle sont menés chez plusieurs vignerons de Bourgogne, du Jura et de la Champagne.

Ce n'est pas un secret : le cuivre est aujourd'hui dans le collimateur des autorités. 17 produits fongicides à base de cuivre sont sous la menace d'un retrait d'autorisation de la part de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Face à cette éventualité, l'émergence de solutions alternatives suscite de l'intérêt. La solution proposée par la société Amiroy entre dans cette catégorie. Basée à Arc-lès-Gray, en Haute-Saône, la société est aussi membre du pôle de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) d'innovation en agroécologie Agronov. Depuis sa création fin 2019, elle n'a cessé de développer des produits de biosolution à destination de l'agriculture. En travaillant notamment sur de nouvelles générations de chitosan, des conservateurs et antioxydant naturels d'origine biologique. Ces biopolymères fonctionnent très bien en agriculture comme biostimulant et comme antifongique.



Ce schéma résume les différentes actions d'Ami_Vigne.

Plusieurs effets

La nouveauté, depuis 2024, c'est qu'Amiroy a décidé d'aller sur le terrain de la viticulture avec les technologies qu'elle a développé et un produit nommé Ami_Vigne. Il comporte plusieurs de ces chitosans, dont un qui a un effet de biostimulation sur la défense naturelle de la plante, un autre, un effet anti-fongique, un autre encore, qui a un effet adjuvant. « *Pendant des années,* explique Vahide Rabani, cofondatrice d'Amiroy, *nous avons travaillé pour tenter d'apporter une réponse aux viticulteurs et nous avons conçu Ami_Vigne. Il a été utilisé pour la première fois en 2024 dans le vignoble de Cognac. En regard des conditions catastrophique rencontrées cette année-là dans les vignes, les viticulteurs concernés ont été très satisfaits de la protection obtenue contre les maladies.* » Cette première expérience a poussé Amiroy à conduire un test selon plusieurs modalités, faisant varier les proportions de cuivre et d'Ami-Vigne, sur un autre vignoble, infecté par les spores de mildiou. En condition de pression forte de la maladie, ces essais ont démontré qu'on peut conserver un très bon niveau de protection face à la maladie en ayant recours à moitié moins de cuivre que pour les doses habituellement usitées.

Essais à suivre en direct

Afin de valider les résultats obtenus dans les conditions les plus diverses, en 2026, l'entreprise a souhaité pousser encore plus loin ses expérimentations dans l'objectif d'ajuster son produit en fonction de différentes conduites culturales (bio, biodynamie, conventionnel) : un essai démonstrateur est donc à l'œuvre en Bourgogne, mais aussi en Champagne, dans le Jura et la Haute-Saône.

Les vignerons impliqués ne changent rien à leurs pratiques habituelles, en revanche ils vont utiliser moitié moins de ce qu'ils utilisaient en fongicides ou cuivre et vont tester Ami-Vigne. Les résultats seront connus à la fin de cette campagne 2026. L'entreprise a mis en place une newsletter qui permet de se tenir au courant des constats faits sur les vignes, au fil du temps. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire pour recevoir les informations en scannant le QR code qui accompagne cet article. « *Nous voulons jouer la transparence sur les résultats obtenus* » précise Vahide Rabani. Ces essais vont permettre de définir clairement les doses nécessaires d'Ami-Vigne en fonction des conduites culturales, des terrains, des cépages, et des conditions météo.

Berty Robert

// EN SAVOIR +







// PATRIMOINE

21 Compte à rebours lancé pour la Route des Grands Crus

En 2027, la Route des Grands Crus de Côte-d'Or aura 90 ans. Fin mai, François Sauvadet, président du Conseil départemental, a donné le signal de départ des célébrations entourant cet anniversaire.

C'est au Guidon de Pommard, cet embranchement entre les routes qui mènent à Meursault et à Pommard, au sud de Beaune, que se tenait, fin mai, une cérémonie marquant un compte à rebours : nous étions à un an pile du 90è anniversaire de la Route des Grands Crus. Créé en 1937, cet itinéraire œnotouristique est une institution en Côte-d'Or et François Sauvadet, président du Conseil départemental, avait tenu à marquer le coup. Comme le soulignait Patrick Clémencet, le maire de Pommard, *« la Route des Grands Crus n'est pas n'importe quelle route : elle fut la première de France dans son genre et un symbole fort de notre identité. »* L'itinéraire traverse près de 60 km de vignoble, de Dijon à Santenay, en traversant la Côte de Nuits, la Côte de Beaune, les Hautes Côtes, jusqu'au Maranges. Elle relie 31 villages viticoles et met en lumière 32 des 33 grands crus que compte la Bourgogne. Cette route s'inscrit aussi dans le périmètre des Climats de Bourgogne, classés au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis plus de dix ans. *« Il y a là un héritage prestigieux,* poursuivait le maire de Pommard, *qui nous engage collectivement, notamment pour renforcer sa mise en valeur. »* Pour redonner son lustre à cette route mythique, le Département va investir 7,7 M d'euros. Les travaux prévus visent à améliorer l'esthétique mais aussi la lisibilité de l'expérience offerte aux visiteurs. En 2026 et 2027, plusieurs évènements sont prévus pour culminer à l'anniversaire de la route, marqué par deux rendez-vous : le 14 mai 2027, avec un évènement destiné aux représentants français du monde œnotouristique au Château du Clos de Vougeot, et le 15 mai 2027, avec un évènement grand public et un Vélotour gourmand sur l'itinéraire, ainsi qu'un village restauration 100 % Côte-d'Or au Château de Meursault.



Conseil départemental

Le nouveau totem de la Route des Grands Crus a été créé par le designer franco-suisse Ruedi Baur.

Une idée ancienne, adaptée aux réalités

François Sauvadet, pour sa part, rappelait que l'idée de cette route touristique était née en 1935 d'un conseiller d'arrondissement de Beaune. Le projet est ressorti en 1937, s'inscrivant dans un programme de grands travaux d'intérêt régional, dans l'objectif de résorber un chômage assez important, alors que la France subissait encore les contrecoups de la crise économique mondiale de 1929. *« Cette route,* ajoutait-il, *est une colonne vertébrale de notre territoire et l'écrin d'un patrimoine exceptionnel. Elle permet aussi, auprès des amateurs de vin du monde entier, de cultiver une part de rêve .»* Cette route se double, par ailleurs, de la Voie des Vignes, un parcours dédié aux « mobilités douces » et qui permet de découvrir ce patrimoine sous un angle différent. Les travaux prévus sur cet itinéraire vont concerner la signalétique (notamment avec la pose de 58 nouveaux totems qui vont jalonner la route), mais aussi des aménagements sur des aires d'accueil, dans les communes traversées par la route, des travaux de sécurisation de la voie de circulation. Par ailleurs, des roses dites « Côte-d'Or », créées par les pépinières Dima et « baptisées » en 2025, vont être plantées le long de l'itinéraire.

Berty Robert



VIGNE

// FDAC

89 Le Chablis à l'épreuve de la valse des marchés mondiaux

Après l'assemblée générale de la Fédération de Défense de l'Appellation Chablis, le 20 mai dernier, Adrien Gautherin, coprésident de la structure a souhaité répondre à quelques-unes de nos questions. Situation sanitaire, contexte géopolitique, problématique de main-d'œuvre… Retour sur cette entrevue.

Après huit ans de présidence, Adrien Michaut, viticulteur à Beine, s'associe à trois autres viticulteurs pour assurer une coprésidence de la Fédération de défense de l'appellation Chablis (FDAC). Parmi eux, nous retrouvons : Théo Dampt, Adrien Gautherin et Jérôme Rousseau. Au sein du bureau, Jean-Paul Durup assure la vice-présidence, accompagné par Marianne Vilain en tant que trésorière et Valérie Beaufumé comme secrétaire. *« Cette coprésidence permet à Adrien Michaut de pouvoir se reconcentrer sur son exploitation. Nous avons décidé de nous répartir les tâches en fonction de nos spécialités. Théo Dampt et Jérôme Rousseau s'occuperont de toute la partie technique et notamment les dossiers relatifs aux cahiers des charges, les conditions de production, le VCI et les déclarations de récolte et revendication. Adrien Michaut s'occupera de SIQOCERT et de l'Inao au Comité régional et Marianne Vilain accompagnera le personnel de la FDAC et continuera de siéger au comité permanent des vins de Bourgogne »*, détaille Adrien Gautherin, qui pour sa part est en charge *« de la communication auprès de la presse et des politiques et de la commission Chablis du Comité des vins de Bourgogne »*.



Adrien Gautherin, co-président de la Fédération de Défense d'Appellation Chablis a fait le point sur l'actualité viticole de Chablis.

Ce nouveau souffle à la tête de la FDAC permet de repartir de plus belle sur les enjeux majeurs de la promotion du chablis. L'appellation *Chablis*, de manière générale, *« est une appellation qui va très bien. Je ne pense pas que l'on n'ait le droit de se plaindre compte tenu du contexte international au niveau de la viticulture et de la vente de vin. C'est une appellation qui reste tout de même très populaire et accessible »*. Malgré cette dynamique, le vigneron confie que les aléas climatiques de ce début d'année, aggravés par le changement climatique et les problèmes de récolte qui s'ensuivent, *« sont clairement les soucis majeurs »*. En prenant du recul, Adrien Gautherin annonce, approximativement que *« sur une moyenne de dix ans, il manque au moins 20 % de récoltes aux vignerons du Chablisien. Tous les ans, les producteurs doivent s'adapter et être réactifs. Ce sont les aléas de notre métier et on doit faire avec »*. Heureusement, les dispositifs actuels de lutte contre le gel sont efficaces et nombreux. *« Tout le monde possède a minima un moyen de lutte, que ce soit les bougies, les fils chauffants, les éoliennes ou encore de l'aspersion »*, liste-t-il. Pour la grêle, le constat est le même, mais la lutte se fait davantage en collectif avec des *« canons anti-grêle qui montrent une belle efficacité »*. Pour la récolte 2026, le vigneron confie une croissance précoce de 15 jours jusqu'à trois semaines par rapport aux années *« normales »*. Malgré des dégâts connus en ce début d'année, Adrien Gautherin constate *« une importante résilience des vignes impactées. La vigne se remet bien »*. À cela s'ajoute *« qu'aucune pression maladie n'est constatée pour l'instant »*.

Le chablis, un vin majoritairement exporté

Dans un contexte d'instabilité géopolitique, la promotion du chablis à l'international est un second axe majeur. Adrien Gautherin exporte dans quarante pays différents et informe que lorsque *« nous sommes en contact avec nos clients, on échange souvent sur la situation politique des pays à l'échelle locale. Aujourd'hui, un vigneron qui travaille à l'export est obligé de suivre la situation de chaque pays dans lequel il exporte. Tout bouge très vite »*. Le coprésident se souvient encore lorsque Donald Trump avait fait des annonces sur les taxes douanières, en fin d'année dernière. *« Lors des annonces, nos importateurs ont appris l'information et se sont mis à surcommander par anticipation. Pour nous c'était une bonne nouvelle, sauf que la récolte 2024 n'était pas à la hauteur de ce que l'on espérait »*, se justifie-t-il. Par la suite, lors de la mise en place des taxes, *« on s'est rendu compte que le marché amortissait bien les ventes et que nos importateurs réalisaient de gros efforts »*.

Pour autant, le marché américain n'est pas le seul à être instable. Le vigneron revient sur les marchés asiatiques et ceux du Moyen-Orient qui connaissent de gros bouleversements. *« Après un arrêt durant quelques mois, le marché asiatique repartira d'ici la fin de l'année, nous restons donc attentifs. Tandis que les marchés d'Amérique du Sud sont en forte progression »*, analyse-t-il. L'un des plus difficiles reste le marché français avec *« une baisse importante de la consommation. Il y a quelques années, la mode était portée sur le rosé, mais nous voyons que ce marché est en train de diminuer au profit du blanc, mais pas forcément le vin blanc bourguignon. Ce qui ne nous empêche pas d'entrer dans la boucle »*. Effectivement, depuis la période de pandémie, les habitudes des consommateurs ont changé et le vigneron affirme une volonté *« de se tourner vers la qualité plutôt que vers la quantité »*. Pour 2026-2027, la FDAC souhaite donc se tourner vers l'avenir et rester optimiste.

Charlotte Sauvignac

// MACHINISME

58 Une soirée matériels de cave chez Méthivier

Deux ans après une soirée spéciale enjambeurs organisée près de Sancerre, le groupe Méthivier a organisé le 4 juin dernier une thématique sur le matériel de cave sur leur site Tracy-sur-Loire (58). Une soirée à la fois professionnelle et festive.

Il n'est pas si fréquent de profiter d'une exposition de tout le matériel nécessaire à la vinification. C'est pourtant la proposition faite par le groupe Méthivier le 4 juin dernier. Sous la thématique La Cave Méthivier, le groupe familial a invité les viticulteurs du Sancerrois et de Pouilly-sur-Loire à une soirée de présentation des matériels de cave, de la réception de vendange à la vinification, sur leur site de Tracy-sur-Loire. Les visiteurs ont pu échanger avec les équipes techniques et commerciales des Ets Méthivier et des représentants des constructeurs : Sthik, constructeur charentais de bennes à vendanges, Socma concepteur de matériels de réception de vendanges (égreneurs vibrants, tapis convoyeurs et trémies), Cazaux, spécialiste des pompes alimentaires, CLC, concepteur de cuves béton en forme d'œuf, Airtech, constructeur de générateur d'azote et VMD, développeur de lignes automatiques de conditionnement. Les pressoirs Defranceschi et Willmes étaient aussi exposés tout comme les filtres Sartorius. La restauration autour d'un brasero a contribué largement à cette soirée conviviale. L'équipe vitivinicole du groupe Méthivier sur ce secteur est composée de 2 commerciaux, un magasinier et 5 techniciens dédiés, animés par un chef d'atelier partagé entre les activités agricoles et viticoles. Le groupe Méthivier est arrivé en 2020 dans la viticulture, activité majeure de l'agence de Tracy-sur-Loire aujourd'hui.



Une soirée d'échanges entre viticulteurs et fournisseurs en matériels vinicoles.

Terres de Bourgogne

ABONNEMENTS

OFFRE D'ÉTÉ

Valable jusqu'au 31 août 2026

OFFRE RÉSERVÉE AUX EXPLOITATIONS NON ABONNÉES

L'ÉTÉ 2026

ARRIVE AVEC SON RAFRAÎCHISSEMENT !



Et oui, pour tout nouvel abonnement,
une superbe bouteille isotherme de 500 ml OFFERTE !

PRATIQUE, ELLE VOUS ACCOMPAGNERA TOUT L'ÉTÉ.

Avec poignée pliable et double paroi sous vide intérieur et extérieur en acier inoxydable, finition brillante.
Maintient la température des boissons froides jusqu'à 18 heures. **(d'une valeur de 25 €)**



POUR LES ADHÉRENTS FDSEA
Tarif privilégié en justifiant
OBLIGATOIREMENT de votre adhésion
- 1 an : 100 €
- 2 ans : 200 €

Mon choix

• **TERRES DE BOURGOGNE**
papier + numérique + suppléments
(agenda, barème d'entraide, colza, terre d'élevage)

☐ **130 €** 1 AN

☐ **234 €** 2 ANS (-10 %)

+ REVUES RÉUSSIR

	1 AN	2 ANS
	69 € PAR REVUE	138 € PAR REVUE
RÉUSSIR Bovins BOVINS VIANDE	☐	☐
RÉUSSIR Grandes Cultures GRANDES CULTURES	☐	☐
RÉUSSIR Fruits & Légumes FRUITS & LÉGUMES	☐	☐
RÉUSSIR Volailles VOLAILLES	☐	☐
RÉUSSIR Porc PORC	☐	☐
Réussir la chèvre LA CHÈVRE	☐	☐
RÉUSSIR Lait LAIT	☐	☐
Réussir Pâtre PÂTRE	☐	☐
RÉUSSIR Vigne VIGNE	☐	☐
RÉUSSIR Bio numérique **UNIQUEMENT** (accès intégral)	☐	☐

TOTAL €

Mes coordonnées

RAISON SOCIALE

NOM

PRÉNOM | DATE DE NAISSANCE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Mon règlement

Je règle €

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

☐ Par CB par téléphone

☐ Par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par mandat SEPA

IBAN | BIC

SIGNATURE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Terres de Bourgogne pour la gestion des abonnements et la diffusion de mailing. Elles sont conservées pendant la durée de notre relation commerciale et sont destinées à la gestion de votre abonnement, ainsi qu'à l'envoi d'informations ou de publicités pour le compte de nos partenaires du secteur agricole. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Terres de Bourgogne – Service abonnement. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/.

TERRES DE BOURGOGNE,
une équipe de 13 collaborateurs professionnels à votre service parmis lesquels 5 journalistes chevronnés qui vous apportent chaque semaine de l'information fiable, précise, objective, compréhensive et qualitative.

BULLETIN À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

à **TERRES de BOURGOGNE** - 1, rue des Coulots - 21110 Bretenière

Tel. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

// INTERPROFESSION FIBOIS

89 Une filière du bois dans les starting block

Le 15 juin, la région Bourgogne-Franche-Comté a renouvelé sa convention avec l'interprofession du bois, Fibois, à Joigny. Bien implantée, Fibois a pu mettre en avant toutes les actions et les filières développées autour de cette production.

« Dans cette région, nous possédons cet historique où de grandes filières industrielles sont présentes, telles que l'automobile, l'agroalimentaire, le nucléaire ou encore la filière santé. Pour chacune d'entre elles, nous suscitons, nous encourageons et nous finançons des regroupements d'entreprises qui appartiennent au même secteur d'activité. Cela prend la forme de pôles de compétitivité pour les filières les plus structurées, les plus fortes. C'est le cas de la filière du nucléaire avec la « Nuclear Valley », et puis c'est le cas, sur des clusters un peu moins importants comme Fibois. Cette interprofession comptabilise 2 500 entreprises, 21 000 salariés dans la région », déclarait Nicolas Soret, vice-président du Conseil régional de BFC en charge du développement économique et maire de Joigny, ce 15 juin, en signant la convention pour financer l'interprofession Fibois. À ses côtés, Delphine Michaud, déléguée générale de Fibois, se félicitait des efforts apportés au cours des années. Pour donner quelques chiffres, la filière comptabilise en région, plusieurs millions de m3 de bois récoltés par an. Si cette filière dispose d'un soutien financier régional ce n'est pas seulement pour maintenir une compétitivité régionale mais aussi pour répondre à des enjeux importants : le recrutement, l'innovation et le réchauffement climatique. *« Dans toutes les filières industrielles, le recrutement est un enjeu majeur qui concerne les différentes entreprises de la région BFC. Pour autant, nous avons des formations dédiées et des besoins se font ressentir. On essaye d'accompagner les plus jeunes bourguignons francs-comtois à connaître ces industries pour potentiellement s'y engager »*, justifiait Nicolas Soret.



Nicolas Soret, maire de Joigny, et Jean-Pierre Raout, co-fondateur de la société Raout Bois ont renouvelé la convention entre la Région et l'interprofession du bois.

Une filière qui a de l'avenir !

Pour témoigner, qui de mieux qu'un professionnel de la filière comme Jean-Pierre Raout, cofondateur fondateur de la société Raout bois usinés à Aillant-sur-Tholon. *« Cette interprofession regroupe tous les membres de la filière : du planteur, du forestier de base, jusqu'au pépiniériste et à la sortie, l'architecte. C'est grâce à ce groupe d'échanges que la filière avance, puisqu'on est tous autour de la table »*, constate-t-il. Grâce à cette interprofession, des filières parallèles ont pu voir le jour comme le Cluster Robin's, un espace professionnel de dialogue et de travail centré sur les ouvrages biosourcés innovants, qui a permis à la Ferme Ultéria, à Saint-Bris-le-Vineux, d'acquérir un bâtiment ayant un très faible impact environnemental qui s'inscrit dans une économie circulaire. Une déclinaison a pu être également réalisée sur l'usage du tandem paille-bois pour le bâtiment. *« La région BFC produit 1,5 million de tonnes de pailles de céréales par an, offrant une ressource abondante pour la construction durable sans compromettre les usages agricoles. Aujourd'hui, nous comptabilisons plus de 10 000 bâtiments isolés en paille en France. Nous pouvons même dire que la moitié des bâtiments bois paille européens se situent en France »*, illustrait à son tour Johann Ast, prescripteur bois chez Fibois BFC.

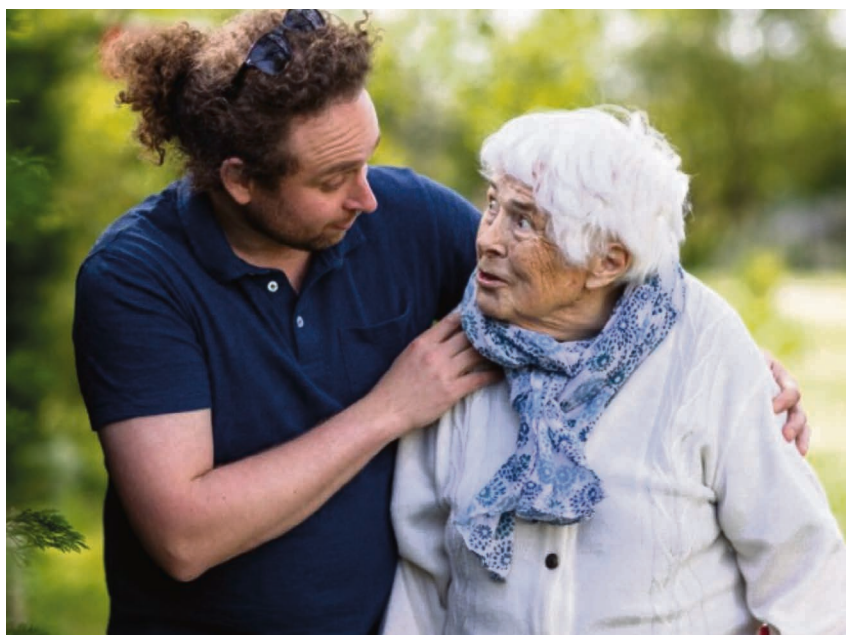
Charlotte Sauvignac

// AIDANTS RURAUX

Briser le silence et l'isolement

Les territoires ruraux qui représentent un tiers de la population française font face à un vieillissement marqué, plaçant les aidants en première ligne de la solidarité. Une enquête inédite, menée en juillet 2025 auprès de 1 900 personnes et récemment rendue publique, souligne des spécificités territoriales fortes qui aggravent la charge de ceux qui soutiennent un proche.

En ruralité, ce qu'on appelle communément « l'aidance » est souvent une affaire de proximité et de solitude : un tiers des aidants cohabitent avec la personne aidée et 50 % affirment être les seuls à intervenir, contre 42 % en zone urbaine. Ces aidants sont plus souvent des seniors (36 % ont plus de 60 ans) et issus de catégories socioprofessionnelles ouvrières. La mobilité s'impose comme le premier facteur de fragilisation. Dans ces espaces où les services de santé et les commerces s'éloignent, les déplacements locaux sont deux fois plus longs qu'en zone urbaine : 41 % dépassent les dix kilomètres. Ce « surcoût kilométrique » pèse lourdement sur les budgets, encore plus depuis le 28 février avec le déclenchement de la troisième guerre du Golfe : quatre aidants ruraux sur dix estiment que les trajets impactent leurs finances. Pour compenser, certains sacrifient l'essentiel : 34 % des aidants soutenant un proche en zone rurale s'imposent des restrictions alimentaires ou sur la consommation courante, et 47 % renoncent à partir en vacances.



En secteur rural, la position des aidants devient de plus en plus difficile à tenir. Leur rôle est pourtant essentiel.

Impacts sur la vie professionnelle

Le monde du travail n'est pas épargné, puisque 85 % des aidants ruraux actifs ressentent un impact sur leur activité. Les stratégies d'adaptation varient : si 21 % réduisent leur temps de travail, 16 % l'augmentent pour couvrir les frais liés à la dépendance ou s'extraire de la pression domestique. Le coût pour la carrière est réel : 16 % ont changé d'emploi pour être plus disponibles et 14 % ont anticipé leur retraite. Même les parcours scolaires sont bousculés : 11 % des jeunes aidants ont dû modifier leur projet d'orientation vers des études plus courtes. Beaucoup préfèrent taire leur situation par peur d'être perçus comme un « boulet » par leur employeur, ce qui renforce leur inconfort. Cette pression constante entame également la santé mentale de manière importante, indique l'enquête. Quatre aidants sur dix jugent leur charge mentale difficile à supporter, évoquant un « stress chronique » et des « difficultés de concentration ».

Besoins de solutions de répit

L'isolement social touche 56 % d'entre eux, nourri par l'épuisement et le retrait des activités de loisirs ou sportives. L'étude identifie des profils particulièrement vulnérables, comme les « aidants du quotidien » (24 %), souvent des femmes cohabitant avec le proche, ou les « aidants précoces » (18 %) accompagnant un enfant handicapé. Pour ces derniers, la pression économique est maximale avec un taux d'effort financier deux fois plus élevé que la moyenne. Les attentes sont claires : un besoin urgent de solutions de répit, comme le « relais » à domicile qui permet de s'absenter quelques heures en toute sérénité. Les aidants plaident également pour des aides financières directes à la mobilité (56 %), le développement de transports à la demande accompagnés (36 %) et une meilleure coordination administrative. Enfin, ils demandent une expertise juridique pour sécuriser l'avenir et la gestion du patrimoine. La sécurisation des parcours de ces aidants, souvent salariés de petites structures rurales où les aides sont moins formalisées, est aujourd'hui une priorité pour maintenir l'équilibre de nos campagnes.

Christophe Soulard

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Visite technique maraîchage à Messigny-et-Vantoux

• Lundi 6 juillet

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise, dans le cadre de son programme « Cultivons la résilience », une visite technique en maraîchage consacrée aux moyens de contenir la pression des pucerons sur concombre, sous abri. Elle aura lieu à la Ferme des Marcs d'Or à 13 h 30. Au programme : suivi et évaluation des risques des pucerons du concombre, les leviers agronomiques pour limiter les infestations, et des retours d'expériences et observations terrain sur la protection biologique intégrée.

Inscriptions en scannant le QR code ou auprès de Céline France : 06 07 62 80 61 ou celine.france@cote-dor.chambagri.fr

LES FORMATIONS

YONNE

// Dresser mon chien de troupeau - perfectionnement

• Jeudi 11 septembre

Cette formation a pour objectif d'accompagner les éleveurs à avoir un chien équilibré physiquement et mentalement, instaurer une relation de confiance avec son chien à travers l'éducation et de développer son écoute, valoriser les aptitudes naturelles de son chien aux animaux, maîtriser son chien en présence d'animaux et lui donner suffisamment d'autorité et de respect et pour terminer, déplacer un lot d'animaux avec son chien, en se plaçant correctement dans l'espace.

Plus d'informations : m.ranque@yonne.chambagri.fr

// FORMATION

DUERP : Sécuriser son exploitation

Depuis janvier, France Lahutte, animatrice emploi à la FDSEA de l'Yonne, anime une série de formations concernant le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Des nouveautés sont à prévoir.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est *« obligatoire dans toutes les entreprises dès qu'il y a présence d'un travailleur, salarié ou stagiaire »*, relate le site gouvernemental. Depuis des années, France Lahutte, animatrice emploi à la FDSEA réalise donc des formations groupées *« pour créer son premier document ou pour le mettre à jour, tous les ans, connaissant son caractère obligatoire ». « La société actuelle tolère de moins en moins l'existence d'un risque pour la santé et la sécurité des citoyens : la création du principe de précaution en est une illustration parmi d'autres. Cette tendance se retrouve également dans la sphère du travail : l'employeur doit tout faire pour limiter les risques pour la santé et la sécurité de ses salariés. La législation a donc mis en place un certain nombre de règles à respecter pour garantir la sécurité des travailleurs »*, informe la FRSEA BFC. En tant qu'animatrice, France Lahutte, agit, avec l'aide de la plateforme Systera, pour aider les exploitants à *« concevoir un plan de prévention, c'est-à-dire en relatant les étapes par lesquelles passera le salarié dans son travail. Ces étapes sont évaluées en fonction du risque d'accident lié au travail. Suite à cela, l'exploitant doit mettre en place des actions pour sécuriser des actions risquées »*. Chaque année, les détenteurs d'un document unique doivent le mettre à jour, dès lors qu'un travailleur est présent dans l'exploitation. Cette mise à jour est obligatoire, car elle assure un suivi. Les stagiaires de la formation ont donc accès aux actualités réglementaires et l'animatrice leur apporte *« un support juridique et théorique qu'ils pourront appliquer chez eux »*. Les exploitants doivent également inscrire ce qu'ils ont pu faire ou ne pas faire pour sécuriser le travail de chacun. Dans le cas, où l'exploitant n'a pas pu sécuriser une action risquée, il doit en expliquer les raisons. *« Souvent, si les exploitants ne s'appliquent pas à le faire, c'est souvent lié à des difficultés économiques ou par manque de temps »*, commente-t-elle. En 2026, France Lahutte a formé 25 stagiaires, toute formation confondue. Dès maintenant, l'animatrice de la FDSEA vous propose des prestations individuelles pour mettre à jour le document. Les prestations individuelles concernant la création du DUER, seront quant à elles, renouvelées à cet automne.

Charlotte Sauvignac

Contact : France Lahutte france.lahutte@fdsea89.fr



Depuis le mois de janvier, des formations collectives ont été réalisées pour mettre à jour le DUER des exploitations.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/06/2026

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 154 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,73	3,73	3,73	=
	U	24 à 36 mois	4,21	4,53	4,36	- 0,03
		- 5 ans	4,03	4,40	4,15	- 0,07
		5 à 10 ans	3,91	4,44	4,06	+ 0,03
		+ 10 ans	3,77	4,16	3,88	- 0,01
	R	24 à 36 mois	3,91	4,08	4,02	- 0,12
		- 5 ans	3,67	3,91	3,84	- 0,07
		5 à 10 ans	3,69	3,97	3,86	+ 0,08
		+ 10 ans	3,56	3,80	3,71	+ 0,11

OBSERVATIONS

Effectif global : 410 - Taux de vente : 83 %.

En broutards / taurillons, tout comme en laitonnes / génisses, l'offre est de saison et très limitée. De plus, il est important de souligner que par cette forte chaleur, les transactions sont plus difficiles. En effet, la vente est plus compliquée dans les animaux de fin série, souvent de qualité inférieure et qui pour la plupart sont d'écurie. Il est donc difficile pour cette semaine de publier des cotations réelles pour ces catégories.
Du côté des gros bovins maigres, c'est un marché de saison avec des effectifs corrects mais de qualité inférieure par rapport au précédent marché. Les cours sont a quelques centimes près reconduits dans les différentes catégories.

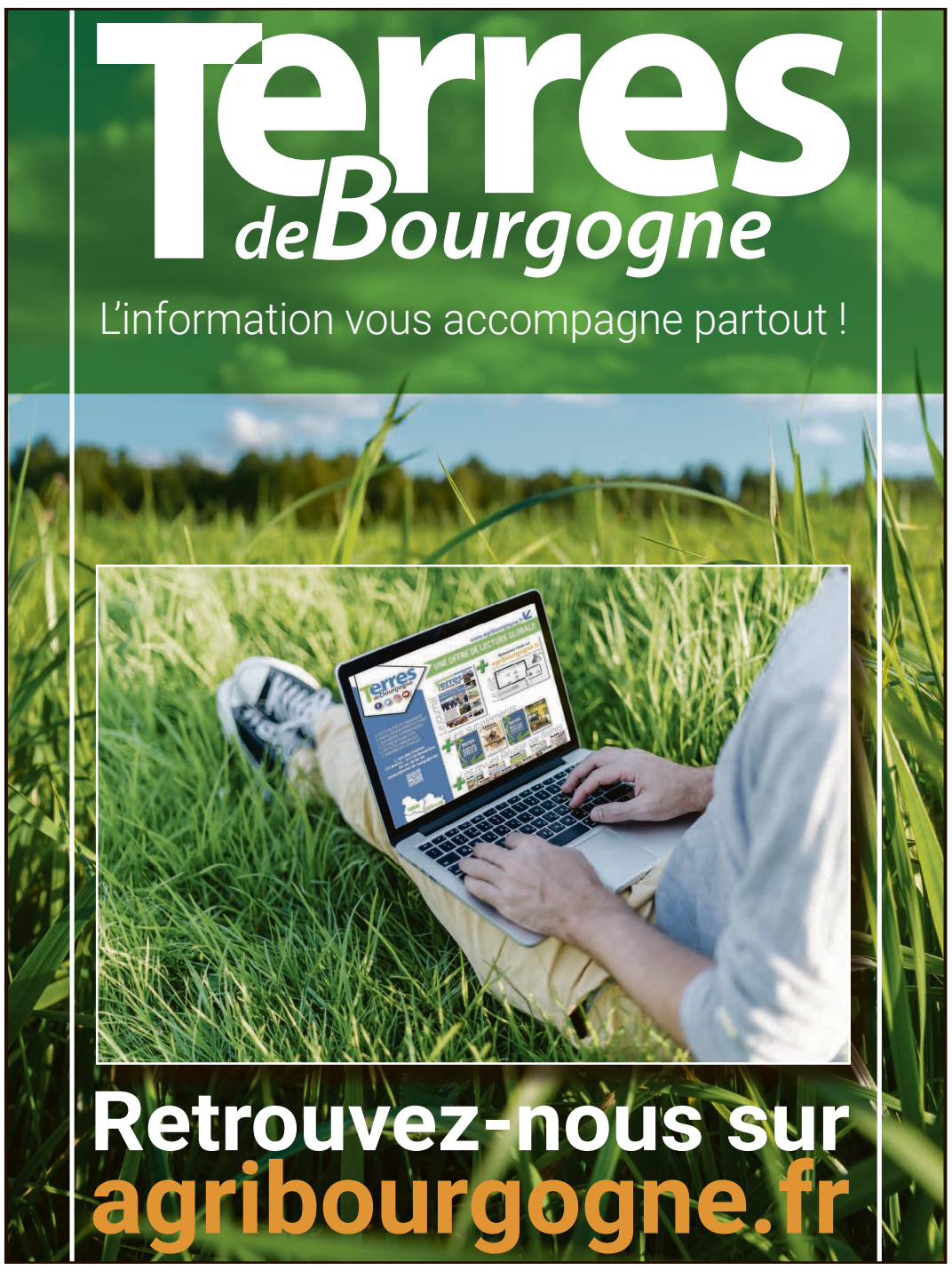
// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/06/2026

Effectif : 29

Broutards:	(240 - 285 kg)	1120 - 1500	4,73 - 5,63
Laitonnes :	(230 - 390 kg)	1390 - 2030	5,21 - 6,02
Génisses 16 - 24 mois	(345 - 425 kg)	2000 - 2060	4,73 - 5,10
Génisses 24 - 36 mois	(335 - 530 kg)	1500 - 2200	4,17 - 4,48
Taureaux :	(670 - 725 kg)	2700 - 2880	3,94 - 4,08
Vaches légères :		2000 - 2580	
Vaches entre deux :		2680 - 3030	
Vaches lourdes :		3040 - 3560	

Peu d'apports. A titre indicatif cotations du lundi 8 juin 2026.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

22/06/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 767 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,01	4,57	4,17	
		de 38 à 44 kg	4,12	4,71	4,41	- 1,09
		de 44 à 50 kg	3,98	4,32	4,20	- 0,98
	R	de 32 à 38 kg	3,67	4,00	3,84	- 1,48
		de 38 à 44 kg	3,58	4,07	3,91	- 0,81
		de 44 à 50 kg	3,42	3,69	3,54	- 0,93

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 133 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,91	2,19	2,00	- 0,10
	R	+ de 60 kg	1,67	1,92	1,77	- 0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 901 - Taux de vente : 95 %

En raison des conditions climatiques, les apporteurs anticipent des ventes et le marché se retrouve plus chargé que prévu, avec plus de 150 animaux non annoncés.
Agneaux : Marchandise de qualité en général et en nombre. Une offre généreuse qui permet aux acheteurs plus de choix. Face à celà, la demande est plus restreinte (forte chaleur, moins de consommation etc...), ce qui confirme la baisse déjà entamée il y a 15 jours. Les cours cèdent gros cette semaine.
Brebis : De même que pour les agneaux, la qualité est respectable. Les cours cèdent quelques centimes mais les prix pratiqués restent tout même attractifs.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/06/2026

Effectif : 144

Agneaux :	187 - 235 €	4,17 - 5,30 €/kg
Brebis :	80 - 201 €	1,30 - 2,22 €/kg
Béliers :	120 - 165 €	

La très bonne qualité des agneaux presentés permet une vente globale à des tarifs stables.
Cours fermes en brebis.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/06/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 338 - Vente : 76 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,92	5,05	4,99	- 0,17
		de 38 à 44 kg	4,74	5,05	4,91	- 0,33

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 99 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,74	2,61	2,27	+ 0,09

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 46 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	90	120	108	

OBSERVATIONS

Effectif global : 483 - Taux de vente : 78 %

Agneaux : Tassement des cours.
Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/06/2026

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,80	4,88	4,33	
		- 5 ans	3,92	3,97	3,93	+ 0,01
		5 à 10 ans	3,48	3,89	3,70	- 0,15

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	5,63	5,67	5,65	
		400-450	5,38	5,38	5,38	
Limousins M	U	300-350	5,13	5,61	5,55	

OBSERVATIONS

Effectif global : 139 - Taux de vente : 97 %

Vaches : Le commerce est difficile avec des cours péniblement reconduits et un tassement dans les vaches proche de la finition.
Broutards : Les premiers laitons font leur apparition quelques lots de très bon veaux en présentation, le commerce est difficile et les fortes chaleurs n'aident véritablement pas.
Laitonnes : Pas assez de volumes par catégories pour établir une cotation, un lot de limousine valorisée 5,54 du kilos vif.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

22 Juin 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : stabilité des cours dans l'ensemble avec un peu plus de fermeté dans les femelles.

Bovins maigres : Marché très peu lisible, avec des écarts non justifiés selon les zones. Encore de la pression malgré une offre toujours aussi réduite. Continuez à négocier les tarifs !

POLITIQUES

Le règlement européen visant à renforcer la position des agriculteurs dans la chaine alimentaire a été adopté par une très large majorité des eurodéputés en séance plénière le 16 juin dernier. Une des mesures phares adoptées est ainsi la protection des dénominations de produits de viande, dont steak, une avancée majeure longtemps demandée par la FNB. Les mesures portent également sur la généralisation de la contractualisation, avec toutefois des exemptions et des dérogations. L'entrée en vigueur sera effective une fois le vote du Conseil européen intervenu.

BIEN-ETRE ANIMAL

Face aux fortes chaleurs, la FNB appelle à une vigilance accrue pour préserver le bien-être des animaux lors des transports. Conformément à l'arrêté du 22 juillet 2019, les transports d'animaux vivants sont interdits entre 13 h et 18 h dans les départements concerné par la vigilance canicule, sauf dérogations prévues pour les véhicules équipés ou pour des motifs vétérinaires et de protection animale. Cette réglementation n'affecte pas le fonctionnement du marché : les mouvements d'animaux peuvent se poursuivre en adaptant les horaires et l'organisation logistique.

FACE A L'INTOX, LES FAITS :

- La consommation de viande bovine est en hausse de 1% sur les 4 premiers mois de l'année
- En cumul à mi-mai, la France a exporté plus de 320 000 broutards
- A l'inverse, la décapitalisation continue : de juillet à avril, les naissances allaitantes continuent de baisser, de 1% sur cette période

Enfin d'après une étude provisoire de Institut de l'élevage, les conséquences de la crise au Moyen-Orient sur les élevages sont estimées de 15 à 45 centimes par kg de carcasse produit. La FNB encourage les éleveurs à ne pas laisser partir leurs animaux sans juste prix, dans la mesure du possible et leur situation financière.

FAIT DE LA SEMAINE

PLUA : c'est chose faite, la commission des affaires économiques du Sénat a réintroduit les dispositions relatives au tunnel de prix, et ce, grâce à une forte mobilisation de la FNB sur le sujet. Ce dispositif, prévoyant une borne minimale ne pouvant être inférieure aux coûts de production, devra permettre de cantonner les fluctuations des prix, ainsi que de garantir une rémunération au-delà de ces coûts de production. La bataille continue afin que les dispositions perdurent lors des prochaines étapes.

FOCUS

Les éleveurs de Ruminants partagent leurs priorités pour les discussions PAC européennes:
- Un **budget** réévalué, maintenu par rapport à la PAC actuelle, et en intégrant l'inflation
- Un **couplage** renforcé pour les ruminants pour conserver le potentiel de production
- Une valorisation des chefs d'exploitation, afin de conforter l'objectif de **production** de la PAC, via des mécanismes européens de plafonnement, dégressivité et redistribution
- Une rémunération des **pratiques vertueuses** déjà **existantes** sur les exploitations.

CHIFFRE A RETENIR

500 000 tec

C'est le total des contingents d'importation de viande bovine en Europe : 363 000 tec, à droits de douanes réduits (ou nuls) découlent directement des accords de libre-échange. En plus des risques que ces imports de produits compétitifs, ne respectant pas nos normes, font peser sur le marché, Idele souligne que la suppression des droits de douane ampute le budget européen : -378 M€ / an pour la viande bovine prévue dans l'accord UE-Mercosur.

EN REGION

Le prochain Salon international de l'agriculture se tiendra à Paris du 27 février au 7 mars 2027. Les organisateurs ont annoncé que la vache égérie de cette édition sera une ferrandaise, race bovine originaire d'Auvergne. Ce choix marque le retour des bovins au Salon, après leur absence lors de l'édition 2026. Race à faible effectif ayant failli disparaître dans les années 1970, la ferrandaise a bénéficié d'un important travail de sauvegarde et compte aujourd'hui près de 4 000 femelles réparties dans plus de 700 élevages.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

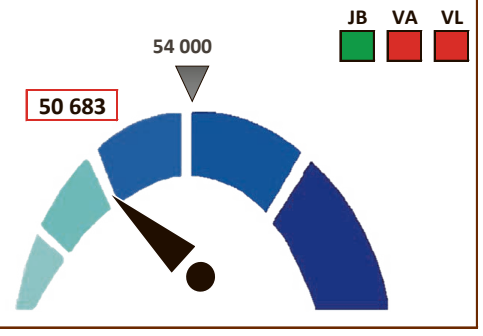
Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 25

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)		Effectifs et sorties	Cotations			Italie
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne	Ecoulement JBviande :	Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)	JB U Modène
Références	54 000	17 500 (% /sem.2025)	8 500 (% /sem.2025)	Abattages hebdo = 10 900 têtes	6,28	6,08	4,16	(€/kgC)
S21	54 101	14 541	8 481	11 883 léger ralenti	7,20	6,93	5,27	7,73
S22 (4 jours ouvrés)	48 352	13 650	5 188	10 566 léger ralenti	7,21	6,89	5,27	7,73
S23	51 812	15 089	7 381	12 246 léger ralenti	7,25	6,87	5,33	7,68
S24	51 226	17 746	7 458	11 760 léger ralenti	7,26	6,85	5,33	7,58
S25	50 683	16 267	7 959	11 754 léger ralenti	7,27	6,83	5,33	7,49
Moyenne glissante 5 semaines	51 235	15 459	7 293	*Cumul S1 à S25 :* léger ralenti				
Evol A-1 (moy glissante)	-8,6%	-1%	-12%					

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

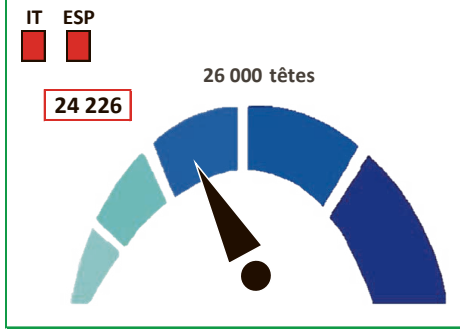
- 6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
- 6,87 Génisse R + (€/kg éc.)
- 6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
- 4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

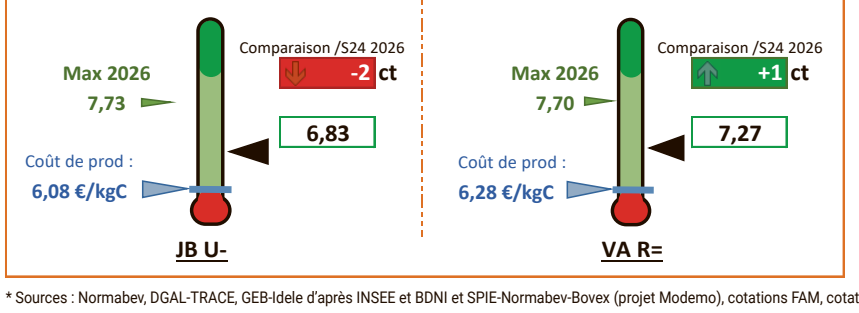
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

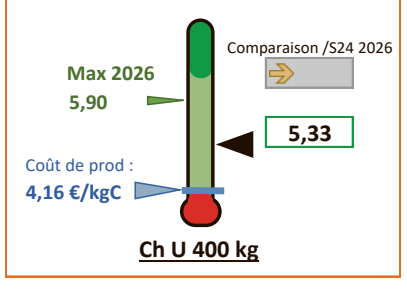
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
-1% /2025
1er mars 2026

Ecoulement des JB :
léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 25 du 15 au 19 juin 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-
BOUCHERIE	1 128	↘
MAIGRE	5 259	↘
VEAUX	2 714	↘
OVINS/CAPRINS	3 763	↗

• **Broutard(e)s :** le commerce est relativement calme sur la majorité des centres. Les cours sont souvent reconduits, mais les plafonnements sont nombreux et quelques replis sont observés localement. Les acheteurs se montrent prudents et les écarts de valorisation restent marqués lorsque la qualité est hétérogène. Les besoins sont plus limités sur certaines catégories, notamment les sujets lourds. En femelles, le commerce reste stable. Les cours se reconduisent une nouvelle fois, avec des transactions fluides et rapides. Les sujets de qualité hétérogène sont toutefois davantage triés, et les animaux trop gras sont peu recherchés.

• **Gros bovins maigres :** les échanges restent dynamiques sur la plupart des catégories. Les cours sont globalement reconduits, portés par des besoins réguliers et une bonne fluidité des transactions. Les animaux bien préparés ou à finition rapide sont toujours recherchés.

• **Boucherie :** le marché reste stable cette semaine. Les faibles apports observés sur plusieurs centres permettent de maintenir les tarifs, malgré des besoins parfois plus mesurés. La demande reste présente sur plusieurs places, même si les transactions sont plus calmes sur certains marchés.

• **Ovins :** les situations sont contrastées selon les centres cette semaine. Quelques marchés profitent d'une bonne demande et d'évolutions favorables, tandis que d'autres enregistrent des replis sous l'effet d'une pression plus forte des acheteurs. La qualité hétérogène de certains lots freine les échanges, mais les meilleurs animaux continuent de bien se valoriser. En brebis, la tendance est plus favorable, portée par des effectifs en baisse et une demande soutenue. Les animaux de bonne qualité sont particulièrement recherchés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur agricole, en panne, pour pièces, état indifférent, même épave. Faire proposition.
✆ 06 95 67 5 158

26 - AV tracteur Renault 55 (année 70) en l'état pour pièces - av gyrobroyeur Clavaud 180 - av 2 cuves uni-tank 1500 l + Pompe de distrib cemo
✆ 06 03 00 63 75

26 - Vends cause retraite tracteur JD 5415 et 6155R avec fourche, très bon état. Divers matériel de fenaison TBE.
✆ 06 88 48 14 29

38 - Vends tracteur Ford Fercuson H essence TBE 1H 744 2RM cabine hy da TBE.
✆ 06 75 04 60 70

69 - Vends enjambeur Derot DTF6065 peu d'heures, 1985 avec rogneuse Derot et charrue, bon état, prix 8 000 euros hors taxes à débattre.
✆ 06 88 56 69 49

Travail du sol

38 - Vends moissonneuse batteuse Someca132 jamais fait de maïs uniquement blé, orge colza bon état
✆ 06 08 00 52 67

39 - Recherche rouleau hydraulique Väderstad RS, 10,20 m ou 12,20 m avec CrossBoard. (2504)
✆ 06 84 83 19 90 HR

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070, 8060 ou éventuellement une 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

58 - Cse retraite, vends benne Gyrax monocoque 15 T, boggie anti cabrage année 2020, porte et freins hydrauliques, 25 000 € HT, peu servi. (2603)
✆ 06 89 06 06 13

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

71 - Vends Axial 2388 complète, cueilleur maïs Capello 6 rangs fixes proche neufs.
✆ 06 18 66 34 85

Arbo-viti

69 - Cause retraite vend char Larippe 3,5 t, freins sur 4 roues, 2 cuves inox 10 hl plafond mobile.
✆ 06 79 91 46 12

Divers

01 - Vends andaineur Pottinger 2m50 ; faucheuse Taarup 4 disques ; 2 roues étroites 8-3-44.
✆ 04 72 25 75 81

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (2502)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2402)
✆ 07 63 10 20 41

26 - Vends 2 roues 12.4.R36, 2 roues 9.5.44, enrouleur Percot 300m, semoir fixe 6 rangs Gaspardo, bineuse Quivogne, 3HA intégrale Chamsa, masses Massey.
✆ 06 73 09 80 02

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

38 - Vends Duster 1.2 TCE 125 4X4 128000 km moteur refait à 108 000 km- Bleu - 2016 - essence -11 000€
✆ 06 31 30 22 37

39 - Vends remorque routière bétaillère 2 essieux 2t5, broyeur Desvoys DRH 3 éléments 5,80 m, élagueuse débroussailleuse Noremat Dextra M54, foin 2024, 75 euros.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vends faucheuse accotement Seppy déport hydraulique, 4 000 euros ; broyeur de branches sur pirse de force tracteur, diam. 0,25, 12 000 euros.
✆ 06 08 33 35 16

42 - Vends sécateur 2m20, 3 000 euros ; cureuse de fossé Agram, 1 200 euros ; chassis épareuse 500 SP pr Renault et Fendt, 1 000 euros l'unité ; rotavator forestier, 2 500 euros.
✆ 06 08 33 35 16

42 - Vends balcule 500 kg, 100 euros + meuble TV chêne, parfait état, 90 cm de long, 50 cm de large, 90 cm de hauteur.
✆ 07 77 05 65 04

58 - Vends presse à rouleaux Hesston 5530. (2601)
✆ 06 58 58 84 24

58 - Vends tonne à eau 1500 l montée sur châssis, avec abreuvoir. (2501)
✆ 03 86 85 08 85
07 43 15 16 63

68 - Vends andaineur Kuhn et Pirouette Claas bon étant l'ensemble 3000 €. Berlingo diesel bon état pour pièces année 2005 - 600€
✆ 06 89 43 06 98

71 - Tracteur John Deere 6120M de fin 2021 avec chargeur Mx et outils - 1800 H - 92 000 €. Presse John Deere 864 Rotoflow de 2016 - 9000 bottes - 23 000 €. Photos sur demande. (2604)
✆ 06 21 77 69 99

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends Berlingo HDI 130 an 2020 - 75 000 km - 3 pl attelage caméra recul révision chaîne moteur.
✆ 06 25 70 15 02

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubicshi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Fourrage

01 - Cause réduction cheptel cède foin enrubanné 2024 et 2025.
✆ 04 74 61 12 88

21 - Vends foin prairie naturelle + foin bio + paille + luzerne.
✆ 06 84 27 13 81

21 - Achète paille en andain, Sud 21, travail soigné. (2001)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Recherche herbe sur pied ou foin en andain. Secteur Précy-sous-Thil – 20 km alentours. Travail soigné, arrangeant, paiement sérieux. (1702)
✆ 06 75 39 31 86 -
Boussard Environnement

42 - Vends foin 2025, très bonne qualité, sans engrais.
✆ 06 87 77 28 03

69 - AEP travaux agricoles Entreprise sérieuse et réactive réalise des prestations de service en pressage de bottes carrées haute densité, 120x90, avec ou sans couteaux. Nouveau : système de lieurs sans chute de ficelle Rayon 60 km autour de Villefranche-sur-Saône. Contact et renseignements par téléphone.
✆ 06 59 63 83 51

54 - Vends foin balles rondes prairie naturelle bio diam.180, 15 km de Nancy.
✆ 06 81 37 65 57

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ 06 75 39 31 86
Boussard Environnement

Terrain

42 - Particulier achète coupe de bois pour chauffage, même terrain en pente ou accidenté.
✆ 06 20 58 24 30

Location

Agricole

18 - A louer 90 hectares de près + bâtiments élevages ovins + bovins viandes.
✆ 02 48 73 40 31 H repas

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

58 - A louer 71 hectares de terres+ marais, et vends DPB. (2602)
✆ 06 63 88 05 10

Emploi

Offre

01 - Agriculteur cherche jeune homme pour conduite d'engins (fils d'agriculteur bienvenu), nourri, logé, 2 semaines environ (récolte).
✆ 06 68 93 44 60

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,70 € (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Animaux

Bovin

01 - Cherche génisses pour estive jusqu'a fin octobre dans le Jura.
✆ 06 82 15 53 99

À pourvoir de suite

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr

1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RECRUTE
un VENDEUR MAGASIN (H/F)

- Service clients en pièces détachées de matériel agricole, élevage et motoculture.
- Poste sédentaire en CDI.
- Connaissance du milieu agricole indispensable.

SCAR DeLaval

Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

71 - Vends veaux parthenais pour reproduction épais, 10 mois. Millet Jean-Paul, 71800 Curbigny.
✆ 06 79 33 55 60

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

42 - Vends 20 chevrettes Alpines et Saanen, nées en février 2026, sevrées, écornées, indemnes de Caev, 190 euros la chevrette.
✆ 06 28 28 31 33

Chien

01 - À réserver 2 chiots fe. Berger allemand, parents lof, nés 28/03/26, n° 250268501694605, Siret 104 871 223 00012.
✆ 07 84 83 61 44

38 - Vends chiots Border Colie 4 mâles nés 01/04/2026 non lof - mère 250268743352005 150 € parents travail sur bovins.
✆ 06 63 25 20 32

58 - Vends 5 chiots Beauceron, nés le 07/04/26, non LOF, origine travail, pucés, vaccinés, mère 250268780714026. (2605)
✆ 06 11 13 68 21

Divers

38 - Vends 1600 cageots de 5 kg pour fruits leg s abri servi 1 fois.
✆ 07 64 16 91 00
ou 06 76 63 28 60 HR

Des professionnels à votre service



BECKER Frères
ARRIVAGE
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Regardez-nous sur YouTube

Suivez-nos publications sur Instagram

Suivez-nous sur notre page Facebook

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE

CHAQUE VENDREDI
à la maison et accessible
PARTOUT
et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net



ABONNEMENT 03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

MARION LAURE DANSE AERIENNE
SAS au capital de 14 000 €
Siège social : 24 rue de mayence
21000 Dijon
919 216 929 RCS de Dijon

Par une décision du 01/05/2026, l'associée unique a décidé de transformer la société en EURL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/05/2026, et a nommé, à compter du 01/05/2026, gérant Mme Marion BUGADA, demeurant 27 bis Cours Général de Gaulle 21000 Dijon.
Modification du RCS de Dijon

AL26023127

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DOMAINE DENIS MORTET
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 523 510 euros
Siège social : 5 rue de Lavaux
21220 GEVREY CHAMBERTIN
383 521 127 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à toutes activités de marchand de biens immobiliers, à savoir, l'achat en vue de leur revente, de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente

AL26023212

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DODJI
SARLU au capital de 1 000 €
Siège social : Chez SAS EQUINOXE
8 Avenue Jean Bertin - 21000 DIJON
530500 701 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29/05/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 9001 Résidence Paradis Parc - Bâtiment F - 13500 MARTIGUES à compter du 29/05/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL26023301

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par décision du 28/05/2026, les associés de la société GROU CAFE, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, Siège social : 1 Rond-Point des Sports 21 800 QUETIGNY, RCS DIJON 952 210 789, ont pris acte de la démission de Madame Anaïs MAUGER-GHOUALI de ses fonctions de Directeur Général et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.
POUR AVIS - Le Président

AL26023305

// ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de la Côte-d'Or

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE d'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à une :
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CARRIÈRES DE LA VIENNE, POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE SUR LA COMMUNE DE CHAMESSON
Par arrêté préfectoral du 28 mai 2026, sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la société Carrières de la Vienne dont le siège social est situé à JARDES (86) en vue d'obtenir de la Préfète de la Côte-d'Or le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière d'un gisement de calcaire pour la pierre de taille sur la commune de Chamesson.
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
L'enquête se déroulera **du 22 juin 2026 au 24 juillet 2026** en mairie de Chamesson siège de l'enquête.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse du porteur de projet,seront déposées dans chaque lieu de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et pendant les permanences du commissaire enquêteur :
- sur support papier en mairies de :
CHAMESSON (siège de l'enquête) – 1 place Edmond Tridon – 21400 CHAMESSON le mardi de 16h00 à 18h00 – le mercredi de 16h00 à 18h00 – le vendredi de 09h00 à12h00.
Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées :
- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme -Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 24 juillet 2026 inclus, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7396/
- sur le site internet de la préfecture :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-lareglementation-environnementale/ICPE
- sur un poste informatique à la sous-préfecture de Montbard – horaires d'ouvertures : du lundi au jeudi de 09h30 à 11h30, le vendredi de 08h45 à 13h30.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions écrites :
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition sur le lieu de l'enquête en mairie de CHAMESSON 21400 (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus).
- par courriel jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard vendredi 24 juillet 2026 inclus sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :
enquete-publique-7396@registre-dematerialise.fr
Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse :
https://www.registre-dematerialise.fr/7396/
Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale, à M. Gilles GIACOMEL, commissaire enquêteur désigné, en mairie de Chamesson, 1 place Edmond Tridon , avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 24 juillet 2026 inclus.
Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :
Mme Margot PUYBONNIEUX
Directrice technique
tél. : 06 40 59 39 26
Courriel : margot@lespierresduperigord.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, en s'adressant à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE –53 rue de la préfecture 21041 DIJON Cedex.
M. Gilles GIACOMEL, commissaire enquêteur, ou éventuellement son suppléant M. Daniel COLLARD, nommés par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures précisés ci-dessous :
Mairie de Chamesson, le lundi 22 juin 2026 de 9h00 à 12h00
Mairie de Chamesson, le vendredi 03 juillet 2026 de 09h00 à 12h00
Mairie de Chamesson, le mercredi 15 juillet 2026 de 15h00 à 18h00
Mairie de Chamesson le vendredi 24 juillet de 09h00 à 12h00
La Préfète de la Côte-d' Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie dechacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public :
- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et del'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE ;
- sur le site internet de la préfecture :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementationenvironnementale/ICPE pendant la même durée ;
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/7396/**
LA PRÉFÈTE
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire général
Signé Denis BRUEL

AL26023098

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE (INB) DU CENTRE DE STOCKAGE EN COUCHE GEOLOGIQUE PROFONDE DES DECHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ET DE MOYENNE ACTIVITE A VIE LONGUE (CIGEO) DEPOSEE PAR L'AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS (ANDRA)
Par arrêté interpréfectoral n° 2026-1303 du 17 juin 2026, l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base (INB) du centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo) déposée par l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra), initialement prévue **du lundi 18 mai 2026 à 09H00 au jeudi 02 juillet 2026 à 12H00, est prolongée jusqu'au jeudi 16 juillet 2026 à 17H00**.
Durant la période de prolongation de l'enquête, les modalités d'organisation prévues à l'arrêté interpréfectoral d'ouverture d'enquête n° 2026-587 du 09 avril 2026 continuent d'être appliquées, notamment en matière de désignation de la commission d'enquête ainsi que des lieux et des horaires où peut être consulté le dossier d'enquête, soit :
- Sur support papier en mairie de Gondrecourt-le-Château, siège de l'enquête, et dans les mairies de Bonnet, Bure, Cirfontaines-en-Ornois, Gillaumé, Horville-en-Ornois, Houdelaincourt, Mandres-en-Barrois, Ribeaucourt, Saint-Joire et Saudron, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- Sur support numérique en mairie de Gondrecourt-le-Château, siège de l'enquête ;
- Lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- Sur le site internet dédié à l'enquête publique : **https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo**

- Sur le site internet de l'Andra : **https://www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference**
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat :
- En Meuse : **www.meuse.gouv.fr** – rubrique **https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/CIGEO/Demande-d-autorisation-de-creation-de-Cigeo ;**
- En Haute-Marne : **www.haute-marne.gouv.fr** –rubrique **https://www.haute-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/CIGEO/Demande-d-autorisation-de-creation-de-Cigeo.**
Le lien permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique sera également mentionné sur les sites internet suivants :
- Préfecture de l'Ain (www.ain.gouv.fr) ;
- Préfecture de l'Aube (www.aube.gouv.fr) ;
- Préfecture des Bouches-du-Rhône (www.bouches-du-rhone.gouv.fr) ;
- Préfecture de la Côte-d'Or (www.cote-dor.gouv.fr) ;
- Préfecture du Gard (www.gard.gouv.fr) ;
- Préfecture de la Manche (www.manche.gouv.fr) ;
- Préfecture de Meurthe-et-Moselle (www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) ;
- Préfecture du Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) ;
- Préfecture des Vosges (www.vosges.gouv.fr).
Par ailleurs, des postes informatiques seront mis à la disposition du public pour la libre consultation du dossier :
- **à la préfecture de la Meuse**, 40, rue du Bourg, à Bar-le-Duc (55 000) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h30 ;
- **à la sous-préfecture de Commercy**, 22, avenue Stanislas, à Commercy (55 200) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00 ;
- **à la préfecture de la Haute-Marne**, 89, rue Victoire de la Marne, à Chaumont (52 000) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00 ;
- **à la sous-préfecture de Saint-Dizier**, 54, rue Gambetta, à Saint-Dizier (52 100) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00.
Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et ses propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :
- par correspondance écrite adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130) – 15, place de l'Hôtel de Ville ;
- par correspondance électronique à l'adresse courriel suivante :
dac-cigeo@mail.registre-numerique.fr
- sur les registres d'enquêtes disponibles dans les mairies des communes ayant accueilli des permanences de la commission d'enquête et où peut-être consulté le dossier d'enquête en format papier ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible directement à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo
DEUX RÉUNIONS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC COMPLÉMENTAIRES SE TIENDRONT:
- LE SAMEDI 04 JUILLET 2026 DE 14H30 À 16H30 À LA SALLE DUMAS DE BAR-LE-DUC (55 000), SITUÉE 1 PLACE SAINTE-CATHERINE,
- LE MERCREDI 08 JUILLET 2026 DE 18H30 À 20H30 À LA SALLE DES FÊTES DE CHAUMONT (52 000), SITUÉE 7 RUE DE LORRAINE.
Les observations et propositions devront être déposées et parvenues à destination quelle qu'en soit la forme avant le terme de l'enquête, **soit au plus tard le jeudi 16 juillet 2026 à 17h00.**
Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable par tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse etc.).
L'accomplissement des formalités de clôture de l'enquête prévue aux articles 12 et 13 de l'arrêté interpréfectoral n° 2026-587 du 09 avril 2026 est reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.
EP 26-0174 P / contact@publilegal.fr

AL26023376

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE RUISSEAU
Société civile en liquidation
au capital de 42 685,72 euros
Siège social : 16 rue des Saverney
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation : 16 rue des Saverney
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 399 666 924

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Laurence POINSOT, demeurant 16 rue des Saverney 21121 FONTAINE LES DIJON de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023298

Crowe

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CHEVRERIE DE VAL-MONT
Société civile en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social et de liquidation :
21 RUE DE LA MAIRIE
21340 VAL-MONT
828 766 766 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Mickaël CHAPELOTTE, demeurant 21 rue de la Mairie 21340 VAL-MONT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26023315

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : COSA NONNA
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 30 000 €
SIEGE : 4 Boulevard Jules Ferry 21200 BEAUNE
OBJET : restaurant traditionnel, pizzeria, restauration rapide, fast-food, bar, brasserie, traiteur, sur place et vente à emporter ; achat et vente de vins et spiritueux,
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions.
AGREMENT : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité extraordinaire.
PRESIDENT : la SAS VIA BELENA dont le siège social est situé 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 525.112.181 RCS PARIS.
DIRECTEUR GENERAL : la société civile VICOME dont le siège social est situé 3 bis Chemin du Malaquin Hameau de Varennes 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 933.736.019 RCS DIJON.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL26023374

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUILLER SOURZAC
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 rue Marcel Cachin
58640 Varennes-Vauzelles
909 921 116 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 22 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer, à compter de ce jour, la dénomination sociale GROUILLER SOURZAC par AGF IMMOBILIER ; de nommer Madame Hélène AGNELOT, demeurant 12 rue d'Estutt de Tracy, 58 000 NEVERS, en qualité de cogérante, pour une durée indéterminée ; d'accepter la démission de Madame Marine SOURZAC de ses fonctions de gérante à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis
La Gérance

AL26023074

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAURO ANTHONY
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social :
7 rue Bourguereau 58210 VARZY
532298999 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 3 juin 2026, la gérance de la Société à responsabilité limitée MAURO ANTHONY a décidé de transférer le siège social du 7 rue Bourguereau, 58210 VARZY au 3 rue Les Plantes Froides - ZA route de Clamecy 58210 VARZY à compter du 1er juin 2026.
Pour avis, La Gérance

AL26023283

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL DU CHARME
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 euros
Siège social : LE CHARME 58300 DEVAY
413587874 RCS NEVERS

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 juin 2026 à effet du 1er juin 2026, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de: Exploitation d'une micro-brasserie.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL26023293

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DU CHATEAU
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 522 800 €
Siège social : 28 route de Pain
58110 ACHUN
RCS NEVERS – 539 398 412

L'AGE réunie le 11 juin 2026, a pris acte de la démission de Mme Marie-Hélène LARUE, demeurant 26 route de Pain – 58110 ACHUN de ses fonctions de cogérant à effet du 30 avril 2026.
Pour avis et mention, la gérance

AL26023309

MODIFICATION DE LA DURÉE

EARL DE CHASSY
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 110.700,00 Euros
Siège social : 955 Route de Chassy,
Ourouër 58130 VAUX D'AMOGNES
RCS NEVERS n°315 655 050

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2026, l'associé unique a décidé à effet du même jour la prorogation de la durée sociale de 53 années pour la porter à 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS, Les modifications statutaires seront déposées au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26023310

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OLIVIER ROUSSAT PARTICIPATIONS
SAS au capital de 2 037 000 €
Ancien siège social : 52, route de la Machine – Les Loges – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES
Nouveau siège social : 12, Rue du Marquis d'Ancre – 58300 DECIZE
832 970 396 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 15/06/2026 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 18 juin 2026 :
Siège social :
Ancienne mention : 52, route de la Machine – Les Loges – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES
Nouvelle mention : 12, Rue du Marquis d'Ancre – 58300 DECIZE

AL26023355

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AMISTAD DEVELOPPEMENT
SARL au capital de 100 000 €
Ancien siège social : 52, route de la Machine – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES
Nouveau siège social : 12, Rue du Marquis d'Ancre – 58300 DECIZE
521 577 031 RCS NEVERS
Aux termes des décisions de la Gérance du 15/06/2026 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 18 juin 2026 :
Siège social :
Ancienne mention : 52, route de la Machine – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES
Nouvelle mention : 12, Rue du Marquis d'Ancre – 58300 DECIZE

AL26023356

CHANGEMENT DE GÉRANT

AIR CONTROLE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000 euros
119 Avenue de Verdun
58 300 DECIZE
RCS NEVERS 817 382 187

Par décision de l'Associée Unique en date du 16 juin 2026, il a été décidé la nomination de Maxime SORBELLO, domicilié à 67 avenue Pierre Buffin (47200) Marmande, en qualité de Président, à compter de la présente décision, en remplacement de Loïc PEYRICHOUT Président révoqué.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL26023360

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BOULANGERIE D'ALLUY
SARL
au capital de 8 000 euros
Le Bourg 58110 ALLUY
829 828 250 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 22/10/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 9 route des Levées 58290 MOULINS-ENGILBERT et ce, à compter du 22/10/2024.
Madame Marie-Noëlle BROSSARD demeurant 9 route des Levées 58290 MOULINS-ENGILBERT a été nommée gérante en remplacement de Madame Odile ROUET, démissionnaire à effet du 22/10/2024.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL26023362

CHANGEMENT DE GÉRANT

AVP 58
Société civile immobilière
Au capital de 500 euros
14 rue du Clos
58 400 LA CHARITE SUR LOIRE
RCS 844554428

Suivant l'assemblée générale en date du 14 avril 2026, il a été pris acte de la nomination de Madame Aurélia ROMMEL, demeurant à LA CHARITE SUR LOIRE 14 rue du Clos.
Avec effet au 14 avril 2026.
De sorte que la gérance est désormais assurée par Madame Aurélia ROMMEL ci-dessus nommée et Madame Anne-Marie ROMMEL née PEGE, co-gérante demeurant à LA CHARITE SUR LOIRE 14 rue du Clos.
La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS DE NEVERS.
Pour avis,
La gérance

AL26023368

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03 000 Moulins

DÉMISSION DE GÉRANT

SARL JEAN PABIOT
Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 9 Rue de la Treille
58 150 POUILLY-SUR-LOIRE
400 181 178 RCS NEVERS

Aux termes de la décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 septembre 2025, il a été pris acte de la démission de Monsieur Alain PABIOT de ses fonctions de gérant à effet du 31 décembre 2025 minuit, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL26023369

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

CNB
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 300 000 euros
Siège social : 3 Chemin de Plantelune
58 370 LAROCHEMILLAY

908 702 541 RCS NEVERS

L'AGM du 28.04.2026 a décidé de nommer à compter du 01.05.2026 et ce pour une durée illimitée en qualité de Co-Gérant M. Charles BROSSUT demeurant à CHIDDES (58170), 15 Route de la Goutte Noire, Le Champ Fournier. Dépôt légal RCS NEVERS.

AL26023372

// DIVERS

CHANGEMENT DE NOM

Mme. Malardier Lydie Maryse Arlette née le 27/10/2000 à Decize, (58), demeurant 2 chemin du champ creux 58140 SAINT-MARTIN-DU-PUY agissant en qualité de représentant légal du mineur Benhar Malardier Mathis né le 14/12/2021 à Auxerre (89), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Malardier.

AL26023314

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

ALIMI Mahdi - RCS Nevers 753 091 495 - restauration traditionnelle et restauration rapide avec boissons alcoolisées - 7 boulevard Saint Exupéry 58000 Nevers.
Jugement en date du 15/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26023339

RaceLab 1 - RCS Nevers 812 681 138 - toutes activités liées aux sports mécaniques - Technopôle Village d'Entreprises Module N° 3 58470 Magny-Cours.
Jugement en date du15/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26023340

Secrets de Chanvre HELART Jeremie - RCS Nevers 883 496 325 - vente de produits de détails, produits issus de compléments alimentaires, matériel de vaporisation, eliquide, ecommerce, vente produits cosmétiques, vente de textile (sans vente d'alcool) - 5 bis rue du 14 Juillet 58000 Nevers.
Jugement en date du 15/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26023341

FAMILY PIZZA - RCS Nevers 918 523 978 - restauration rapide sans vente d'alcool - avenue du 85ème de Ligne 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 15/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26023342

PATRICE LANGIAUX PESAGE SASU - RCS Nevers 812 920 874 - fabrication, vente, réparation, vérification périodique notamment délégués par l'état et location d'instruments de pesage à fonctionnement non automatique et automatique, conception, vente et construction de systèmes mecano-soude, conception, vente et réalisation de système électromécanique et automatique - 9 rue Georges Dufaud Zone Industrielle de Nevers Saint-Eloi 58000 Nevers. Jugement en date du15/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26023343

FORSYTH Patrick - RCS Nevers 481 198 927 - espaces verts, paysagiste, tracto pelle, mini pelle tranchée, terrassement- résidence des 3 Maures 58400 La Charité-sur-Loire. Jugement en date du 15/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26023344

EURL BRASSERIE DE LA CANOTERIE - RCS Nevers 812 293 009 - fabrication de bière artisanale, distillerie, vinaigrerie. bar, petite restauration sur place et dégustation des produits issus de la production ; distribution et vente des produits issus de la production par tous moyens (y compris par e-commerce) sur place, à emporter, sur marchés, en festival ; organisation de formation, de stage de découverte, de spectacles vivants et de concerts - 8 rue de la Forêt 58500 Clamecy. Jugement en date du 15/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26023345

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 18 janvier 2007, Madame Andréa Blanche Marie MOREAU veuve LE GUEN a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hélène GRANDIN notaire à COULANGES LA VINEUSE (Yonne), 24 rue Marié Davy, le 28 avril 2026 et d'un acte de notoriété reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre) du 12 mai 2026 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

ANNONCES LÉGALES

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023363

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BON

Société civile immobilière
Société en liquidation
au capital de 19 604,94 euros
Siège social : 6 Quai du Sanitas,
58 200 COSNE COURS SUR LOIRE
Siège de liquidation:
10 Passage de la rue de Villechaud
58 200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
381 255 181 RCS DE NEVERS

Le 12 juin 2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26023319

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ECOLE DE CONDUITE FABRICE FOUCHER

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 14, Place de la République
Centre Commercial Crot Cizeau
58 640 Varennes-Vauzelles
Siège de la liquidation :
Chemin de la Molette
58 640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers 379 682 537

Le 5 juin 2026, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26023370

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : DETENTE ORIENTALE .
Forme : SASU.
Durée : 99 ans.
Capital : 1000 €.
Siège social : 25 RUE DES MERCIERS, 58000 NEVERS .
Objet : Activité de massages non médicaux, notamment et non exclusivement Tuina et Thai, soins de beauté et vente de produits accessoires en boutique ou en ligne.
Gérance : Madame LI Xianmei, résidant 146 Boulevard Diderot, 75012 Paris .
Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL26023311

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 11/06/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : TERRE ET BRANCHES.
Siège : 3 impasse du Bout du Monde, 58400 VARENNES LES NARCY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 3 000 euros.
Objet : élagage, entretien d'espaces verts, destruction de nuisibles.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Anthony DELAUNE, demeurant 3 impasse du Bout du Monde, 58400 VARENNES LES NARCY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26023312

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 2 juin 2026, il a été constitué une société régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : SAS BOUTEUILLE ENERGIE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation
Siège social : Bouteuille - 58110 ALLUY
Capital social : 3.000 € au moyen d'apports en numéraire
Objet social : la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation, la production et vente de gaz méthane ou de dérivé, d'électricité, de chaleur et de digesta sous toutes ses formes, et la mise en œuvre de tous moyens nécessaires à cet objet
Président : Monsieur Julien LEJAULT, demeurant à ALLUY (58110), Bouteuille
Directeur général : Monsieur Emmanuel LEJAULT, demeurant à ALLUY (58110), Bouteuille
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire, chaque action donnant droit à une voix
Cession d'actions : la cession d'actions est soumise à la procédure d'agrément donné par la collectivité des associés
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS (58)
Pour avis et mention
Le Président

AL26023338

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 11/06/2026
FORME : société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecin
DENOMINATION : DOCTEUR DALDOUL
SIEGE SOCIAL : 9 Route de Paris - 58640 VARENNES-VAUZELLES
OBJET : - L'exercice de la profession de médecin ophtalmologiste
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 1.000 euros
GERANCE : Docteur Aymen DALDOUL demeurant à GARCHIZY (Nièvre) - 948, Rue Ambroise Croizat
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis, le gérant

AL26023353

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : NMF CONSULTING
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 1 000 €
Siège social : 4, Chemin des Petits Champs – Les Bertins - 58400 NARCY
Objet social : Fourniture de prestations de services de conduite de véhicules poids lourds au profit d'entreprises de transport ou de logistique, sans que la société n'assure elle?même l'activité de transport routier de marchandises pour compte propre ou pour compte d'autrui - Assistance à l'exploitation de flottes de véhicules poids lourds
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Nicolas MICHEL-FRAISE dt à NARCY (58) – 4, Chemin des Petits Champs – Les Bertins
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26023361

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL CENTRE DE FORMATION DES TRANSPORTS SANITAIRES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Route des vauliards
89 320 VAUMORT
RCS SENS 839 330 446

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2026, la collectivité des associés a décidé de transférer au 6 Rue du Colonel Rozanoff 89000 AUXERRE à compter de ce jour.
Pour avis, La gérance.

AL26023307

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : SOCIETE JOSE NOVO

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Siège social : 13 Route de Bussy Le Repos
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
520612904 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2026, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 3 000 euros à 105 000 euros.
Mention sera portée au RCS de SENS

AL26023317

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 avril 2016,
Monsieur Roland Fernand LEMÉDIONI, en son vivant retraité, demeurant à SENS (89100) 24 boulevard de la Convention.
Né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 5 août 1934.
Veuf de Madame Cécile Gabrielle NOYER et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à SENS (89100) (FRANCE) le 22 janvier 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou , le 27 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, Notaire sus-nommée à SENS (89100) 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023316

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
GERER ENTREPRENDRE COMPRENDRE TRANSMETTRE SARL
Liquidation Judiciaire du 22/07/2025 63 Bis, rue du Mail Richelieu - 89100 PARON
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 17 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023346

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89 100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
JICENTRE SASU
Liquidation Judiciaire du 01/04/2025
5-7-11, Rue des Wagons - 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 17 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023347

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Au titre de la procédure suivante : BAZIA SASU
Liquidation Judiciaire du 07/02/2023 22 Grande rue - 89150 VALLERY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 18 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023348

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 12 octobre 2006, Madame Simone Marie Louise GIRARDOT, en son vivant demeurant à JOIGNY (89300), 57 rue Jacques d'Auxerre.
Née à REBOURSEAUX (89600), le 21 octobre 1937.
Célibataire.
Décédée à JOIGNY (89300), le 7 janvier 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, le 17 juin 2026, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023349

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
PORC ICAUNAIS (LE) SAS
Liquidation Judiciaire du 07/09/2021 2 rue de la Fosse aux saumons - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 18 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023350

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante : CAFES CAMPESTRIENS SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 16/12/2025
30 Rue des Pourprises - 89340 CHAMPIGNY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 18 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023351

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Anthony ROUGEMONT 10 Rue Hippolyte Ribière 89000 Auxerre. RCS Auxerre 493589667. CIP 4790.

AL26023320

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS CAFE DE LA POSTE 3 rue de Seignelay 89470 Monéteau. RCS Auxerre 919797290. CIP 4756.

AL26023321

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl BOULIMARI 14 place Charles Lepère 89000 Auxerre. RCS Auxerre 432136331. CIP 4782.

AL26023322

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique RKIA AUTO 28 Route de Saint-florentin 89230 Montigny-la-Resle. RCS Auxerre 920762911. CIP 4783.

AL26023323

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique ULTERIA FORMATION 40 rue de Vézelay 89460 Bazarnes. RCS Auxerre 839542065. CIP 4793.

AL26023324

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la ASSOCIATION ENFANTS DU TERRITOIRE 40 Route de Vézelay 89460 Bazarnes. RCS Auxerre 829822162. CIP 4792.

AL26023325

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Rudy Jean-Claude HURBOURG 3 place du Général Gras 89800 Chablis. RCS Auxerre 929939502. CIP 4956.

AL26023326

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS CAFE DE LA GARE 12 avenue de la Gare 89270 Vermenton (Café bar snack). RCS Auxerre 905158861. CIP 5062. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26023327

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la Sàrl à associé unique AC RESTAURATION Centre Commercial Géant Casino, avenue Haussmann 89000 Auxerre (sandwicherie). RCS Auxerre 897500765. CIP 4926. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL26023328

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de l'ASSOCIATION EMPREINTES & AVENIR 42 Rue du Pont 89000 Auxerre (action sociale sans hébergement). SIREN 895236750. CIP 5099. Date de cessation des paiements : 15/12/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023329

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique COIFFEUR BARBIER 1 rue Faubourg Dilo 89600 St Florentin (salon de coiffure). SIREN 920732351. CIP 5098. Date de cessation des paiements : 15/12/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023330

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl CÔTÉ PUISAYE Lieu-dit Hameau de la Fausse Sauge 89130 Mézilles (chambres d'hôtes). SIREN 910743046. CIP 5097. Date de cessation des paiements : 15/12/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023331

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique NICOLAS PIERRE TRAITEUR RN 77 Château de Montfort 89230 Montigny-la-Resle (traiteur gastronomique). SIREN 533105201. CIP 5106. Date de cessation des paiements : 01/06/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023332

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Julien ROBERT – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - Rue d'en Bas 89360 Flogny la Chapelle (culture de céréales). SIREN 892701285. CIP 5105. Date de cessation des paiements : 15/12/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023333

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Olivier Pierre Paul CARRIER – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL 4 rue de la Clocharde 89570 Neuvy Sautour (menuiserie). SIREN 751530494. CIP 5100. Date de cessation des paiements : 15/12/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023334

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Jean-Claude SELLIER Lieudit Les Gatines de la Royauté 89170 Saint Fargeau (exploitant agricole). SIREN 490137312. CIP 5101. Date de cessation des paiements : 15/06/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023335

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique ABDEL VIGNE 89 6 Rue de Gembloux 89000 Auxerre (Taille des vignes). SIREN 902407311. CIP 5102. Date de cessation des paiements : 15/12/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023336

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 15/06/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de SAS à associé unique LE 128 128 rue de Paris 89000 Auxerre (Restauration rapide). SIREN 877988766. CIP 5103. Date de cessation des paiements : 15/12/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023337

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
THANK YOU LAB SAS
Liquidation Judiciaire du 18/11/2025 1 et 3 Avenue du Château - 89340 CHAMPIGNY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 18 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023352

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
VILLENEUVE LA DONDAGRE - Terres occupées avec bâtiments d'exploitation et maison d'habitation que le propriétaire s'engage à libérer au plus tard le 31/12/2028. Les terres étant occupées, une indemnité sera due en sus à l'exploitant Mr DESMARTINS Guy-Michel - 9 ha 42 a 21 ca - 'LA ROSERIE' : YI – 0005 – 0030 – 0031 – 0032 – 0033 – 0034 – 0035 – 0036 - 0037- zonage : zone AU du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/07/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26023373

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 05/06/2026 il a été constitué une EURL dénommée :
BESSA PROJECT
Siège social : 3 Le Bourg Cocu 89350 CHAMPIGNELLES
Capital : 3000 €
Objet social : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
Gérance : M Nicolas BESSA demeurant 3 Le Bourg Cocu 89350 CHAMPIGNELLES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL26023357



La terre, les cultures, les hommes :
explorez l'univers agricole à travers nos articles.

Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

// INTERNATIONAL

Réchauffement : les stratégies chypriotes

Comment les agriculteurs de Chypre affrontent-ils les perturbations du climat ? Rencontres durant leur présidence européenne.

Entre Turquie et Liban, l'île de Chypre se situe en première ligne du réchauffement climatique, comme le déplorent les vignerons, oléiculteurs et apiculteurs. Encouragés par l'Union européenne, certains innovent et choisissent des méthodes économes en eau et en énergie, afin de fournir des produits bio, mieux valorisés à l'export.Un peu d'histoire tout d'abord : l'un des vins les plus anciens du monde est le cyprus nama, évoqué en 735 avant notre ère par le poète grec Hésiode. Au Moyen Âge, dans leurs monastères sur la route maritime des croisades, les Templiers vendaient ce nectar sucré sous le nom de Commandaria.



Giorgos Constantinides et son fils Orestis



Andreas Evangelou et un pied de vigne en gobelet



Les abeilles du domaine Bio Solea ne piquent pas lorsqu'on les dérange.

Aujourd'hui, les terrasses non mécanisables sont abandonnées, mais la vigne pousse toujours en buissons dans la montagne de Troodos

Les vignerons constatent une baisse des rendements due à la sécheresse : Andreas Evangelou, dont la famille cultive la vigne depuis cinq générations, ne récolte que 6 tonnes de raisin sur les 7 hectares (ha) de vigne de son domaine Commandaria Evangelou Winery, à 70 km à l'ouest de la capitale Larnaka. Le séchage traditionnel au soleil réduit ce volume à 3 tonnes, qui donnent après pressage 4 000 bouteilles d'un vin doux, muté à l'alcool et largement exporté. Pourtant, les cépages locaux xynisteri (blanc) et mavro (noir) sont adaptés aux conditions climatiques, plantés franc de pied, sans porte-greffe, dans un sol où le phylloxéra est absent. Et selon Andreas Evangelou, ces pieds non greffés résisteraient mieux à la sécheresse que les pieds greffés. Heureusement, leur vin mythique, aujourd'hui reconnu par une appellation d'origine, est recherché et se vend jusqu'à 50 euros la bouteille de 50 cl.

Abeilles-sentinelles

« Les abeilles sont le premier indicateur que le climat change, car certaines plantes ne fleurissent pas, ou alors, le vent provoque leur érosion », observe Dominique Micheletto, l'apiculteur franco-chypriote de Bio Solea, à 50 km au nord du domaine Evangelou. Au cœur de ses terres, l'entreprise de maraîchage a planté 10 ha d'un parc botanique avec des milliers d'espèces florifères, où Dominique Micheletto élève des reines. À la grande surprise des visiteurs, il ouvre des ruches sans l'équipement d'apiculteur et révèle la vie grouillante des pollinisatrices. *« Il fait trop chaud sous la combinaison, impossible de travailler avec un masque. Nous sélectionnons donc des abeilles à la fois non agressives et résistantes aux maladies. »* Comment ? *« Par insémination artificielle. Il faut 8 microlitres de semence par femelle, donc prélever de 12 à 15 mâles par reine. »* Une opération minutieuse. Le changement climatique questionne les stratégies : *« On peut sélectionner aussi sur la puissance – elles volent plus loin – et leur instinct d'amassage, ou leur sens de l'économie. Une reine économe réduit sa ponte, ce qui n'est pas forcément une bonne chose. Après 6 ans de galère, de sécheresse, la pluie vient d'arriver »*. Heureusement, comme le phylloxéra, le frelon asiatique n'a pas conquis Chypre. Bio Solea produit de 4 à 10 t de miel par an et exporte en France, Scandinavie et au Japon, sous la marque Apianthos. Le propriétaire de ce jardin paradisiaque est Chrysanthos Hatziyiannis, investisseur qui a travaillé *« dans le business management et les technologies de l'information »*. Autre collaboration animale, l'expérience d'Elena Christoforos. Géographe de formation, elle acquiert 10 ha d'oliviers et d'orangers près de Nicosie. Et une centaine de poules pondeuses de réforme, utiles pour réduire la pression des insectes et fertiliser les oliviers avec leurs fientes. Bien sûr, les poules explorent les différentes parcelles, derrière leur grillage.

Autre originalité de la démarche agroécologique clairement affirmée par Elena Christoforos, elle collecte les déchets organiques dans les cantines, écoles et chez ses amis pour nourrir ses poules. *« Leur présence diminue les maladies et parasites des oliviers, le sol s'améliore et l'huile est meilleure. »* Actuellement, elle arrache les orangers, *« concurrencés par les arrivages à bas prix du Brésil et de Californie »* et plante des oliviers. En bio depuis 2019, elle produit 25 t d'olives et 2 t d'huile. Le projet européen Eat Wisely Cyprus (Manger sainement à Chypre avec une agriculture durable) a distingué son initiative. Sur une île, la gestion des déchets prend une importance particulière, ainsi que les économies d'énergie : de nombreux chauffe-eaux solaires sont installés sur le toit des maisons, pour une eau chaude gratuite.



Elena Christoforos, ses oliviers, ses orangers et ses poules.

Economie d'eau

Sur les terres de l'entreprise Strakka, près de Nicosie, la culture de l'olivier est attestée depuis le XVIe siècle. On y presse toujours les variétés koroneiki, kalamon et autres curiosités locales, récoltées tôt afin de préserver phénols et antioxydants. Antonis Papantoniou, le directeur général, est fier de ses méthodes de pressage à froid, de son installation moderne en inox, de sa vaste gamme et de ses 2 000 citronniers. L'entreprise produit aussi des olives de table et des huiles aromatisées au citron ou à l'orange – ces fruits étant ajoutés lors du pressage. Les 9 000 oliviers sur 40 ha donnent 15 à 20 t d'huile d'olive, dont 600 à 700 à haute valeur phénolique : *« Notre huile extra-vierge contient 1 279 mg/kg d'oleocanthal, alors que la moyenne habituelle est de 135 mg/kg ! Et les polyphénols s'élèvent à 1 382 mg/kg. Ces antioxydants protègent contre les maladies cardiaques, Alzheimer et réduisent le cholestérol.»* Strakka produit aussi 5 t d'olives de table, dont la célèbre kalamata, et exporte en France, au Danemark et au Japon. Strakka accueille des groupes de touristes. Leur pratique agronomique se veut « regénératrice » : pas de labour, l'humus reste sur le sol et devient compost. *« Les autres fermes labourent deux à trois fois par an, ce qui casse le système racinaire »*, explique Antonis Papantoniou. Les arbres sont irrigués, l'argile blanche nommée kaolin pulvérisée les préserve à la fois de la mouche et des fortes chaleurs, *« et on plante des herbes aromatiques, lavande, origan, thym, pour les abeilles »*. Autre originalité, les nichoirs à oiseaux, pour limiter les insectes : *« La pourriture des olives, provoquée par la mouche, a diminué de moitié »*. Quant aux rapaces, ils chassent les rongeurs assoiffés qui abîment arbres et tuyaux. Le calcul de la balance hydrique s'effectue avec un drone et une étude a montré comment optimiser l'irrigation : *« Ce n'est pas parce qu'on met davantage d'eau que la production augmente. Au printemps, l'irrigation est vitale. En juillet-août, les arbres résistent davantage à la sécheresse. Le mulching (paillage) améliore leur équilibre hydrique. On a réussi à réduire de 30 % la consommation d'eau, pour une production identique »*.

Oeufs, huile et tourisme

Quant à Giorgos Constantinides et son fils Orestis, 26 ans, c'est dans un atelier d'œufs bio qu'ils ont décidé d'investir dans leur ferme Ygea, près de Nicosie. Les poules accèdent à une prairie en plein air. Cette exploitation, dont le nom Ygea signifie « santé », produit aussi de l'huile grâce à ses 2 300 oliviers. Curieux des tendances alimentaires actuelles, Giorgos et Orestis veulent développer l'huile d'origan riche en antioxydants, ainsi que la caroube, fruit du caroubier, sans gluten. Ils ont acheté une colline afin d'y aménager une piste de cross, *« pour nous faire connaître et maintenir notre activité »*. Philosophe, Giorgos apprécie le travail de ses prédécesseurs, de *« ces gens qui ont planté pour nous »*. Et plus que tout, il sait que *« la nature peut vivre sans nous, mais pas le contraire »*.

Ce projet acte une revanche sur l'histoire familiale : en 1974, la Turquie a envahi une partie de Chypre et les terres des Constantinides furent confisquées. Le cessez-le-feu dure depuis un demi-siècle, sous la protection des Casques bleus de l'ONU. Ce conflit chypriote non résolu demeure l'un des obstacles à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Prochaine présidence, l'Irlande, à partir du 1er juillet.

Pierrick Bourgault

LOISIRS

// LECTURE

Le quotidien du « Petit maire » de Saudemont raconté en BD

Laurent Turpin est maire de Saudemont (Pas-de-Calais) depuis 2020. Un quotidien qu'il raconte dans une bande dessinée, Le petit maire.

« Saudemont, c'est le village de ma famille », confie Laurent Turpin, le maire de cette petite commune de 420 âmes située entre Arras, Douai et Cambrai. *« Plus jeune, j'y venais pour des weekends et des vacances. Aujourd'hui, j'habite dans la maison où ont vécu mon arrière-grand-mère, mes grands-parents, puis mes parents »*, explique celui qui a vécu une grande partie de sa vie en région parisienne.

C'est en 2017 que ce journaliste spécialiste de la BD fait le choix de s'y installer. *« Je souhaitais me rapprocher de mes parents qui étaient malades. C'était aussi un besoin de retour à la nature, à la terre, à l'espace et au calme. Je me suis réapproprié la vie à la campagne »*, poursuit-il.



H.G.

Laurent Turpin est le maire de Saudemont, dans le Pas-de-Calais.

L'envie de faire bouger les choses

Et à force d'y vivre, Laurent Turpin se rend compte qu'il y aurait de multiples choses à faire pour revitaliser le village artésien, *« nous étions plusieurs à avoir envie de faire bouger les choses »*. Le Saudemontois monte alors une liste et est élu en 2020 à la tête de la commune, une fonction que son grand-père avait également occupée dans les années soixante-dix. *« Tout était nouveau pour moi qui ne connaissais rien à la chose publique »*, se souvient l'édile sans étiquette.

D'ailleurs, à Saudemont, on ne parle pas politique, *« je ne sais même pas de quel bord sont les membres qui composent le conseil municipal »*, assure-t-il. L'unique chose qui anime Laurent Turpin et son équipe, c'est d'agir dans l'intérêt du village et de ses habitants. *« Notre projet est de revitaliser la commune et de renforcer les liens sociaux »*.

Les multiples facettes de la fonction de maire

Et les projets fourmillent… *« Lors du premier mandat, nous avons créé un parc d'activités, une bibliothèque, nous avons été labellisés Village patrimoine, nous avons organisé plusieurs événements tels que la fête de la bière, la descente du père Noël depuis le clocher de l'église - classé monument historique -…*, énumère le premier magistrat. *Aujourd'hui nous travaillons sur une salle polyvalente dont la construction devrait démarrer cette année »*. Car oui, Laurent Turpin et son équipe ont été réélus le 15 mars dernier, *« nous souhaitions poursuivre les projets que nous avions engagés »*.

Un travail qui n'est pas toujours évident : les élus saudemontois, comme beaucoup d'autres, se heurtent parfois à la lourdeur administrative, aux multiples normes et contraintes. *« La chose publique va moins vite que la chose privée. Beaucoup de choses pourraient être simplifiées, surtout pour les petites communes. Les règles sont parfois fixées sans tenir compte des réalités du terrain, on peut faire face à des choses aberrantes »*, regrette-t-il.

Les relations avec les autres habitants de Saudemont - devenus ses administrés - ont aussi évolué, *« ils sont très demandeurs, parfois exigeants. Être maire demande une disponibilité permanente qui pèse sur la vie personnelle »*, consent ce père et grand-père. *« J'ai été appelé car un enfant avait perdu sa casquette au parc de jeux, ses parents souhaitaient savoir s'il était possible de visionner les caméras de surveillance pour la retrouver. Un autre habitant est venu me demander de l'aide pour retrouver le portefeuille qu'il avait égaré… »*, raconte Laurent Turpin.

Et de préciser : *« Mais on ne peut pas leur en vouloir, dans les communes rurales, le maire est le référent. Les démarches administratives peuvent être compliquées, plus que dans les grandes villes qui disposent de multiples services »*. À Saudemont, il y a une secrétaire de mairie et un cantonnier à temps partiel et… l'équipe municipale, *« heureusement je peux compter sur elle »*, insiste le premier magistrat.

Drôle et bienveillant

Cette vie d'élu, Laurent Turpin la raconte à ses proches. *« Un jour, un ami éditeur m'a suggéré d'en faire un livre »*. L'idée fait son chemin… C'est évidemment le format de la bande dessinée que choisit l'édile pour relater ses aventures *« car un petit dessin vaut mieux qu'un long discours »*, sourit le fan de BD.

Il s'associe avec Olivier Berlion. *« Olivier est venu passer quelques jours à Saudemont, puis nous avons beaucoup échangé par téléphone. En six mois, c'est certainement la personne à qui j'ai le plus parlé par téléphone de toute ma vie ! »* Le résultat : une BD baptisée Le petit maire qui relate les premières années de mandat municipal de Laurent Turpin. *« Cela raconte le quotidien d'un maire d'une petite commune rurale. On y reconnaît Saudemont et l'équipe municipale est caricaturée. Les habitants, eux, sont anonymisés. Et tout ce qui y est raconté a été vécu, parfois un peu romancé pour les besoins du récit »*, détaille le maire, et de résumer : *« C'est drôle et bienveillant »*. Une immersion sincère et pleine d'humour dans la réalité, souvent méconnue, de la vie municipale en milieu rural.

Hélène Grafeuille

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Du 2 au 4 juillet

// Festival jazz à Semur-en-Auxois

Au cœur du parc de la mairie le festival Jazz à Semur va vous proposer une programmation riche. 10 concerts sont au programme.

Renseignements et réservation : jazzasemur.fr

• Du 3 au 4 juillet

// Festival complètement Barges

Le village de Barges va devenir, deux jours durant, la capitale de la scène musicale alternative française. Neuf artistes et groupes se succèderont sur scène pour du folk, du hip-hop, de la soul.

Renseignements et réservation : completementbarges.wixsite.com/my-site

• Vendredi 3 juillet

// Apéro avec vue à Savigny-lès-Beaune

Un rendez-vous dans un lieu unique. Au programme de cette soirée : en prendre plein la vue, et déguster des vins délicieux, au Domaine Henri de Villamont (3, rue du Docteur Guyot). Après une introduction sur les Climats, les valeurs du Patrimoine mondial et les différents sites Unesco de la région, vous assisterez à une balade guidée dans le parc et le Clos du Domaine pour mieux comprendre l'histoire du lieu, ses Climats et les métiers de la vigne. Place ensuite à une visite guidée de la cuverie et des caves historiques, accompagnée d'une dégustation de deux vins. Final avec un pique-nique 100 % Côte d'Or.

Tarif : 29 euros. Inscription obligatoire sur www.climats-bourgogne.com

Nièvre

• Vendredi 3 juillet

// Cinéma en plein air à Fâchin

Une projection du film « L'école buissonnière », avec François Cluzet, François Berléand et Éric Elmosnino, aura lieu à 22 heures à la mairie de Fâchin, près de Château-Chinon.

Gratuit

• Samedi 4 juillet

// Fête des étoiles à Nevers

La Fête des étoiles se tiendra à partir de 20 heures, au parc Salengro, organisée par les associations Tanabata-Nevers-Japon et De Cartes et de Dés. Sous un ciel étoilé, diverses animations ludiques vous seront proposées : jeux de société, jeux de plateau, jeux de cartes, jeux de rôle, et partie géante de loups-garous, pour passer un moment de détente et de plaisir. Des jeux tout public, que vous soyez novice ou expert, enfant ou adultes. Il y en aura pour tous les goûts. Une équipe sera là pour vous expliquer les règles des jeux et vous accompagner dans vos parties. Buvette, musique et décoration féérique.

Gratuit

• Samedi 4 juillet

// Festi'Jeunes à Decize

Une journée entière dédiée aux familles et à la jeunesse, aux amis et aux souvenirs, et entièrement gratuite, avec un espace jeux vidéo à la salle des fêtes, un spectacle au stade nautique et, à partir de 21 heures, à la Pointe des Halles, soirée électro avec DJ MRT.

// MODE VINTAGE

Odes aux robes de nos mères

Unique en France, le Conservatoire de la mode vintage est installé à Voiron en Isère et fait revivre quelques pépites de la confection dauphinoise.

« Je ne m'imaginais pas qu'il y ait autant d'histoire dans une simple robe ». Tinka Kemptner est la fondatrice du Conservatoire de la mode vintage à Voiron. Ex-journaliste installée en Isère depuis 30 ans, elle chine depuis des années des vêtements confectionnés dans les années soixante à quatre-vingt et décèle des pépites là où d'aucuns n'y verraient qu'un bout de tissu démodé. Son œil devenu expert ne s'y trompe pas, déchiffrant derrière chaque modèle et chaque étiquette une année, une tendance, une coupe, une matière, une usine, une créatrice, une couturière. *« Jusque dans les années quatre-vingt, les Françaises s'habillaient français et ce n'était pas de la confection de luxe »*, explique la conservatrice.



ID/TD

Le conservatoire compte près de 600 pièces de prêt-à-porter des années soixante à quatre-vingt.



ID/TD

Tinka Kemptner, la créatrice du Conservatoire de la mode vintage, avec une de ses pièces, devant les anciennes usines textiles, le long de la Gère à Voiron.

Du livre au conservatoire

En 2020, son intérêt pour la mode vintage se concrétise en projet. *« J'ai découvert mes premières pépites sur Vinted, dont des vêtements made in France,* raconte-t-elle. *Mais je ne connaissais pas ces étiquettes »*. Des centaines de marques tombées dans l'oubli se révèlent alors. *« J'ai pensé que cela méritait un livre, ce qui n'avait jamais été fait auparavant »*.

C'est ainsi qu'elle publie, en 2024, le Guide des pépites vintage, recensant 150 marques françaises pratiquement toutes disparues. Un livre qui fait désormais référence dans le milieu de la mode vintage.
« Nous avons organisé des défilés pour lancer le livre, qui ont eu beaucoup de succès et très vite est arrivée l'idée du Conservatoire de la mode, avec des amis passionnés ». C'est en répertoriant ces marques que Tinka Kemptner découvre que nombre d'entre elles sont iséroises. Le conservatoire, hébergé au Centre des cultures du monde à Paviot à Voiron, abrite plus de 550 pièces dont 15 à 20 % sont iséroises. Par une heureuse coïncidence, le centre porte le nom de Lucie Baud, une célèbre syndicaliste ouvrière tisseuse du début du XX^{e} siècle qui s'est battue pour l'amélioration des conditions de travail des femmes dans les soieries dauphinoises. *« Il y avait ici beaucoup de fabriques de textile, de chanvre, de soie, de velours. Après la guerre, les filatures sont devenues des lieux de confection »*, raconte la créatrice du conservatoire. Les marques de vêtements Valisère, Karting, Dent Barry, Innovatex, Anoralp sont nées de cette mutation. *« Valisère était le roi du synthétique, l'emblème de la marque était le trèfle »*, ajoute Tinka Kemptner en montrant une de ces pièces.

Experte en datation

Avec l'aide d'une documentaliste et l'appui d'une stagiaire du DNMADE (diplôme national des métiers d'art et du design) de Tourcoing, la conservatrice s'est lancée dans le recensement *« systématique et approfondi »* de toutes ces marques. *« C'est le seul endroit au monde où cela existe »*. La difficulté est de retrouver la trace de ces marques disparues avant l'arrivée d'Internet. *« Il faut exhumer ces histoires des archives parisiennes et du département, ce qui nous a demandés plus d'un an de travail à deux »*, explique Tinka Kemptner. Chaque vêtement fait l'objet d'une analyse visuelle : coupe, forme, couleur, matériau, etc. et porte un numéro d'inventaire. Il est enregistré dans une galerie numérique qui sera mise en ligne à l'intention des professionnels – designers, chercheurs, créateurs – et du grand public. *« Nous sommes devenues expertes en datation. Les étiquettes parlent,* sourit Tinka Kemptner. *Ainsi, le fer à repasser avec le point dessus est apparu en 1978. La mention Woolmark, qui différencie la laine du raz-de-marée synthétique, est arrivée en 1963. Nous regardons aussi si l'étiquette est tissée ou pas. Et un des grands indicateurs est le zip. À partir des années 50-60, la fermeture glisse sur le côté, marquant l'indépendance de la femme qui n'a plus à demander de l'aide pour fermer sa robe. Derrière les objets du quotidien, on voit l'évolution de la société »*.

La spécialiste évoque aussi les finitions, les galons, les boutons, les points de couture qui sont autant d'indices. Elle parle des différentes marques de tissus synthétiques et des guerres industrielles entre les fabricants, ou encore du tissu vichy… héritage de Pétain. *« Pisanti : c'est par cette marque que tout a commencé,* reprend-elle. *Je me suis demandé ce qui se cachait derrière. J'ai appelé un expert du vintage qui n'a pas su me renseigner alors qu'il y avait tout un corner aux Galeries Lafayette. C'était une famille juive de Bulgarie, des fils de tailleurs arrivés lors de la Seconde Guerre mondiale. »* C'est ainsi que Tinka Kemptner découvre qu'un tiers des marques françaises ont été créées dans le quartier du Sentier à Paris, par de nombreuses familles juives spécialisées dans la confection.

Une histoire vivante

Ses recherches la conduisent à retrouver les créatrices et surtout les ouvrières qui ont travaillé dans cette industrie textile, mesurant la chance de pouvoir encore compter sur des témoignages vivants. Son « avis de recherche » pour retrouver des anciennes salariées de la confection a rencontré un vrai succès, donnant corps à une exposition photo. La conservatrice partage le plaisir de son travail en organisant des défilés où les anciennes ouvrières, souvent accompagnées de leurs filles ou petites-filles, revêtent les pièces qu'elles ont confectionnées. Ces manifestations sont très demandées. *« Nous sommes à la confluence de tendances sociétales lourdes,* décrypte Tinka Kemptner. *Elles associent patrimoine industriel, durabilité, anti-fast fashion, made in France… »* Celle qui est aussi militante a réussi à mobiliser *« tout un écosystème »* autour de la dynamique de l'association du conservatoire : membres du bureau hyperactifs, mais aussi des professionnels qui viennent en renfort comme des coiffeuses, des repriseuses ou des photographes. *« Il y a beaucoup de bonnes volontés, y compris pour restaurer les pièces »*, se réjouit la conservatrice.

Après les défilés et les ateliers, la prochaine étape sera sans doute la mise en place de formations diplômantes en direction des personnels des ressourceries *« afin de faire monter en compétence les agents de tri »* et *« les aider à trouver des pépites dans le maelström de la fast fashion »*. Mais le rêve de Tinka Kemptner reste « *de faire voyager l'exposition en Isère, d'approcher les endroits ruraux qui ont connu l'industrie textile »*.

Isabelle Doucet

// TÉMOIGNAGES

Les ouvrières du textile ont la parole

L'exposition « Mémoires d'ouvrières » donne la parole à celles qui ont habillé les Françaises pendant les Trente Glorieuses.



Jean-Pierre Angei

Martine Collomb, accompagnée de sa petite-fille et de sa fille, a apporté son témoignage et s'est prêtée au jeu du portrait pour l'exposition Mémoires d'ouvrières.

Pour comprendre le développement de l'industrie textile en Isère, il faut remonter aux révoltes des canuts lyonnais dont une des conséquences, au milieu du XIX^{e} siècle, fut une délocalisation des outils de production dans le département voisin de l'Isère.
« Le département est devenu une terre de tissage de soie et de velours jusque dans les années soixante-dix, explique Nicolas Charléty, directeur du Centre des cultures du monde, qui a participé à de nombreuses recherches ethnographiques sur le Dauphiné. *Dans les années cinquante, des créateurs sont apparus pour que la classe moyenne naissante des Trente Glorieuses ait accès à des vêtements de qualité comme Karting ou les bottes en peau de phoque Isba. C'est le boum du prêt-à-porter qualitatif »*.

À l'usine à 14 ans

Voiron et les villages alentour étaient l'épicentre de ces activités de confection, notamment le quartier de Paviot qui compte encore une ancienne usine désaffectée jusque derrière l'école transformée en Centre des cultures du monde, qui accueille le conservatoire. Parmi les plus célèbres usines, la Grande fabrique ou usine-pensionnat de Renage a employé jusqu'à mille ouvrières. Elle a été en activité jusqu'en 1969. Si cette industrie a périclité avec l'ouverture des frontières, la concurrence du textile à bas coût et des choix d'investissements industriels dans d'autres secteurs plus valorisants, en revanche, la mémoire de ces années est demeurée intacte.
En retrouvant ces ouvrières, en leur donnant la parole, en les faisant défiler, elles et leurs filles, avec les vêtements qu'elles ont confectionnés, Tinka Kemptner fait revivre ce passé pas si lointain où le vêtement avait une valeur et une identité. « Mémoires d'ouvrières » est « une exposition qui rend hommage aux femmes de l'industrie textile iséroise des années 1960-1980 ». Le photographe Jean-Pierre Angei a fait le portrait de quatorze d'entre elles qui ont aussi apporté leur témoignage. *« C'était la première fois que l'on s'intéressait à elles »*, ajoute Tinka Kemptner. Les prises de vues ont été faites dans une usine désaffectée *« pleine de mélancolie »*.

Ces femmes racontent une histoire révolue où l'on entrait très jeune à l'usine, dans le bruit des machines, la lumière diaphane, des patrons souvent paternalistes et le souci du travail bien fait.